

# Yvelines et Hauts-de-Seine Relations avec la société civile



saisine n°16 - avis définitif  
9 janvier 2018

# C2D

Conseil de Développement  
Durable Interdépartemental



Yvelines • Hauts-de-Seine



[www.epi78-92.fr](http://www.epi78-92.fr)



# Sommaire

- 5 > Lettre de saisine
- 6 > Introduction

## **11 > Le rôle du politique : clé de voûte de la démocratie participative**

- 12 > Un positionnement qui montre l'ouverture à la société civile
- 15 > La construction d'une vision du territoire partagée avec l'ensemble de ses acteurs
- 16 > Une démarche de prospective participative pour explorer l'ensemble l'avenir
- 22 > Des assises interdépartementales pour rassembler les forces vives du territoire

## **25 > Développer un diagnostic commun interdépartemental et favoriser le partage de bonnes pratiques**

- 30 > Construire ensemble les orientations majeures : les démarches territoriales participatives
- 34 > Accompagner le développement d'un site : la concertation de projet
- 40 > Participer et faire participer dans une approche ascendante : la concertation d'« encapacitation » ou de « participation-action »
- 53 > Un panorama des systèmes relationnels des deux Départements à approfondir

## **57 > Faire évoluer les deux Départements dans le « Monde qui vient »**

- 59 > Donner sa juste place au numérique
- 66 > Construire avec une société civile experte et agissante
- 74 > Rechercher une expression plurielle et l'élaboration de compromis

## **79 > Déployer une culture commune du projet « participatif »**

- 81 > Identifier clairement le rôle de la société civile
- 83 > Mobiliser les ressources et l'ingénierie nécessaires à une participation efficace

- 92 > Conclusion

### Annexes

- 96 > Synthèse de l'avis
- 103 > Déroulé de la saisine
- 105 > Remerciements
- 106 > Lexique
- 109 > Bibliographie
- 118 > Présentation du Conseil de Développement Durable Interdépartemental et de ses travaux





ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

**Yvelines • Hauts-de-Seine**

Le Président

Nanterre, le 31 MARS 2017

llw

Monsieur le Préfet,

L'interaction entre les Départements et la société civile, sous toutes ses formes de représentation, contribue à donner du sens et à renforcer l'efficacité de l'action départementale.

Le projet de fusion entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine entre dans une nouvelle phase qui implique d'anticiper l'adaptation des systèmes relationnels mis en place par les institutions préexistantes.

Dans ce contexte, après avoir élaboré un diagnostic des pratiques de dialogue et de coopération avec la société civile actuellement en vigueur au sein des deux Départements et après avoir analysé les conséquences de la fusion sur leurs systèmes relationnels, je souhaite que le Conseil de Développement Durable Interdépartemental apporte son expertise et propose des modalités pour adapter ces systèmes au futur Département fusionné.

Les résultats de vos travaux permettront d'enrichir utilement nos réflexions sur la modernisation et l'innovation dans la gouvernance du nouveau Département et contribueront à sa politique d'ouverture à la société civile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Patrick Devedjian

Monsieur François Leblond  
Ancien Préfet  
Président de la COFHUAT  
Président du Conseil de développement interdépartemental  
21, boulevard de Grenelle  
75015 Paris

[www.epi78-92.fr](http://www.epi78-92.fr)

Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine  
4, avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy-Villacoublay  
tél. 01 39 07 73 67

# Introduction

Dans un contexte de rapprochement entre les deux Départements, le Président de l'Établissement Public Interdépartemental a saisi le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) de la question des relations entre la société civile et les deux Départements.

La société civile, au sens strict, regroupe l'ensemble des publics « organisés » et corps intermédiaires: associations, acteurs socio-professionnels, groupes d'intérêt, think tank et laboratoires d'idées, associations professionnelles, organisations caritatives, partenaires sociaux, fondations...

Pour les besoins de la saisine, sa définition englobe l'utilisateur (y compris de passage tel que le touriste), l'habitant, le citoyen, l'internaute, les experts qualifiés, les leaders d'opinion et le monde économique (entreprises, commerçants).

Entrent donc dans le champ de la saisine du C2DI tous les acteurs non institutionnels et forces vives du territoire.

Cette société civile, multiple, apparaît comme un incontournable d'une gouvernance qui s'est complexifiée considérablement au cours des trente dernières années. Selon André Torre, directeur de recherche à l'INRA, au moins trois grandes évolutions se sont fait sentir :

- une mosaïque de parties prenantes (pouvoirs publics, entreprises de biens et services, résidents, touristes, visiteurs...) souhaitent participer aux processus de décisions et aux projets. La gouvernance territoriale se caractériserait ainsi par l'ouverture des processus décisionnels ;
- les niveaux territoriaux sont nombreux et s'entrecroisent (collectivités locales, Etat, agences...) - chacun étant porteur d'un pouvoir de décision et de réglementation, si bien que l'on parle de gouvernance multi-niveaux ;
- un fonctionnement en réseau est en émergence. Le recours à la contractualisation entre acteurs publics s'est largement développé depuis les années 1990.

Au regard de ces évolutions, la compétitivité d'un territoire se jouerait aussi sur la capacité de ses acteurs à coopérer.<sup>1</sup>

Les relations avec la société civile pourraient contribuer, selon André Torre, à quatre objectifs :

- 1- améliorer l'efficacité organisationnelle (interne) et collective (entre parties prenantes), par l'implication des acteurs (et éviter ainsi les conflits) ;
- 2- favoriser l'expression de choix collectifs (démocratie locale) ;
- 3- intégrer la diversité des expertises, y compris ceux qui sont à l'écart de la vie de la Cité ;
- 4- prendre en compte l'émergence de nouveaux problèmes publics.

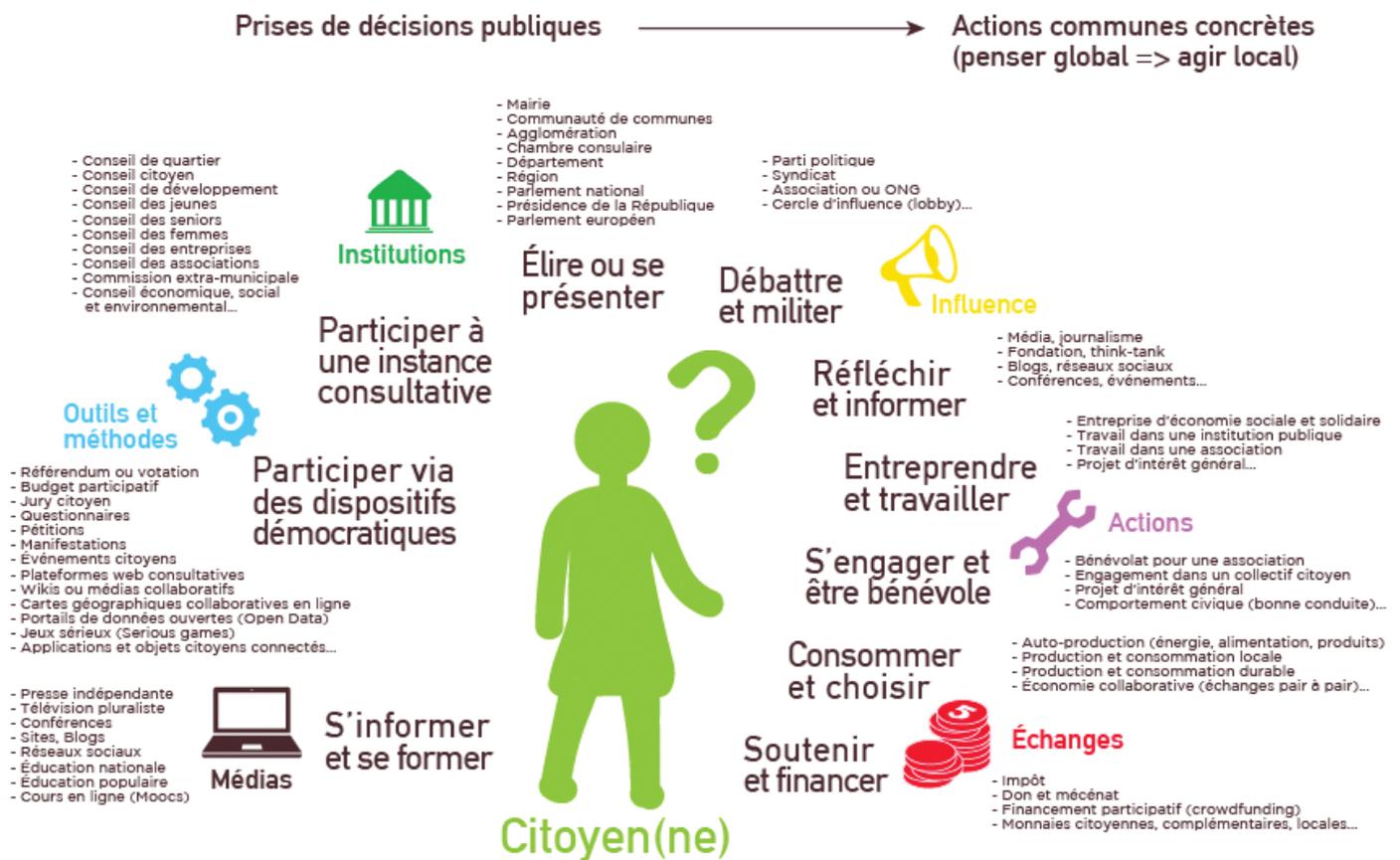
---

<sup>1</sup> Vincent Gollain, directeur du Département Economie à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAU-IdF), fait ainsi de la «compétitivité organisationnelle» l'un des six piliers de la compétitivité territoriale.

Le baromètre 2017 de la concertation et de la décision publique observe en outre une appétence accrue des personnes interrogées pour la démocratie participative. 80% des Français sondés appellent ainsi « à un développement de la démocratie participative en général », soit une hausse de 4 points depuis 2013 (première édition du baromètre).

A ces défis qui sont ceux de toutes les grandes collectivités, s'ajoutent les enjeux propres au futur Département élargi. Institution en construction au sein d'une métropole mondiale, il devra adapter les nombreuses relations existantes.

En traitant des relations entre la société civile et les deux Départements, le C2DI a examiné toutes les dimensions de la « participation publique », de l'information à la contribution directe du citoyen au bien public.



source : Territoires Hautement Citoyens - site internet consulté le 14 novembre 2017, [www.territoires-hautement-citoyens.fr/methode/](http://www.territoires-hautement-citoyens.fr/methode/)

Comment saisir les « systèmes relationnels » que constituent les multiples relations tissées avec la société civile ? Comment prendre la mesure de ce qui est par nature immatériel, à savoir la circulation de l'information, l'échange entre acteurs, le dialogue, la coopération ? Comment agir avec cette complexité ?

Au-delà du diagnostic de l'existant, quelles pourraient être les modalités d'évolution de nos systèmes relationnels ? Quels enseignements tirer des outils, dispositifs, systèmes relationnels déployés par d'autres acteurs, sur d'autres territoires, dans d'autres pays ? Comment poursuivre la mise en mouvement des deux territoires et construire un destin commun ? Comment continuer à garantir aux usagers et acteurs du territoire, efficacité, qualité du service rendu, proximité, qui sont les maîtres mots de l'action départementale ?

Face à ce sujet vaste, le C2DI s'est lancé dans une double approche :

- d'une part, la sollicitation des services départementaux, pour dessiner une typologie des relations actuelles et identifier les bonnes pratiques dans les deux Départements ;
- d'autre part, la mobilisation de laboratoires d'idées, de chercheurs, de porteurs de projets publics et privés pour repérer des pratiques inspirantes à travers la France et l'Europe, dans de petites et grandes structures, qu'elles reposent sur un réseau national ou un ancrage local.

Saisi le 31 mars 2017, le C2DI a tenu trois séances de travail ouvertes à l'ensemble de ses membres, aux élus et aux acteurs du territoire : une plénière d'ouverture et deux commissions d'approfondissements, l'une sur l'existant, l'autre sur le souhaitable. Chaque commission a intégré un temps de réflexion en ateliers, où les participants ont pu faire part de leurs propositions. Deux contributions écrites ont été envoyées par des membres du C2DI. Au total, près de 100 personnes ont contribué aux travaux.

Deux réunions de préparation ont eu lieu avec les animateurs des ateliers, membres du C2DI. Quatre séances de travail ont réuni le Président du C2DI et les deux rapporteurs dans le cadre du pilotage de cet avis. Au final, c'est à près de 40 préconisations qu'ont abouti les travaux du C2DI. Afin d'être les plus opérationnelles possible, celles-ci mêlent actions à engager, principes méthodologiques et outils à déployer.

Sous l'impulsion de ses rapporteurs et de son Président, cet avis du C2DI commence par la place de l'élu dans la démocratie participative. A rebours des propos simplistes qui opposeraient démocratie représentative et participative, le C2DI réaffirme la nécessité absolue que représente l'implication des élus dans les dispositifs participatifs, de leur lancement à leur clôture. Sans l'appui des élus, les propositions de la société civile resteront lettres mortes, les actions qu'elle déploie n'entreront pas en cohérence avec les actions départementales. Tout repose sur le pouvoir de décision des élus départementaux, la volonté commune des présidents des deux collectivités est un élément fondamental pour la réussite d'une action renouvelée (partie I).

Le C2DI a pu saisir, grâce aux interventions des services, des élus départementaux et de ses membres, un premier panorama des relations existantes. Il met ici en lumière les bonnes pratiques des deux Départements (partie II).

Numérique, société civile agissante, enjeux de l'expression d'une diversité d'opinions. Les deux Départements agissent pour et avec une société profondément transformée. La dynamique interdépartementale peut se nourrir de nombreuses expériences innovantes, en interne et en externe (partie III).

Enfin, le développement d'une culture commune en matière de participation publique apparaît comme la clé de voûte du futur système interdépartemental. Solidement construite, largement diffusée, elle donnera un nouveau souffle à l'ensemble des relations avec la société civile (partie IV).



I

**Le rôle du politique :  
clé de voûte de la démocratie  
participative**



© CD92/Willy Labre

Démocratie participative et démocratie représentative peuvent se nourrir mutuellement. L'élu joue en effet un rôle-clé dans la qualité et la durée des relations avec la société civile. Il est particulièrement attendu sur deux dimensions.

L'une est plus structurelle tout en étant plus diffuse, perceptible au quotidien par l'administration et les administrés. Elle relève du positionnement de la collectivité interdépartementale en matière d'ouverture à la société civile, et de la dynamique que l'élu impulse en la matière.

L'autre dimension peut apparaître plus ponctuelle, mais n'en est pas moins fondamentale. Elle fait de la vision stratégique interdépartementale un enjeu démocratique du plus haut niveau, en proposant d'en poursuivre l'élaboration collective avec les forces vives du territoire.

# 1. Un positionnement qui montre l'ouverture à la société civile

## > Un leadership pour porter, dans la durée, des pratiques renouvelées

En plénière d'ouverture, Christian Lefèvre, professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, a présenté les enseignements des travaux qu'il a menés sur la gouvernance des métropoles européennes, tout particulièrement sur Londres, Barcelone, Madrid et Turin.

Plusieurs pistes se dessinent pour mobiliser efficacement et dans la durée les parties prenantes d'un territoire de 3 millions d'habitants tel que celui des Yvelines et des Hauts-de-Seine :

- l'importance d'avoir une vision du monde et de son territoire dans le monde, qui donne du sens à la mobilisation et à l'action collective ;
- l'humilité du politique convenant avoir besoin de partenaires et d'alliances ;
- l'importance d'accroître l'organisation de la société civile pour en faire un interlocuteur identifié de l'institution politique - les modalités différant selon les villes (mésocorporatisme, plans stratégiques) ;
- la prise en compte de l'organisation territoriale existante de la société civile ;
- l'importance de donner à la société civile un rôle réel dans l'élaboration et la décision des politiques publiques ;
- l'importance du leadership politique.



Cette importance du leadership a été aussi évoquée en commission par Joseph Spiegel, maire de Kingersheim (Alsace) et figure majeure de la participation citoyenne.

Avec plus de vingt ans d'expérimentation menée sur son territoire, il souligne le rôle de l' élu dans le cadre de la démocratie participative.

*« L' élu est un ensembleur de la chose publique. Il a un rôle très important dans les groupes de travail, car il relie les sujets les uns aux autres et gère la complexité en intégrant la diversité des points de vue. Sinon, on rentre dans l'entre soi citoyen. »*

Celui-ci coordonne les projets et les démarches, fait le lien entre elles et les inscrit dans une vision d'ensemble.

*« La question est de savoir comment associer tous les ressources de sens, d'intelligence et d'expertise. J'insiste sur ces trois dimensions. L'expertise technique, l'expertise citoyenne, l'expertise politique. Mais aussi les ressources de sens. Il n'y a pas une séquence démocratique, qui peut faire l'économie du sens. [...] L' élu est au début et à la fin. »*

Luc Picot, directeur de Décider Ensemble, intervenant à la table ronde de la commission 2, va plus loin. Il souligne que bien des dispositifs se sont essouffés ou n'ont jamais porté leurs fruits, par manque de portage politique.

**Préconisation n°1 :** Les dispositifs participatifs majeurs devront être portés par le Président de l'EPI ou de chacun des deux Départements, en fonction du périmètre des actions concernées.

Le rôle de l'élu est même encore accru, dans certains dispositifs. Dans les dispositifs dits « délibératifs », la société civile apporte en effet son expertise, fait des propositions et joue un rôle d'aide à la décision. Font partie de cette catégorie les dispositifs les plus connus en matière de concertation, les réunions publiques, les instances consultatives, mais aussi les budgets participatifs, les panels usagers, etc.

Dans ce cadre, c'est à l'élu que revient en amont la définition du périmètre de ce qui est débattu. Il définit ainsi le « non négociable ».

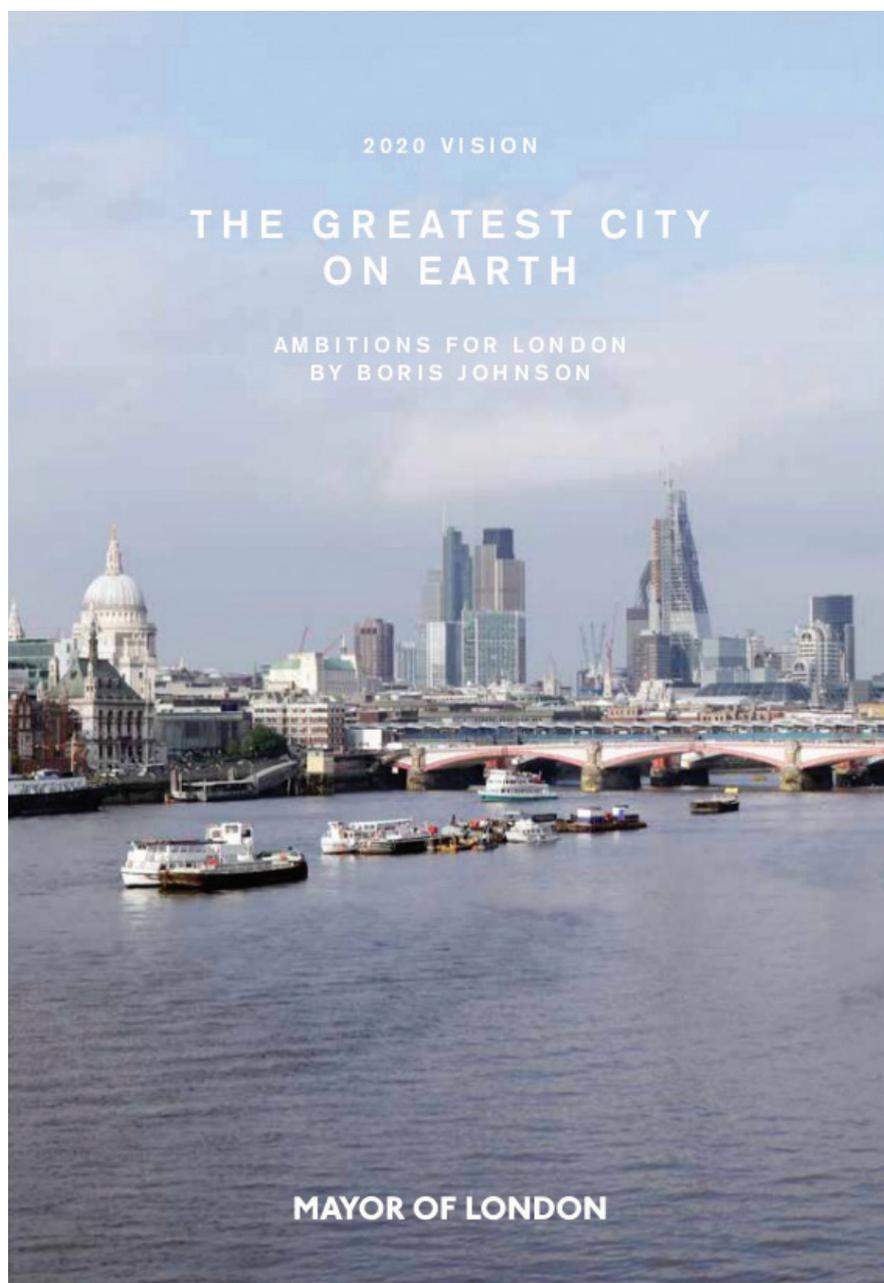
C'est à lui qu'appartient en outre la décision. Celle-ci se prend toujours dans un deuxième temps, en dehors du dispositif participatif. Cela aussi est à préciser dès le départ à la société civile, comme une modalité du fonctionnement et de son implication dans le processus.

**Préconisation n°2 :** Poser clairement aux participants, dès le départ, ce qui est en débat et ce qui ne l'est pas. Poser ainsi « le sens de l'action », la vision dans laquelle s'inscrit la mobilisation de la société civile.

### > Des séquences démocratiques mises en place régulièrement

Joseph Spiegel souligne par ailleurs l'importance d'une vie publique qui se nourrisse de temps forts démocratiques et de débats réguliers. Il s'agit de moments de sensibilisation et de mobilisation.

**Préconisation n°3 :** Mettre en place régulièrement des séquences participatives à l'échelle du territoire interdépartemental. Plusieurs options sont possibles : des événements récurrents (annuel ou biannuel), des temps plus exceptionnels (assises, états généraux, etc.).



## 2. La construction d'une vision du territoire partagée avec l'ensemble de ses acteurs



L'exemple du Grand Londres montre toute la puissance d'une vision stratégique partagée, s'agissant du devenir du territoire. Elle donne une direction à la mobilisation et à l'action collective.

Or, lors des commissions, les membres du C2DI ont mis en avant l'identité interdépartementale à construire, et la nécessité de développer un sentiment d'appartenance à un même territoire.

Deux types de dispositifs au moins pourraient contribuer à développer ce sentiment d'appartenance : les démarches de prospective participative et la tenue d'assises.

## 2.1 Une démarche de prospective participative pour explorer ensemble l'avenir

Les démarches de prospective territoriale s'avèrent avoir de nombreux avantages pour les institutions qui les mettent en place. Les travaux du politiste Nicolas Rio<sup>2</sup> reposent sur l'analyse de 16 démarches de prospective, portées par l'État ou des collectivités (métropoles et régions). Elles ont été structurées en quatre périodes, quatre « générations » de démarche prospective.

Nicolas Rio identifie trois fonctions aux démarches de prospective, qui en font de véritables outils de gouvernance.

Tout d'abord, déployer une démarche prospective permettrait à l'institution de « démontrer [son] unité »<sup>3</sup>. L'auteur indique ainsi : « [c]ontrairement aux communes et aux départements, les régions et les métropoles ne peuvent pas s'appuyer sur l'histoire ou l'identité du territoire pour souligner la cohérence de leur périmètre »<sup>4</sup>. La prospective permet alors de montrer que ces nouveaux périmètres correspondent avec les dynamiques territoriales en émergence. La démarche permet en outre de souligner la cohérence des nombreuses actions menées.

La deuxième fonction de la démarche de prospective serait la « justification de l'utilité »<sup>5</sup> de l'institution. La démarche de prospective implique en effet une analyse du contexte, à travers des thématiques prioritaires, des signaux faibles et des tendances particulièrement signifiantes. Ce cadrage se construit par rapport à la fonction remplie par l'institution – et au regard de ce que font les autres échelons. La démarche prospective permet alors de mettre en avant l'avantage comparatif de l'institution.

Troisième fonction, la démarche prospective serait mobilisée pour structurer en interne l'institution. L'auteur souligne ainsi que « [c]haque institution regroupe une multitude d'acteurs, de secteurs et de professions, aux identités et aux préférences variables et parfois divergentes »<sup>6</sup>. La démarche prospective ouvre la possibilité de construire une alliance d'acteurs, internes et externes, autour d'une définition commune de l'institution et de ses enjeux (vision « négociée » au cours de la démarche). La société civile est aussi mobilisée, à travers différents dispositifs de concertation.

---

<sup>2</sup> Nicolas Rio. « Gouverner les institutions par le futur : Usages de la prospective et construction des régions et des métropoles en France (1955-2015) ». Science politique. Université Lumière - Lyon 2, 2015. Français.

<sup>3</sup> p.2 in Nicolas Rio, « Gouverner les institutions par le futur », synthèse, octobre 2015, 4 p.

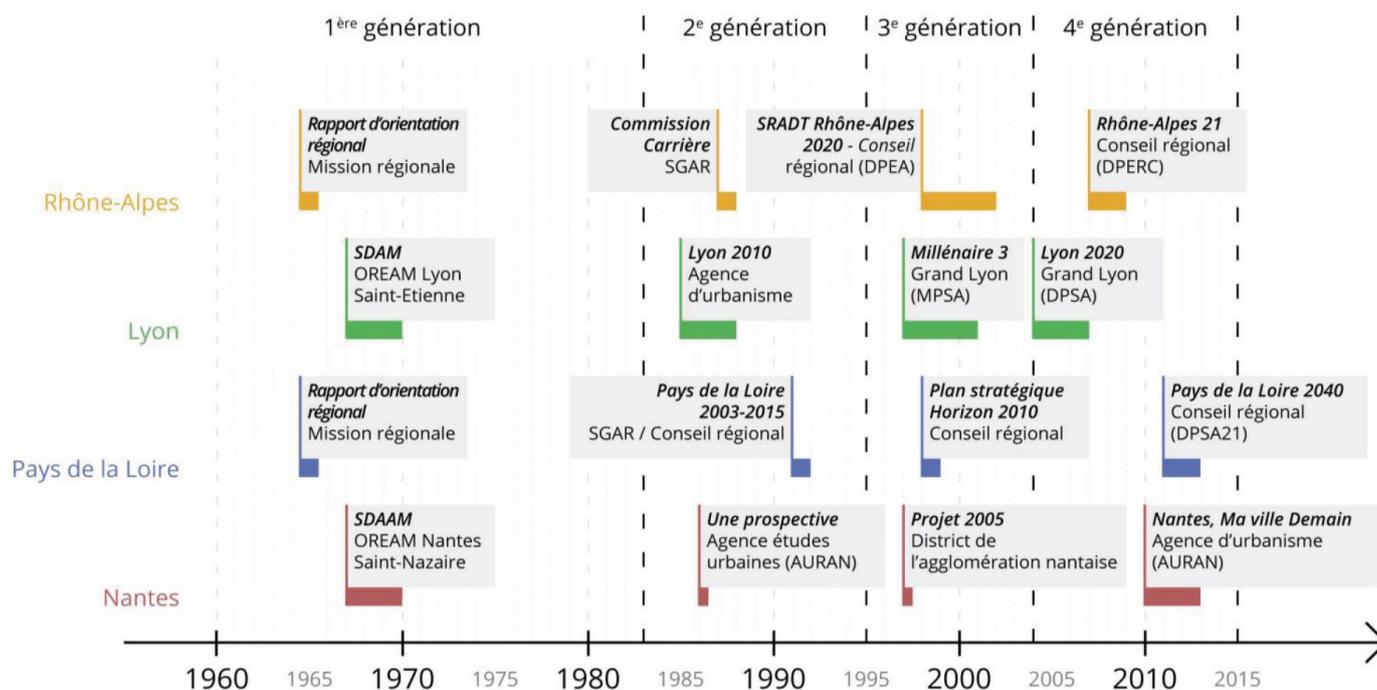
<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Idem

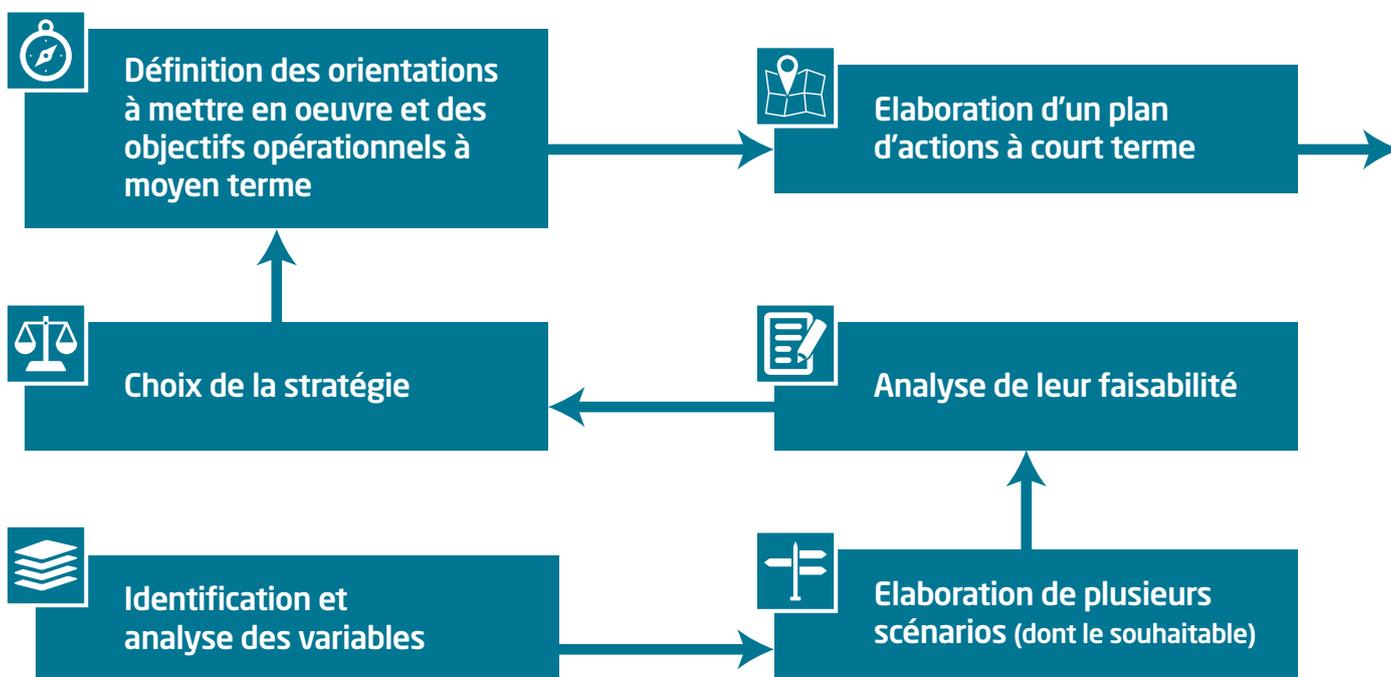
<sup>6</sup> p.3, Ibid

## Chronologie des démarches prospectives analysées

Source : traitement par l'auteur, mise en forme Raffael Taïeb, Acadie



Source : p.64, in Nicolas Rio. Gouverner les institutions par le futur : Usages de la prospective et construction des régions et des métropoles en France (1955-2015). Science politique. Université Lumière - Lyon 2, 2015.



Cette construction de convergences autour d'un futur défini en commun, souhaitable et faisable, a aussi été mise en avant par Philippe Durance, lors de son intervention dans la deuxième commission du C2DI :

*« Pour mobiliser la société civile, il faut la faire adhérer à un grand récit, à une vision, à un projet de société qui lui donne envie de participer et qui la fasse grandir. La Martinique a fonctionné ainsi. Le scénario du futur souhaitable a mobilisé car les acteurs se sont retrouvés dans cette vision de l'avenir. Ils voyaient comment ils allaient pouvoir y contribuer, ce qu'ils allaient en retirer. »*

Philippe Durance, titulaire de la Chaire Prospective et développement durable au CNAM et président de l'Institut des Futurs Souhaitables, a présenté rapidement les grandes étapes d'une démarche de prospective :

1. Identification et analyse des variables ;
2. Elaboration de plusieurs scénarios, dont le souhaitable ;
3. Analyse de leur faisabilité ;
4. Choix du scénario et donc de la stratégie ;
5. Définition des orientations à mettre en œuvre et des objectifs opérationnels à moyen terme ;
6. Elaboration d'un plan d'actions à court terme.



Il a par ailleurs évoqué la démarche de prospective Martinique 2025, qui se caractérise par une dimension participative marquée.

Il apparaît ainsi que la démarche a été construite de sorte que ce soient les acteurs externes qui «pensent leur avenir»<sup>7</sup>. Plusieurs moyens ont ainsi été mobilisés pour associer, sous différentes formes et aux moments cruciaux, la société civile et les partenaires institutionnels :

- des animateurs ont été formés aux méthodes de la prospective stratégique, pour accompagner les participants ;
- le comité de pilotage (président de l'instance délibérante et chef des services) - qui validait les orientations et éventuellement les recadrait - a soumis pour avis les orientations proposées aux partenaires politiques ainsi qu'aux acteurs socio-économiques, culturels et associatifs ;
- un comité technique (dont les membres étaient recrutés parmi les partenaires et au sein de l'institution) a assuré l'animation des conférences et des groupes de travail, les recherches documentaires et les synthèses ;
- le lancement de la démarche par le président de l'assemblée délibérante a été suivi de deux jours de travail en atelier, auxquels ont participé plus de 200 personnes ;
- les groupes de prospective étaient très largement ouverts aux partenaires institutionnels et à la société civile. Ceux-ci, par thématiques, travaillaient à l'identification des variables-clé, des scénarios et jusqu'aux propositions de choix stratégiques et d'actions à mettre en œuvre ;

<sup>7</sup> p.83, in Philippe Durance, Marc Mousli, « Martinique 2025 : prospective pour un développement durable », Territoires 2040 : Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires, n°2, 01/07/2010, pp. 79-92.

- enfin, des « conférences » participatives ont été mises en place, pour associer la société civile aux orientations (les conforter ou les amender). Ces conférences étaient organisées en deux temps : une « réunion plénière permettant à l'ensemble des participants de s'approprier les données du débat » et des sessions thématiques pour approfondir.

En matière de démarche prospective, l'un des points de vigilance que rappelle Nicolas Rio est son caractère « intense mais éphémère ». Il apparaît donc important de prévoir dès l'origine l'insertion de la démarche territoriale participative dans les outils de la stratégie de la collectivité. Une démarche de prospective participative pourrait ainsi venir enrichir la stratégie de marketing territorial interdépartementale. La démarche Martinique 2025 avait aussi servi d'appui aux négociations dans le cadre du Contrat Etat-Région et des fonds européens<sup>8</sup>. En sus de ces retombées matérielles, elle a contribué à structurer et à fédérer la société civile et les partenaires institutionnels autour de la mise en œuvre d'objectifs communs.

Les deux Départements ont déjà expérimenté, à travers l'élaboration de leur stratégie touristique interdépartementale, l'association de la société civile à la définition d'orientations et d'objectifs opérationnels. Ainsi, près de 150 professionnels du tourisme (offices du tourisme, hôteliers et autres hébergeurs, sites touristiques et culturels, chargés de développement touristique, opérateurs fluviaux, sites de congrès et de séminaires) ont été mobilisés.

Les ateliers de la commission 1 du C2DI ont en outre mis en avant que la mobilisation de la société civile, pour la déclinaison opérationnelle de cette stratégie et sa mise en œuvre, doit rester une priorité.

Les membres du C2D92, dans une configuration élargie aux acteurs du territoire yvelinois, avaient en outre élaboré en 2016 un diagnostic du territoire interdépartemental et de ses enjeux majeurs.

**Préconisation n°4 :** Le C2DI propose de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, en élaborant une vision prospective du territoire, avec l'appui de la société civile des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Cette vision viendrait nourrir une démarche de marketing territorial interdépartemental.



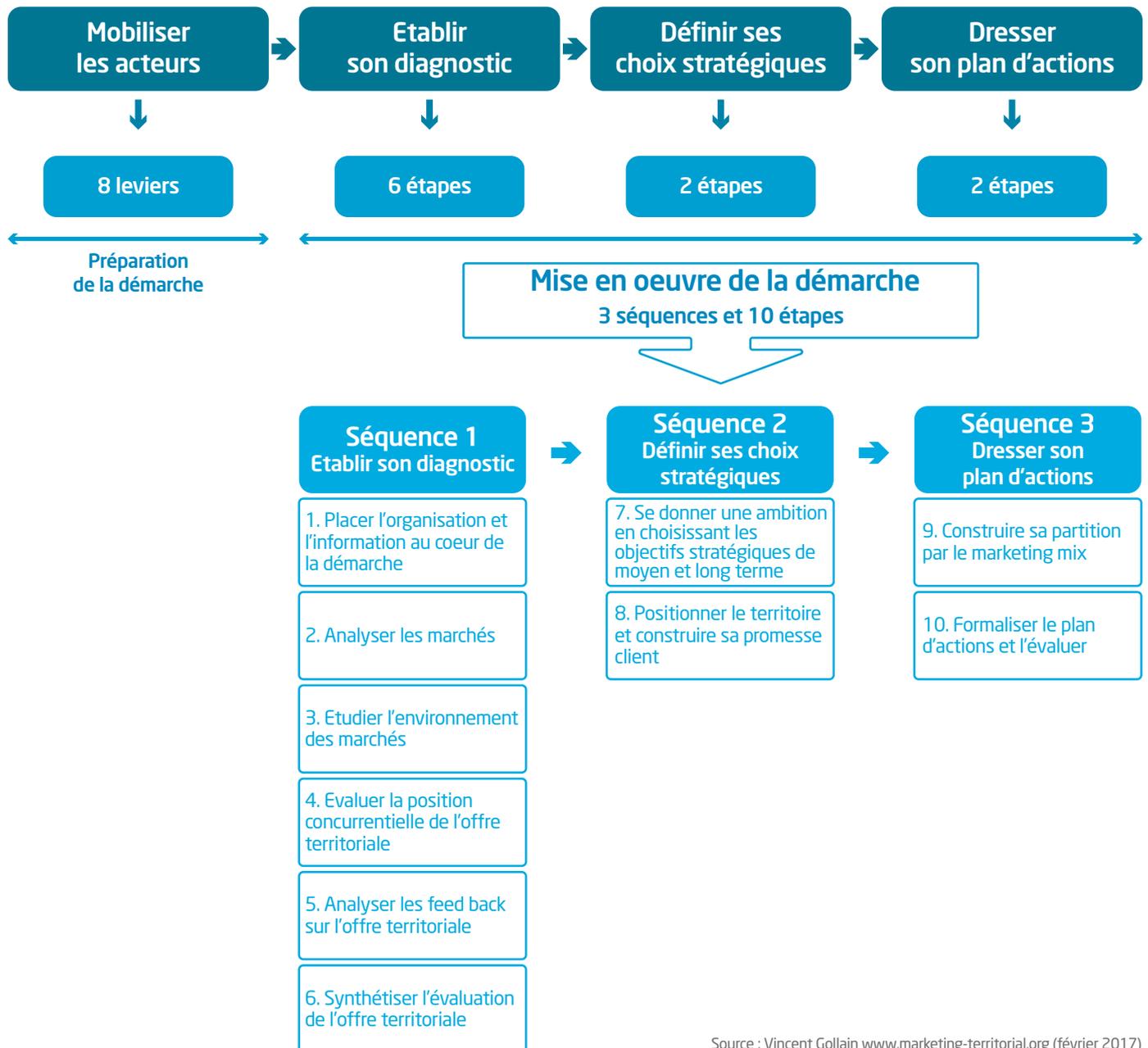
<sup>8</sup> Philippe Durance, Marc Mousli, « Martinique 2025 : prospective pour un développement durable » in Territoires 2040 : Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires, n°2, 01/07/2010, pp. 79-92.

## Zoom : Marketing territorial<sup>9</sup>

Le marketing territorial [...] est avant tout une méthode permettant d'améliorer l'attractivité de son territoire par l'utilisation d'une boîte à outils performante [...].

La démarche de marketing territorial est robuste et comprend 4 grandes séquences : la mobilisation des acteurs clés de l'attractivité (préalable nécessaire), le diagnostic territorial, la définition des objectifs de la stratégie marketing (dont le choix des publics ciblés) et, enfin, la construction, mise en œuvre et évaluation d'un plan d'actions.

Vue d'ensemble de la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial : les 4 séquences à enchaîner



<sup>9</sup>Propos et illustrations issus du site internet de Vincent Gollain, expert en marketing territorial et directeur à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, <http://www.marketing-territorial.org/page-5608177.html>, consulté le 10/11/2017.

## Focus sur l'étape 9 : Dresser son plan d'actions - construire sa partition par le marketing mix

« Pour chacun des marchés ciblés, il faudra ensuite identifier les actions les plus efficaces au regard des objectifs fixés [grille ci-dessous]. Il est bien entendu recommandé de s'inspirer des meilleures pratiques, mais sans tomber dans le «copier-coller» qui mène généralement à... rien car en marketing territorial, il y a une prime aux premiers qui arrivent sur les marchés. »

### Le marketing-mix territorial



© V. Gollain, juin 2013  
www.marketing-territorial.org



## 2.2 Des assises interdépartementales pour rassembler les forces vives du territoire

Lors de la commission 2 du 12 octobre 2017 a émergé la proposition d'organiser des Assises. Ces Assises répondraient à au moins trois objectifs :

- se rencontrer entre membres de la société civile et services départementaux, et mieux connaître ce que font les uns et les autres ;
- apprendre à débattre et à travailler ensemble, dans des temps formels et informels, ce qui prépare des collaborations futures ;
- enfin, il est apparu important au Président du C2DI et aux rapporteurs de l'avis que ces Assises aboutissent à des résultats concrets. Il s'agirait de produire collectivement des propositions à transmettre aux élus départementaux.

**Préconisation n°5 :** En s'inspirant des Assises de la ruralité, il pourrait être envisagé de lancer des Assises à l'échelle interdépartementale (dont le thème serait à définir).

Elles pourraient couvrir l'ensemble des politiques départementales (telles que les « Assises du mieux vivre ensemble » ou « Assises du vivre ensemble », etc.). Elles pourraient potentiellement avoir une dimension prospective (exemple : « Assises du vivre ensemble en 2040 »).





## **II Développer un diagnostic commun interdépartemental et favoriser le partage de bonnes pratiques**



A travers ses trois séances de travail et avec l'appui des services départementaux, le C2DI a pu établir un premier panorama des relations existantes. Plus d'une vingtaine de projets ont ainsi été examinés - yvelinois, altoséquanais, interdépartementaux. Au fil de l'analyse transparaissent des bonnes pratiques et des points de vigilance utiles aux deux Départements, ainsi que des pistes pour mieux saisir la complexité de leurs systèmes relationnels.

Plusieurs grilles de lecture peuvent en effet être mobilisées pour comprendre les relations société civile - Départements.

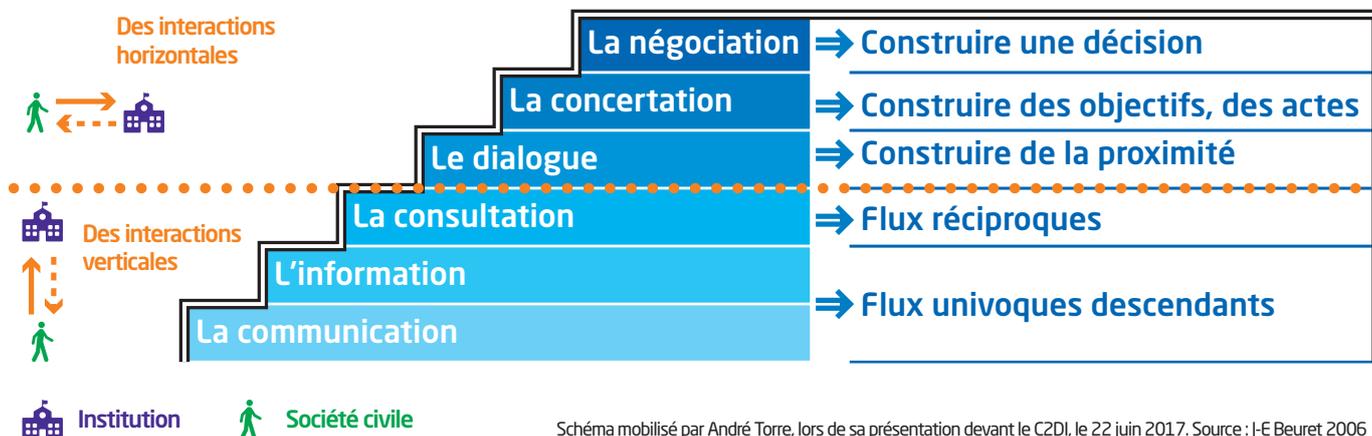
Tout d'abord, comme l'a indiqué André Torre lors de la plénière d'ouverture de cette saisine, l'implication de la société civile dans les politiques publiques peut être structurée en six niveaux.

La communication et l'information correspondent aux premiers niveaux de la participation. « Dans une logique de transparence, de sensibilisation, [...] l'information est un préalable ou une condition à une participation plus poussée.<sup>10</sup> » La communication est considérée comme moins neutre, car l'information y est transformée par l'institution pour véhiculer son message au destinataire.

Dans une consultation, « les acteurs sont sollicités pour formuler un avis et enrichir la proposition initiale de l'institution »<sup>11</sup> (exemple : sondage en ligne sur une politique publique).

<sup>10</sup> p.7, in « Charte rennaise de la démocratie locale », Ville de Rennes, votée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

<sup>11</sup> Idem.



A mi-chemin entre la consultation et la concertation, le dialogue marque le passage à une logique d'échanges « horizontaux » sur des intérêts communs potentiels par exemple. Il crée une proximité entre société civile et institutions.

Dans une concertation, plus impliquante, l'institution « pose le cadre, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et viable qui ne signifie pas la recherche à tout prix d'un consensus »<sup>12</sup> (exemple : élaboration de différents scénarios dans le cas de l'aménagement d'un équipement). La concertation « repose sur une acceptation de la coopération »<sup>13</sup>.

Sixième niveau d'implication, la négociation correspond à une construction collective de la décision.

André Torre a en outre abordé la question des conflits d'aménagement. Moments de négociation, dans un contexte de résistance aux changements proposés, ils donnent la mesure de l'acceptabilité d'un projet. Ils peuvent être envisagés sous un angle positif, comme un temps d'innovation collective, à la recherche de modifications acceptables du projet initial.

Un niveau d'implication pourrait venir compléter ce panel : la délégation. Il correspondrait aux relations où, à partir d'une décision négociée ou pas, la mise en œuvre repose principalement ou partiellement sur la société civile.

Au sein d'une même relation, des temps d'information, de négociation, de communication, de concertation peuvent se succéder et se conjuguer.

<sup>12</sup> p.7, in « Charte rennaise de la démocratie locale », Ville de Rennes, votée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

<sup>13</sup> Jean-Eudes Beuret, « Concertation (démarche de) », in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateau-Raynaud F., Fourniau J.-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : [www.dicopart.fr/es/dico/concertation-demarche-de](http://www.dicopart.fr/es/dico/concertation-demarche-de)

Une autre grille de lecture applicable aux relations yvelinoises et alto-séquanaises est celle construite par Luc Picot. En fonction des publics visés, trois grands types de participation publique peuvent être identifiés :

- La « **concertation territoriale** » s'attache à toutes les démarches contribuant à la définition d'orientations, projets stratégiques de toutes sortes, schémas de planification...  
Son public ciblé est très large : usagers, citoyens, habitants, forces vives du territoire ;
- La « **concertation de projet** » cible plus spécifiquement les « parties prenantes », qui y ont directement intérêt ;
- La « **concertation d'empowerment** » (littéralement « d'encapacitation », au sens qui accroît le pouvoir d'agir des acteurs) intègre toutes les démarches ascendantes, collaboratives, de co-production, de délégation, d'accompagnement, de mise en réseau... On pourrait parler de « participation-action ».

## Typologies des cas de figure possibles

Au sein de la société civile, avec qui cette relation est-elle établie ?	Quel domaine de compétence départementale est concerné ?	Quel type de relation ?	Sous quelle forme cette relation se déploie-t-elle ?	Quel rapport au temps ?	Quel périmètre géographique ?
Associations	Action Sociale	Communication	instances consultatives	relation ponctuelle	interdépartemental
Fondations	Voirie, mobilités et gestion des déplacements	Information	partenariats	relation sur plusieurs mois	à l'échelle du département
Agences d'urbanisme	Environnement	Consultation	appels à projet	relation sur plusieurs années	à l'échelle de plusieurs communes
Groupes d'intérêt	Espaces verts et espaces naturels	Concertation	lieu d'échanges dédié (exposition, médiateur, etc.)		à l'échelle d'une commune
Acteurs économiques	Agriculture	Négociation, co-décision	matinée, club des acteurs du territoire, événement...		à l'échelle d'un quartier
Leaders d'opinion	Attractivité du territoire	Délégation	financements participatifs		à l'échelle d'un équipement
Usagers, citoyens et habitants	Urbanisme, stratégies, connaissance du territoire, pilotage de grands projets	Accompagnement et soutien de la société civile	outils numériques, civic tech		en réseau
Chercheurs et experts	Sport		réseaux d'acteurs (exemples : pôle de compétitivité, club d'échanges de bonnes pratiques...)		
Corps intermédiaires	Culture		maîtrise d'usage, design thinking		
	Tourisme		sites internet, plaquette de communication, journaux, courriers		
	Coopération décentralisée		réunion de consultation de la population		
	Soutien aux projets communaux et intercommunaux		enquête publique		
	Politique de la ville				
	Logement				
	Eau et assainissement				

# 1. Construire ensemble les orientations majeures : les démarches territoriales participatives

Deux démarches territoriales ont été présentées au C2DI : une à vocation plutôt externe - les Assises de la Ruralité - et l'autre à vocation interne - l'élaboration de la stratégie pour les Archives.

## 1 > Les Assises de la Ruralité

Première démarche territoriale majeure, les Assises de la Ruralité se sont tenues en 2015-2016, dans les Yvelines. Pauline Winocour-Lefèvre, vice-présidente du Conseil Départemental des Yvelines déléguée aux ruralités, a présenté ce dispositif au C2DI, mettant en avant plusieurs bonnes pratiques.

L'un des moteurs des Assises de la Ruralité était la nécessité de comprendre les évolutions et les besoins des concitoyens, afin de rendre l'action d'un Conseil Départemental plus efficace, dans un contexte financier contraint. L'autre fil conducteur était le besoin d'apporter des réponses au sentiment d'abandon et de délaissement exprimé par les habitants des territoires ruraux.

La décision a donc été prise d'organiser une consultation de grande ampleur, avec comme objectif d'aller chercher ceux que l'on n'entend pas (les entrepreneurs, les parents d'élèves, les nouveaux arrivants, les néoruraux).

Les apports de la société civile étaient de plusieurs ordres :

- des visions de la ruralité, qui venaient alimenter ou confirmer le diagnostic des difficultés rencontrées;
- des propositions d'actions ou de projets.

Les réunions ont par ailleurs permis des échanges entre habitants, partage d'expériences, conseils aux néoruraux rencontrant des difficultés à s'adapter, et une forme de pédagogie de la part des ruraux de longue date.

La démarche participative était structurée en trois temps. Tout d'abord, la consultation elle-même s'est déroulée sur 5 mois (octobre 2015 à février 2016), avec un maillage territorial le plus fin possible, comprenant :

- 5 grandes réunions publiques, une pour chaque grand territoire rural (Rambouillet, Bonnières-sur-Seine, Houdan, Lévis-Saint-Nom et Jouars-Pontchartrain).
- 25 réunions locales organisées par les communes rurales (ou périurbaines avec des problématiques similaires) qui le souhaitaient ;
- 4 temps de travail spécifiques (deux avec les maires, deux avec les agriculteurs);
- 1 consultation par internet ouverte à tous les Yvelinois.



Puis, en avril 2016, la restitution des échanges a eu lieu en deux réunions (une dédiée aux maires et une au grand public). Au final, la consultation a réuni plus de 2000 participants et plus de 500 contributions sur Internet.



© CD78/Nicolas Duprey

**TACOIGNIÈRES**

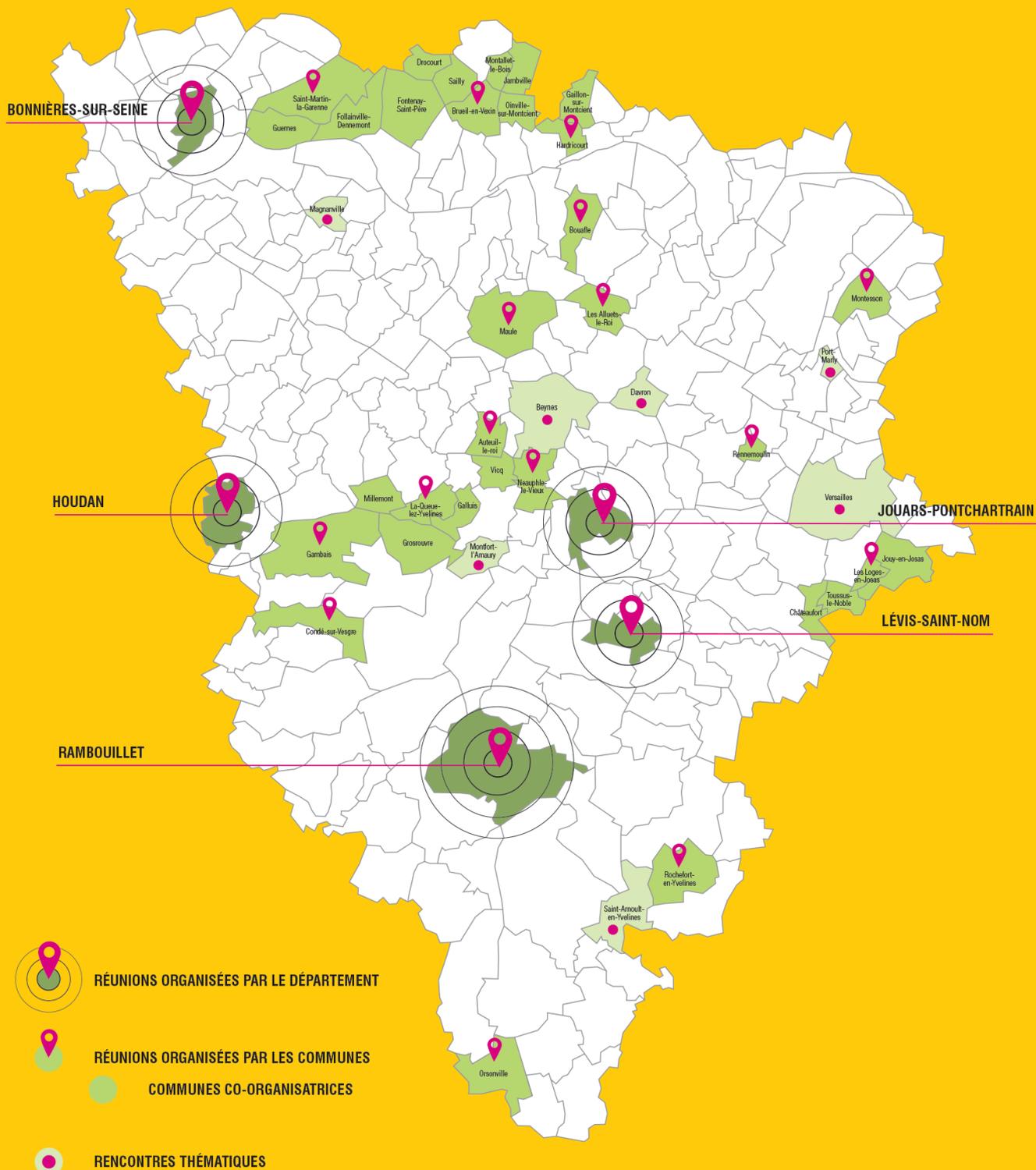


© CD78/Nicolas Duprey

**THIVERVAL GRIGNON**



# PRÈS DE 30 RENCONTRES d'octobre 2015 à février 2016



Le troisième temps est celui de la mise en œuvre, et l'élaboration d'une feuille de route pour la Ruralité, avec des mesures applicables immédiatement, et d'autres qui ont nécessité plus de temps pour être déployées.

Cette structuration en trois temps distincts ainsi que la mise en place d'un temps de restitution ont offert aux participants clarté et transparence sur le devenir de leurs propositions.

Autre bonne pratique, le Département a été accompagné par une agence spécialisée en ingénierie de la consultation publique. Ce recours à une ingénierie externe a eu au moins trois avantages.

L'agence était premièrement chargée d'animer les rencontres. Elle a en outre produit un film introductif utilisé à chaque réunion publique. Trente minutes synthétisaient les entretiens réalisés avec un panel de 100 habitants représentatifs et présentaient les grandes questions du débat. Le film plaçait ainsi dès le départ les interventions des participants au-delà de la doléance particulière, pour co-construire une réflexion et aboutir à des projets.

Enfin, l'agence a apporté différents conseils, telle que la disposition de la salle. En forme de ballon de rugby, cette disposition était conçue pour assurer une mixité entre participants (élus et citoyens). Cela a contribué à une prise de parole directe, constructive et sincère.

## 2 > Le projet stratégique commun pour les Archives départementales

Olivier Muth, Directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine et Christine Martinez, Directrice de la Culture, des Patrimoines et des Archives au Département des Yvelines ont évoqué le projet de rapprochement des archives départementales. Une démarche a en effet été lancée entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine pour définir ce que seront les Archives de demain - services rendus aux usagers, partenariats, méthodes de travail communes.

Des partenaires de la société civile (des associations, des responsables politiques de la ville...) ont été invités aux séminaires internes de réflexions, afin de recueillir les besoins.

Grâce à ces séminaires, quatre axes stratégiques ont été dégagés :

- « Axe 1 : Prise en compte différenciée des territoires »
- « Axe 2 : Replacer le public au cœur de nos préoccupations »
- « Axe 3 : Contribuer à construire des territoires apprenants » (la notion de « territoires apprenants » recouvrant notamment l'idée de faire participer les citoyens à la constitution d'un socle de connaissance.)
- « Axe 4 : Réflexion sur la manière de travailler ensemble » (entre les deux Départements, s'interroger sur les méthodes de travail et leur efficacité, la perception par le citoyen du service rendu).

Ce projet stratégique touche à la relation directe à l'utilisateur, mais aussi à l'ensemble de la société civile. Elle prévoit en outre la mise en place d'outils participatifs de type collaboratif ou d'encapacitation.

Ces axes vont nourrir la feuille de route des Archives pour les années à venir, feuille de route qui sera examinée début 2018 par les Conseils départementaux.

## 2. Accompagner le développement d'un site : la concertation de projet

La concertation de projet regroupe des démarches sur des projets circonscrits à un site. Elle cible principalement les « parties prenantes » (c'est-à-dire des « groupes ou d'individus pouvant affecter ou être affectés par le projet »<sup>14</sup>).

Trois exemples de dispositifs participatifs ont été présentés au C2DI. L'un est centré sur une concertation locale intense en présentiel (projet berges de Seine). L'autre stratégie participative accompagne aussi la préparation de la transformation d'un site, mais sur un périmètre plus large (prolongement de ligne de tramway). Le troisième dispositif accompagne le développement d'un site nécessitant une surveillance environnementale, et s'inscrit dans la durée (site de recherche nucléaire).

### 1 > Les berges

Tout d'abord, Daniel Level, Président du Syndicat mixte d'assainissement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) et Maire de Fourqueux, a témoigné de ce qui avait été mis en place dans le cadre du projet d'aménagement des berges à Conflans Saint-Honorine.

Le Syndicat mixte des berges de la Seine (SMSO), composé du Département des Yvelines et de 53 communes, intervient sur les 250 km de berges du Département des Yvelines. Le chantier de Conflans Saint-Honorine portait sur 760 m linéaires de berges dégradées, aux problématiques multiples : aménagements sauvages, occupations conflictuelles des berges, problèmes de raccordement aux réseaux, voire de salubrité.

Le programme, qui représente 4 millions d'euros de travaux, avait trois objectifs principaux :

- la restauration et la valorisation écologique des berges ;
- l'aménagement de cheminements en vue d'accueillir du public et redonner une fonction touristique aux berges ;
- la rationalisation des stationnements des bateaux logements.

Une concertation large et permanente a été mise en place avec les différents acteurs, afin de répondre à trois enjeux majeurs :

- la conciliation des objectifs du programme avec ceux des parties prenantes (partenaires institutionnels, riverains, bateliers, entreprises navales en activité...);
- la coordination des entreprises pour une gêne minimum des riverains ;
- la gestion du chantier lors du déplacement des bateaux logements.

<sup>14</sup> Laurent Viel, Gonzalo Lizarralde, Fella Amina Maherzi et Isabelle Thomas-Maret, «L'influence des parties prenantes dans les grands projets urbains », Cybergeographie : European Journal of Geography, Aménagement, Urbanisme, document 604, mis en ligne le 26 avril 2012, consulté le 17 novembre 2017. URL : <http://cybergeographie.revues.org/25310> ; DOI : 10.4000/cybergeographie.25310





**RESTAURATION DES BERGES À CONFLANS SAINTE-HONORINE (78)**  
après l'intervention du SMSO

Cette concertation a reposé principalement sur la présence d'une ingénieure à temps plein sur le site. Celle-ci a assuré des temps de dialogue, de négociation, de coordination, voire a rappelé en certaines occasions la compétence et le savoir-faire du SMSO. De nombreuses modifications ont par exemple été apportées au projet initial dans une logique « sur-mesure » pour chaque batelier. Daniel Level a indiqué au C2DI qu'a posteriori, le SMSO avait peut-être été parfois trop conciliant lors de ces discussions, mais que la satisfaction des bateliers faisait aussi partie du projet.

Ces temps d'échange et d'élaboration de compromis avaient été sous-estimés, mais se sont révélés indispensables à la réussite du projet. En effet, non seulement le chantier s'est bien déroulé et les délais ont été tenus, mais (les sujets conflictuels ayant été traités) les relations entre les parties prenantes en sont sorties apaisées. Les aménagements réalisés, très qualitatifs, sont très appréciés des bateliers, des riverains et accueillent une nouvelle fréquentation.

## 2 > Le prolongement de la ligne 1 du tramway

Yvonne Ravier et Gwénaelle Dralou Tanguy, cheffes de projet à la Direction du Développement Territorial au Département des Hauts-de-Seine, ont présenté au C2DI une analyse transversale des relations du Département des Hauts-de-Seine, réalisée avec l'appui des directions métiers. L'un des dispositifs participatifs analysés est la démarche de concertation menée par la Direction de la Mobilité, en appui d'Île-de-France Mobilités.

Cette démarche de concertation préalable s'est déroulée du 7 novembre 2016 au 31 janvier 2017. Elle s'inscrit dans la phase préparatoire du projet de prolongement de la ligne 1 du tramway, depuis Colombes jusqu'à Nanterre et Rueil-Malmaison, sur un parcours de 7,5 kilomètres (15 stations, 370 M€).

Pour un projet dont le coût est supérieur à 300 M€, la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) est obligatoire. Celle-ci a recommandé l'accompagnement de la concertation par un « garant » et a nommé Mme Claude Brévan pour le faire. A l'issue des études préliminaires en cours, le projet finalisé passera en enquête publique en 2018.



Plusieurs bonnes pratiques peuvent être identifiées dans cette concertation, pilotée par Île-de-France Mobilités :

- la stratégie de concertation a été élaborée collégalement dans le cadre d'un Comité de concertation (COCON), associant l'ensemble des partenaires du projet dont le Département et Île-de-France Mobilités ;
- une démarche participative globale a été déployée, mixant outils numériques et temps d'échanges en « présentiel » ;
- la concertation préalable a reposé sur des temps d'échanges grands publics (4 réunions publiques), des temps d'échanges sur site (3 rencontres sur site) et des temps d'échanges avec les acteurs économiques (2 ateliers) ;
- deux outils numériques principaux ont été mis en œuvre : un site internet rassemblant les informations sur le projet et une plateforme collaborative « j'en parle ». Cette plateforme comportait plusieurs outils, dont une carte participative – permettant à l'ensemble des internautes de donner leur avis « localisé » et d'avoir des débats interactifs entre les différents contributeurs ;
- une lettre d'information a été mise en place ;
- une souplesse a été observée quant au temps accordé à cette concertation, prolongée d'un mois, à la demande de la garante, permettant d'intégrer à la concertation une thématique fréquemment abordée lors des divers échanges : l'usage et le fonctionnement de la voirie avec l'arrivée du tramway, la place des transports en commun et des automobiles dans la ville.

### 3 > **Accompagnement d'un site nucléaire : la Commission Locale d'Information**

Troisième exemple de concertation de projet centré sur un site spécifique, la Commission Locale d'Information auprès du site du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) situé à Fontenay-aux-Roses (dite CLI-FAR). Le site de Fontenay-aux-Roses s'étend sur 10 hectares. Historiquement le premier des centres de recherche du CEA, il est aujourd'hui une des composantes du centre CEA Paris-Saclay. Le démantèlement des installations nucléaires est en cours, le site s'orientant vers le domaine des sciences du vivant et de la santé (près de 700 scientifiques en activité)<sup>15</sup>.

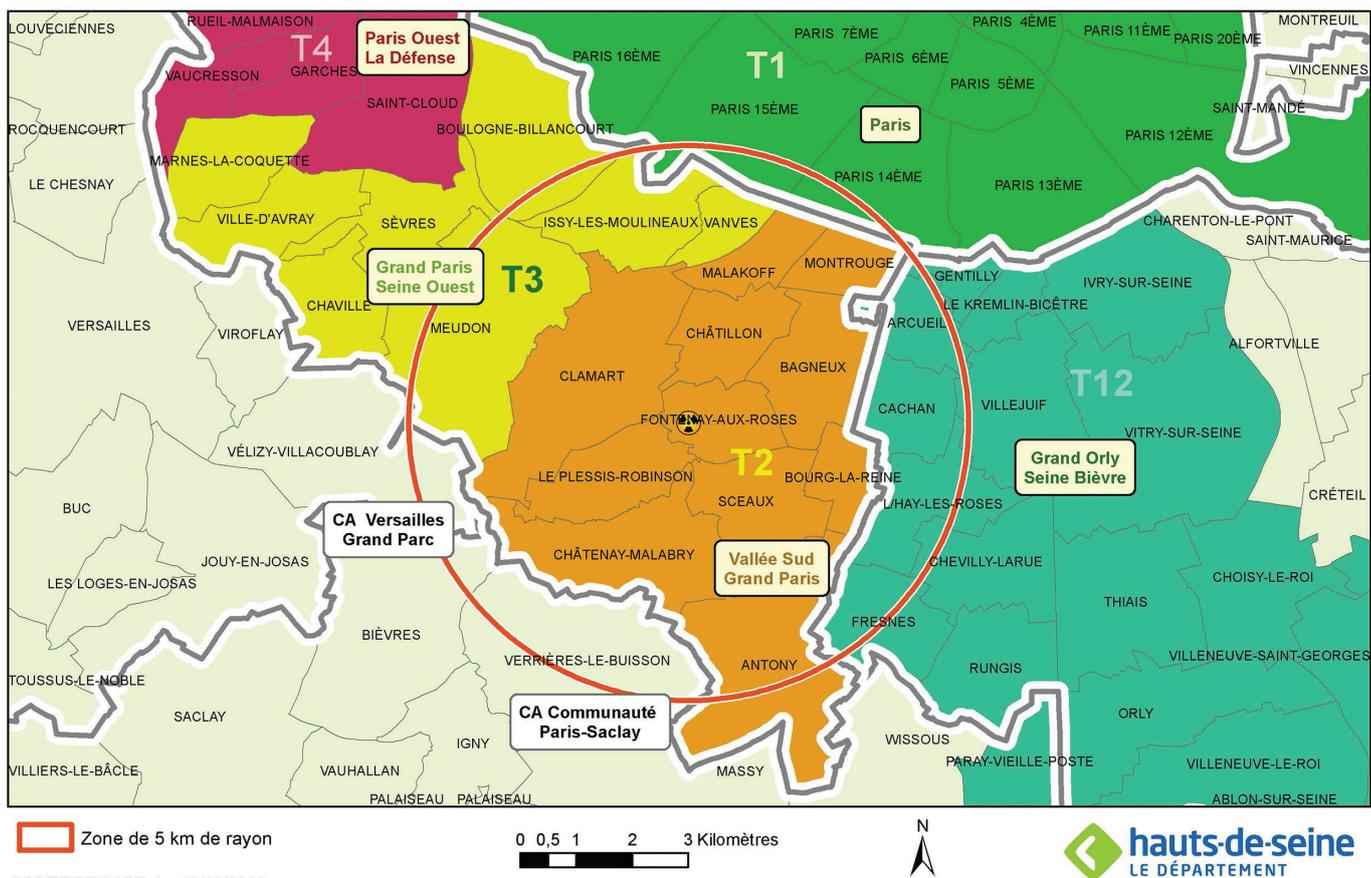
La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire impose la mise en place, auprès des installations nucléaires de base, d'une Commission Locale d'Information (CLI). Celle-ci rassemble l'ensemble des parties prenantes, sous responsabilité du Président du Conseil départemental. Sont membres de la CLI, des représentants des élus locaux (de la région à la commune), des parlementaires, des représentants des experts nucléaires de l'État (dont l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), l'exploitant du site nucléaire, des représentants des personnels y travaillant, les sous-préfectures, etc.

---

<sup>15</sup> Site internet du CEA de Fontenay-aux-Roses, consulté le 16 novembre 2017, <http://fontenay-aux-roses.cea.fr/far/Pages/Les-activites.aspx>

Cette instance collégiale est chargée par la loi d'informer la population de l'évolution du démantèlement des installations nucléaires, ainsi que du suivi environnemental du site. La CLI-FAR a donc une double dimension participative. D'une part, elle organise un espace de dialogue entre toutes les parties prenantes. D'autre part, elle a une mission de communication à destination du grand public et de sensibilisation aux questions nucléaires.

Parmi les bonnes pratiques du Département des Hauts-de-Seine, outre les séances plénières qui sont ouvertes au grand public, ont été développés un site internet et une lettre d'information numérique.



PADT/DDT/SAPT Le 18/03/2016

**PÉRIMÈTRE DE 5 KM AUTOUR DU SITE DU CEA DÉFINISSANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION**

### 3. Participer et faire participer dans une approche ascendante : la concertation d' « encapacitation » ou de « participation-action »

De plus en plus, les relations entre les deux Départements et la société civile se font ascendantes. Co-production d'idées ou d'actions, délégation, accompagnement des forces vives du territoire, évaluation des politiques publiques... les fonctions de ces dispositifs sont extrêmement variées.

#### 3.1 Faire émerger les besoins

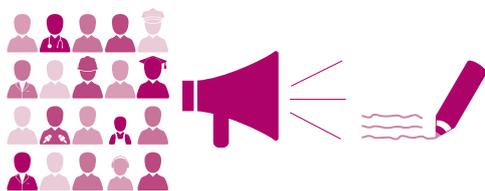
##### > Les dispositifs ciblant les usagers

Plusieurs dispositifs s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue de l'action départementale (définition du besoin, évaluation des politiques publiques). Ils ciblent principalement les usagers des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Quatre outils ont fait l'objet d'exploration au cours des travaux du C2DI – les deux premiers étant des initiatives, les deux autres obligatoires.

##### 1 > Les études de parcours

Parmi les dispositifs analysés par Yvonne Ravier et Gwénaëlle Dralou Tanguy pour le C2DI, se trouvent les « études de parcours ». Menées par le Pôle Solidarités du Département des Hauts de Seine, ces études reposent sur le recueil de témoignages d'usagers s'agissant de leur expérience et de leur ressenti quant à l'utilisation des services administratifs.

Ces entretiens sont des entretiens « libres » (réalisés sans questionnaire), organisés sans sélectionner en amont les usagers. 14 témoignages ont ainsi été recueillis et analysés sur l'accueil et l'orientation en PMI et la recherche d'un mode de garde.



*« Ce qui est original dans cette initiative, c'est qu'on reconnaît une légitimité aux témoignages de tous les usagers, indépendamment de toute notion de représentativité par rapport à l'ensemble du public. Toute parole d'utilisateur mérite d'être captée. »<sup>16</sup>*

##### 2 > Le panel d'usagers

Le second dispositif est un projet en cours d'élaboration dans le cadre de la démarche interne « Vision'ère », portée par la Directrice générale des services du Département des Hauts de Seine. Il s'agit de la constitution d'un panel permanent d'usagers. Un échantillon de 1000 personnes pourrait ainsi être sollicité régulièrement sur les politiques publiques départementales. Un baromètre annuel pourrait aussi être créé.

<sup>16</sup> Présentation de la synthèse et de l'analyse des entretiens réalisés avec les services départementaux, lors de la commission n°1 du C2DI, le 13 septembre 2017.



### 3 > La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Troisième dispositif, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance de dialogue imposée par la loi. Elle permet de rendre compte aux citoyens de l'exécution et la qualité des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public<sup>17</sup> ou que le Département exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. En l'occurrence, l'association UFC Que Choisir a été retenue par le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de ses missions d'information, de conseil et de défense des consommateurs.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

En outre, cette commission examine et prend acte, chaque année, des rapports présentés par les services du Département sur les bilans d'activités des services publics confiés à un tiers.

La CCSPL est par ailleurs consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie

---

<sup>17</sup> Autrement dit, il s'agit de services publics pour lesquels le délégataire se rémunère directement sur l'utilisateur.

dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

#### 4 > Le Conseil de la Vie Sociale

Des dispositifs participatifs peuvent par ailleurs être mis en place à l'échelle des équipements et établissements, tel que le conseil de la vie sociale.

Depuis 2004, il doit être mis en place pour les établissements médico-sociaux autorisés et contrôlés par les Conseils Départementaux. Sont notamment concernés les résidences autonomie, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...

Cette instance est élue par les résidents et leurs familles. Elle donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement, et donc au quotidien des usagers (qualité des prestations, cadre de vie, entretien des locaux, animations... Les membres du conseil ont en outre un rôle de relai en direction de l'ensemble des usagers, de leurs familles (transmission d'informations, conseil, mais aussi remontée des besoins).



## > Les dispositifs plus mixtes

D'autres outils et instances ciblent des publics plus larges, en y intégrant les forces vives du territoire, la société civile organisée ... Ils contribuent eux aussi à l'évaluation des politiques publiques et à l'expression par la société civile de ses attentes et besoins. Mais ils ont souvent des missions supplémentaires – réflexion prospective et expérimentation (les Entretiens Albert-Kahn), avis sur des documents de stratégie (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), avis sur saisine et animation du territoire (Conseil de Développement Durable Interdépartemental).

### 1 > Les Entretiens Albert-Kahn

Lancés en 2012 par le Département des Hauts de Seine, les Entretiens Albert-Kahn ont pour objectif de favoriser la réflexion prospective entre acteurs - élus, agents du Département, experts et partenaires des territoires. Il s'agit du premier laboratoire d'innovation publique à l'échelle départementale. la fin 2017, trente entretiens ont déjà eu lieu, sur des sujets aussi variés que biens communs-biens publics, les monnaies locales, l'open data, démocratie et numérique<sup>18</sup>, la culture au service de la société, les métamorphoses créatives de l'espace urbain, les tiers-lieux, le bien-être territorial, le logement... Ce laboratoire développe en outre des expérimentations avec les services départementaux et la société civile (tiers-lieux, travailleurs sociaux, économie collaborative...).

### 2 > Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Depuis 2016, deux instances, le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et le Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées, ont été fusionnés dans une structure consultative aux attributions étendues : le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Le CDCA rassemble donc les deux publics – personnes en situation de handicap et personnes âgées. Il est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médicosocial et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques, ainsi qu'en matière d'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle et d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme.

Conçu comme un lieu de dialogue, il est composé de représentants des usagers, des familles, des professionnels, des directeurs d'établissements, des administrateurs, des bénévoles... Il permet de croiser les expertises, afin de formuler des préconisations.

Il est également consulté sur plusieurs schémas et documents d'orientation : schéma régional de santé, programmation annuelle ou pluriannuelle des moyens alloués à la politique départementale de l'autonomie, plan départemental de l'habitat, projet de création d'une maison départementale de l'autonomie...



© Fotolia

<sup>18</sup>Pour aller plus loin, voir le cahier n°11 des Entretiens Albert-Kahn « Démocratie et numérique, quels impacts pour la gouvernance ? », synthèse de la rencontre du 18 septembre 2014.

### 3 > Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental

Lancé en 2005, le Conseil de Développement Durable est devenu Interdépartemental en 2016.

Fort de ses 80 membres bénévoles, rassemblant élus et société civile, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) concourt à deux objectifs principaux. D'une part, il constitue un lieu de débat et de rencontre pour les forces vives des deux territoires. D'autre part, il apporte le regard et l'expertise de la société civile aux réflexions des deux Départements.



© CD92/Olivier Ravoire

Il peut être saisi de toute question relative à l'analyse prospective, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation des politiques départementales. Ces avis sont élaborés de manière partagée et collective au cours de réunions de travail (plénières et commissions notamment).

En vue de leur élaboration, le C2DI mobilise trois types d'expertise :

- celle de ses membres, qui apportent leur regard sur le territoire interdépartemental ;
- celle d'acteurs externes (universitaires/chercheurs, porteurs de projets..);
- celle des services départementaux, qui viennent présenter les projets et actions menés par les Départements.



## 3.2 Accroître les capacités d'agir de la société civile

Deux dispositifs évoqués dans le cadre du C2DI contribuent directement au développement des possibilités d'actions de leurs bénéficiaires, en leur donnant accès à des données ou des ressources.

### 1 > L'open data

Le Département des Hauts-de-Seine fait partie des toutes premières collectivités territoriales à s'être lancées dans l'Open data, dès 2012. Dans une démarche d'ouverture et de transparence, une plateforme numérique met à disposition de tous, citoyens, acteurs économiques, associations, universités, les données produites dans le cadre de l'activité du Département. Celles-ci peuvent en outre être librement réutilisées.

Parmi les 138 jeux de données à jour en juin 2017, se trouve par exemple le fonds numérisé des Archives de la Planète d'Albert-Kahn. Cette collection remarquable propose plus de 60 000 autochromes en ligne. Véritable succès d'audience, elle a été consultée dans plus de 160 pays par plus de 70 000 internautes.

Plus récemment, près de 2 000 cartes postales d'époque conservées aux Archives départementales ont été mises en ligne sur la plateforme. Elles offrent un regard inédit sur le territoire des Hauts-de-Seine.

## 2 > L'expérimentation sur le renouveau du travail social

Les Entretiens d'Albert-Kahn, laboratoire d'innovation publique, ont mené une expérimentation sur le renouveau du travail social (en collaboration avec le Pôle Solidarités et l'ancien Pôle Attractivité et Economie). Cette expérimentation a abouti au développement de nouveaux protocoles de dialogue et de prise en charge. Ceux-ci mettent davantage le bénéficiaire en position d'«agissant», d'acteur, en le poussant à s'interroger sur ses ressources propres (réseau, voisins, anciennes expériences...), ainsi qu'à mobiliser les ressources de l'économie sociale et solidaire. Un « guide des initiatives collaboratives au service du travail social », montrant l'ampleur des ressources existantes, a en outre été réalisé en 2016<sup>19</sup>.

La formation de formateurs pour les travailleurs sociaux à ces nouveaux protocoles est actuellement en cours ainsi que la constitution d'un réseau de correspondants en innovation. Une extension aux Yvelines (avec la mise en place de formations communes) est à l'étude.



© Fotolia

<sup>19</sup> Pour approfondir, voir le cahier n°23 des Entretiens Albert-Kahn, en deux tomes : « Pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social » et « Guides des initiatives collaboratives au service du travail social ».

### 3.3 Co-construire et agir ensemble

Six dispositifs ont été analysés dans le cadre de la saisine de cette année. Ils montrent la richesse des relations de co-production.

#### 1 > L'appel à projet pour la plateforme d'établissements et de services destinée aux personnes en situation de handicap dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine

L'appel à projet sur la plateforme d'établissements et de services destinée aux personnes en situation de handicap dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine a fait l'objet d'une présentation devant le C2DI, par Perrine Germain, chef de service à la Direction de l'Autonomie au Département des Hauts-de-Seine et Sylvie Laflutte chargée de mission à la Direction de la Qualité et de la Performance au Département des Yvelines.

Pour répondre à des demandes insatisfaites sur deux types particuliers de handicap (le trouble du spectre autistique et le trouble psychique lourd), les deux Départements et l'Agence Régionale de Santé se sont alliés pour élaborer un projet commun et de proximité. Grâce à la plateforme, 1 50 places de services et d'hébergement seraient ainsi créées dans les Yvelines – là où aujourd'hui, les usagers concernés doivent souvent changer de région, voire partir en Belgique.

Afin de permettre à des opérateurs avec une puissance financière plus réduite de répondre, un effort financier important est réalisé par les deux Départements :

- mise à disposition d'un terrain dont 3 ha doivent être acquis par le Département des Yvelines ;
- importante subvention d'investissement qui financera les coûts de construction (répartie entre les deux Départements).

Deux modalités principales d'association de la société civile ont été mises en place pour cet appel à projet :

- La commission de sélection des candidats à l'appel à projet est composée d'élus et techniciens départementaux, ainsi que d'usagers et d'associations ;
- Des rencontres ont eu lieu avec les associations afin d'expliquer le projet et de connaître leurs attentes et leurs ressentis.

Cet appel à projet relève à double titre de la co-production entre les institutions et la société civile. D'une part, la société civile a été associée à la préparation et au déroulement de l'appel à projet. D'autre part, un (ou des) acteurs privés assureront pour le compte des deux Départements, par le biais de la plateforme, la gestion des établissements et des services.

#### 2 > L'Hackathon Tourisme

Un Hackathon Tourisme organisé par le Département des Hauts-de-Seine s'est tenu sur 3 jours en juin 2017 à la Seine Musicale (Boulogne-Billancourt). Ce marathon de l'innovation a fait appel à la créativité de la société civile (hackers, citoyens curieux, start-up, étudiants), pour inventer de nouveaux projets touristiques, avec une forte dimension numérique.

A l'issue des trois jours de production intense, 5 projets ont été primés. Cette initiative a renforcée les liens entre les acteurs locaux du tourisme et le Département des Hauts-de-Seine.



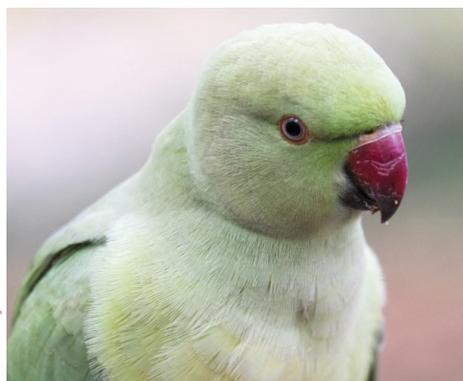
# HACKATHON TOURISME



[hackathon.hauts-de-seine.fr](http://hackathon.hauts-de-seine.fr)

© CD92/Willy Labre

### 3 > Le projet « Perruches à collier »



Le dispositif présenté par Olivier Bouviala<sup>20</sup> associe à deux titres la société civile à la production du service public : en tant que partenaire du projet et en tant que co-producteur de l'observation du territoire. Un projet participatif a en effet été lancé par le Département des Hauts-de-Seine, au sujet d'une espèce exotique envahissante, la perruche à collier.

Via les maires, ou directement par courrier au Président, les habitants font part depuis plusieurs années de leurs préoccupations concernant le développement des perruches à collier, ainsi que les nuisances sonores et les dégâts matériels qu'elles génèrent. A différents endroits d'Île-de-France, des perruches à collier relâchées par des particuliers sont redevenues sauvages. Elles ont fondé des nids de plus en plus conséquents et se dispersent peu à peu à travers le territoire.

Pour lancer directement un plan de gestion d'une espèce exotique envahissante, celle-ci doit d'abord être reconnue comme « préoccupante », au sens de la réglementation de l'Union Européenne. Le préfet de la Région Île-de-France peut alors être mobilisé pour demander à l'Office national de la faune et de la flore sauvage d'intervenir.

<sup>20</sup> Chef de service à la Direction des Parcs, Paysages et Environnement au Département des Hauts-de-Seine.

© CD92/Willy Labre

Au titre de ses compétences en matière d'espaces naturels sensibles et de préservation des milieux naturels, le Département a d'abord commandé une étude au Muséum national d'histoire naturelle pour appréhender le phénomène. L'étude a conclu à une situation non « préoccupante »<sup>21</sup> à l'instant t (en 2014), mais qui pouvait le devenir dans les années à venir.

Il a ensuite réuni un groupe de travail, pour suivre le développement des perruches et proposer des solutions de gestion.

Huit partenaires, dont deux associations, ont été rassemblés :

1. Le Département des Hauts-de-Seine
2. Le Muséum national d'histoire naturelle
3. La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
4. L'Office nationale de la Chasse et de la faune sauvage
5. La Ville de Châtenay-Malabry
6. La Ville d'Antony
7. La Ville de Sceaux
8. La Ligue de Protection des Oiseaux

Le groupe de travail a décidé la réalisation d'un site internet de sensibilisation du grand public, recensant les informations disponibles sur les perruches (étude du Muséum national d'histoire naturelle, connaissances actualisées sur l'évolution de la population de perruches).

Il a en outre créé, sous portage du Département, une base de données rassemblant les courriers, les plaintes, et les observations en direct.

Pour alimenter cette base, le groupe de travail a opté pour le développement d'un module collaboratif, intitulé « Participez ».

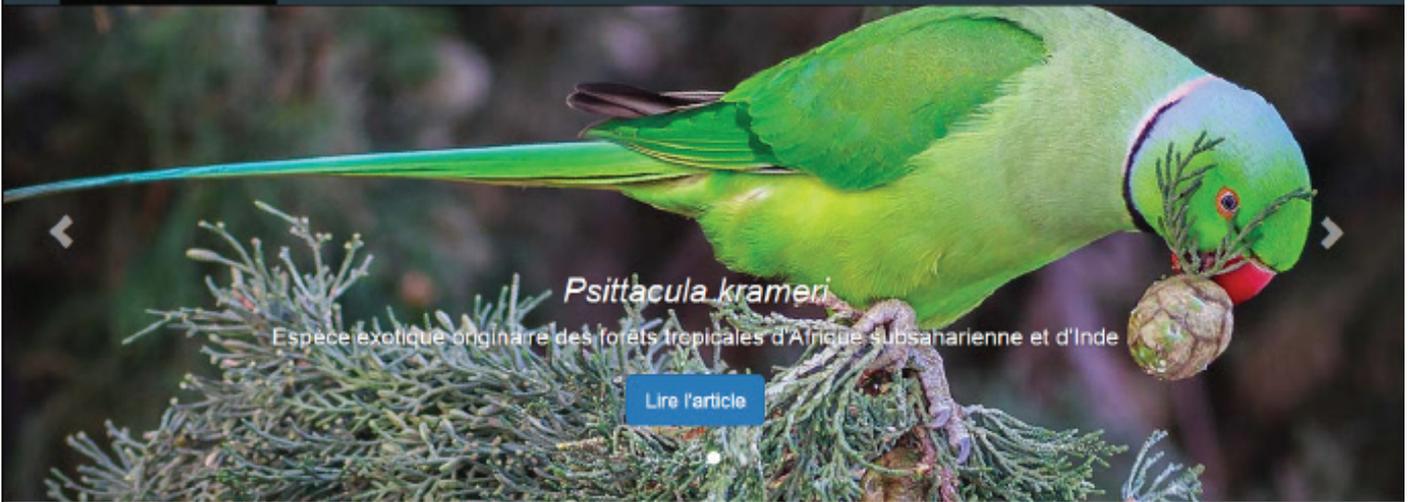
Grâce à cet outil de crowdsourcing (littéralement « approvisionnement par la foule »), tout observateur peut contribuer à la base de données collective sur le développement de la perruche en Île-de-France. 214 contributions ont été faites à ce jour.

Olivier Bouviala a souligné lors de son intervention que cette démarche collaborative n'est pas nouvelle. Le Muséum National d'Histoire Naturelle anime depuis 20 ans un outil appelé « Vigie Nature », où tout observateur sur le territoire français peut livrer des données aux chercheurs. Ces outils collaboratifs fournissent de très nombreuses données sur les phénomènes naturels et donc aboutissent à des solutions adaptées plus finement.

En commission du C2DI, il a été remarqué que les perruches se développaient aussi dans les Yvelines et qu'un élargissement du dispositif participatif pourrait être étudié.

---

<sup>21</sup> Au sens de la réglementation européenne sur les espèces exotiques envahissantes.



*Psittacula krameri*

Espèce exotique originaire des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'Inde

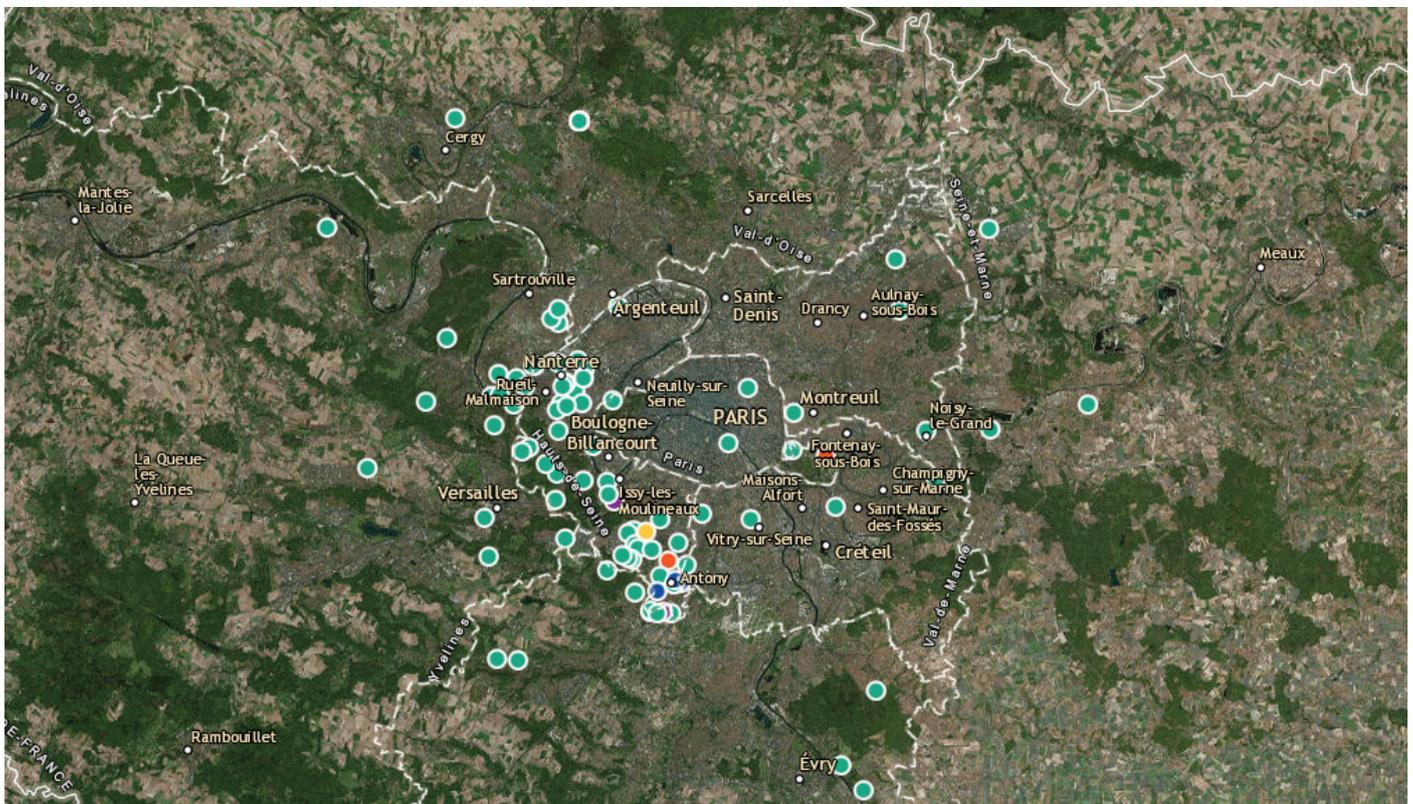
Lire l'article

### Avis aux observateurs

Nos partenaires :



LE SITE INTERNET PRÉSENTÉ DEVANT LE C2DI LE 13 SEPTEMBRE 2017



LA CARTE DE SYNTHÈSE AGRÉANT LES DONNÉES DU CROWDSOURCING

#### 4 > Le dispositif « Femmes victimes de violence »

Dans le cadre de sa politique sociale, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé depuis plusieurs années afin de lutter contre les violences faites aux femmes (violences sexuelles, conjugales, extra-familiales, professionnelles, harcèlement...) et soutenir ces dernières face aux difficultés qu'elles rencontrent, à travers un dispositif intitulé « Programme de lutte contre les violences faites aux femmes « Femmes victimes de violence ».

Dans ce cadre, le Département fait appel à 8 partenaires extérieurs, spécialisés dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux exigences et aux besoins des bénéficiaires, par des actions de prévention contribuant à améliorer la condition des femmes, par la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels, par l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences (numéro d'appel départemental), par le logement temporaire et l'accompagnement de femmes et de leurs enfants.

Cet engagement est renforcé depuis 2016 et la signature, par le Département, de la convention de mise à disposition du dispositif de « téléprotection grave danger » (TGD) dans les Hauts-de-Seine, dont l'objet est d'attribuer, sous certaines conditions, un téléphone portable d'alerte aux femmes victimes de violences conjugales de la part de leur compagnon (conjoint, concubin, partenaire de pacs ou ex.) ou victimes de viols, en situation de très grave danger.

Le Département bénéficie ainsi de l'expérience et du savoir-faire de ces partenaires spécialisés pour garantir aux bénéficiaires un interlocuteur privilégié. Cette relation de « co-production » du service public s'appuie sur des conventions, qui facilitent la mobilisation des partenaires dans la durée et sécurise le partenariat.

*« Ce dispositif se caractérise par une grande stabilité des partenaires avec lesquels travaille le Département. Cela se révèle très précieux et très constructif. »<sup>22</sup>*

Ce partenariat fait écho aux relations que les Archives Départementales tissent avec des associations pour co-produire le service public (organisation de colloque et de concours, formation d'assistant-archivistes en réinsertion...).

#### 5 > Les opérations de grande collecte

Le développement des usages numériques et l'appétence pour l'histoire locale a encouragé les pratiques participatives. Ainsi durant les opérations de « grande collecte », les particuliers et les associations ont été invités à donner ou déposer leurs collections privées. Des associations ont en outre été missionnées par les Archives des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour collecter des témoignages oraux (bidonvilles et cités de transit dans les Hauts-de-Seine, mémoires de l'immigration dans les Yvelines). En 2017, l'opération a porté sur les violences faites aux femmes et sur les centres et foyers maternels dans les Hauts-de-Seine (avec une anthropologue de l'Université Paris Nanterre).

<sup>22</sup> Intervention d'Yvonne Ravier et Gwénaelle Dralou Tanguy, cheffes de projet à la Direction du Développement Territorial au Département des Hauts-de-Seine, le 13 septembre 2017 devant le C2DI.

La société civile, que ce soient les dons des particuliers ou l'appui des associations, contribue directement à la conservation de la mémoire collective.

## 6 > Deux outils numériques pour des « territoires apprenants »

Deux autres outils participatifs ont été présentés au C2DI par les services yvelinois et altoiséquanais des Archives.

Dans les Yvelines, un Wiki (encyclopédie numérique collaborative) a été lancé sur le thème de la Première Guerre mondiale. Chaque internaute peut y proposer des articles ou des ressources.

Dans les Hauts-de-Seine, un outil participatif complémentaire à l'open data va être développé. Les cartes postales anciennes, accessibles sur la plateforme, bénéficieront à terme d'une interface permettant aux internautes de localiser et d'indexer les cartes postales.

## 4.

# Un panorama des systèmes relationnels des deux Départements à approfondir

Le panorama qui se dessine à l'issue des séances de travail du C2DI montre la très grande diversité des relations institutions-société civile - de l'informel à l'outil numérique, du projet stratégique centré sur la participation du public à la rencontre ponctuelle. Tous les domaines de compétences apparaissent concernés, que ce soit le social, l'aménagement, l'environnement, la culture, le tourisme, le sport, l'emploi, la coopération décentralisée. Certaines de ces relations viennent enrichir un projet ou une politique publique (tramway, organisation d'un colloque), d'autres en sont le cœur (Assises de la Ruralité, C2DI). Cette diversité montre la vitalité des deux Départements et l'intensité de leurs liens au territoire interdépartemental.

Carine Dartiguepeyrou, secrétaire générale des Entretiens Albert-Kahn, Laboratoire d'innovation publique au Département des Hauts-de-Seine, a en outre évoqué devant le C2DI cinq pistes de réponse déployées à l'échelle départementale : chercher à comprendre les évolutions et les besoins des concitoyens, devenir agile organisationnellement, s'adapter pour être plus efficace, incarner des valeurs pour donner du sens, agir à la bonne échelle en coordination avec les autres acteurs du territoire. Les institutions départementales sont déjà en mouvement sur ces axes et donc en mutation.

Le C2DI a toutefois mis au jour deux limites à la situation actuelle :

- D'un point de vue organisationnel, aucune direction n'était chargée début 2017 d'assurer une vision d'ensemble des dispositifs. Les éléments présentés dans le cadre du C2DI ont été constitués pour l'occasion.
- S'il paraît difficile de recenser l'ensemble des relations directes à l'usager, il paraît souhaitable d'avoir une vision plus détaillée des relations ayant pris la forme de dispositifs ou d'outils. Car cette méconnaissance de l'existant est perceptible au sein de chaque Département.

**Préconisation n°6 :** Mener un état des lieux interdépartemental des dispositifs existants, avec l'appui des directions dédiées à l'évaluation des politiques publiques.

Ce recensement permettrait :

- des échanges internes de bonnes pratiques, entre porteurs de projet.
- de limiter les doublons.

Le C2DI a identifié au moins deux portes d'entrée pour ce diagnostic. Celui-ci pourrait reposer tout d'abord sur une analyse fine par compétence départementale.

Une deuxième entrée pour ce diagnostic, complémentaire de la précédente, a été proposée par Odile Fourcade, conseillère départementale honoraire et membre du C2DI. Elle reposerait sur un diagnostic des lieux stratégiques. Il s'agirait d'abord d'identifier les lieux stratégiques communs ou semblables dans les deux Départements (la Seine, les parcs, les continuités vertes, etc.).

Puis, la manière dont la société civile est associée aux politiques départementales déployées dans ces espaces serait examinée dans les deux Départements et au niveau interdépartemental, afin d'assurer une approche cohérente et de développer des nouveaux projets participatifs le cas échéant.

Par ailleurs, cet état des lieux gagnerait à s'inscrire dans une démarche globale, de construction d'une culture commune en matière de participation publique. A la manière de la Ville de Lyon<sup>23</sup>, cette démarche interdépartementale pourrait être amorcée par une lettre d'information dédiée et des rencontres de partages d'expériences entre techniciens.

Il apparaît en effet au Conseil de Développement Durable Interdépartemental que les outils et formes de la participation publique ont profondément changé. La société civile elle-même a d'autres attentes vis-à-vis des deux Départements. Une partie de ses acteurs s'engage d'ores et déjà au service du bien commun. Mettre en lumière des pratiques innovantes pour faire évoluer les deux Départements dans le « Monde qui vient », tel est le défi que le C2DI souhaite contribuer à relever.

---

<sup>23</sup> Dont la démarche a été primée lors des « Trophées de la Participation et de la Concertation » 2016, organisés par Décider ensemble et La Gazette des Communes.





**III**

**Faire évoluer les deux  
Départements dans le  
« Monde qui vient »**



© Pixabay

De multiples mutations sont en cours dans les relations entre institutions et société civile. Le C2DI n'a pu qu'effleurer certaines de ces mutations, mais porte d'ores et déjà quelques propositions sur ce Monde qui vient et qui, comme l'indique Carine Dartiguepeyrou, est en fait « déjà là ».<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup>Carine Dartiguepeyrou, « Le futur est déjà là », Editions Le Bord de l'Eau, 12 mai 2017.

# 1. Donner sa juste place au numérique

Le numérique a profondément et très rapidement changé notre société. Il recouvre à la fois les outils de communication numérique (internet, les sites, les mails, etc.), et les usages et services qui se sont développés grâce à eux, mais aussi les outils numériques dédiés à la participation (ou civic tech).

Tous impactent la capacité de l'administré à agir, avec ou sans la puissance publique. Crowdsourcing, tel que l'outil d'observation des perruches à collier, mais aussi outil de financement participatif et de mécénat (crowdfunding), monnaies locales complémentaires<sup>25</sup>, sondages en ligne, budget participatif, forum... de nombreux outils se sont développés ces dernières années.

## 1.1 Accompagner la ville numérique, ses potentialités et ses contradictions

Dans la ville intelligente numérique, l'utilisateur devient producteur de service urbain, souvent en intégrant les plateformes de grands opérateurs. Il loue ponctuellement son logement, il partage sa voiture, il produit de l'énergie... Depuis septembre 2017, Blablacar expérimente ainsi en Île-de-France le covoiturage sur les trajets domicile-travail<sup>26</sup>.

Le numérique fait en fait levier dans de très nombreux domaines : auto-production de biens et d'énergies, plateformes locales de dons et de troc, remontées d'information sur la consommation d'énergie, information en temps réel sur l'état des réseaux et l'offre de mobilité, réparation et transformation d'objets, etc.

Le numérique permet en outre le développement de nouveaux outils de régulation, grâce à la coopération des usagers. Des mécanismes d'incitations à des comportements « vertueux » sont ainsi lancés ou à l'étude, tant à l'échelle nationale ou que locale. Les péages positifs offrent ainsi une récompense aux automobilistes réguliers qui n'utiliseraient pas leur voiture lors des bouchons. Le dispositif repose sur plusieurs outils numériques. D'une part, il nécessite un système d'information en temps réel sur l'état du trafic, ainsi qu'un appel à volontariat parmi les automobilistes réguliers. Les volontaires acceptent, d'autre part, l'installation d'un boîtier de géolocalisation et de mesure de l'utilisation du véhicule.<sup>27</sup>

<sup>25</sup> Pour approfondir, voir le cahier n°2 des Entretiens Albert-Kahn, « Les monnaies complémentaires au service de la cohésion sociale des territoires », synthèse de la rencontre du 23 novembre 2012.

<sup>26</sup> Communiqué de presse de Blablacar, « BlaBlaLines s'étend à Paris et en Île-de-France », site internet <https://www.blablacar.fr/presse>, consulté le 13 novembre 2017.

<sup>27</sup> Lisa Burek, « Un « péage positif » anti-bouchons va être testé en Île-de-France », Le Monde, 9 mars 2017.

Le tourisme est un autre exemple de l'ampleur des évolutions liées au numérique. D'une part, le numérique offre un accès quasi simultané à de nombreuses informations (disponibilité, retours des utilisateurs, etc.), par le biais d'internet, d'applications spécifiques et des réseaux sociaux. D'autre part, le numérique a permis l'émergence du tourisme « expérientiel », autrement dit d'une offre qui permet au touriste de « faire l'expérience » de nouvelles cultures et activités de façon authentique (comme un habitant local).

Les deux Départements se sont saisis du sujet en se mobilisant sur l'ensemble des pratiques du tourisme collaboratif, à travers la Stratégie Touristique Interdépartementale. Celle-ci prévoit notamment la « conception d'une plateforme commune rendant visible l'offre collaborative des deux départements ».<sup>28</sup>

**Préconisation n°7 :** Lancer un forum interne dédié à l'accompagnement du développement de la ville numérique et des nouveaux services urbains, aux opportunités qu'ils génèrent et aux contradictions qu'il pourrait être souhaitable de réguler à l'échelle interdépartementale.

**Préconisation n°8 :** Mobiliser les outils de traçabilité des usagers et les potentiels du numérique au service des actions départementales et interdépartementales.

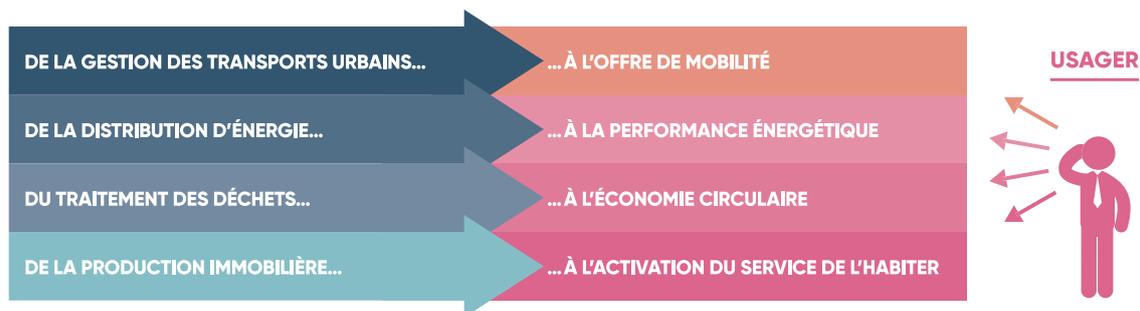
---

<sup>28</sup> p.21 in Stratégie touristique interdépartementale Yvelines – Hauts-de-Seine, 2017-2021.

## Zoom : Ville numérique et nouveaux modèles économiques urbains

« [...]la ville est progressivement saisie par le numérique, cette évolution étant à la fois subie (« l'ubérisation » de la ville) et voulue (la smart city). Les tendances observées dans l'économie numérique tendent à se diffuser à un nombre de plus en plus élevé de services urbains. La révolution Internet ne se cantonne pas à l'économie immatérielle, elle agit aussi comme un puissant facteur de transformation de l'espace et des services urbains. Ce changement s'accompagne d'une complexification et d'une diversification des modèles d'affaire des opérateurs économiques. Par exemple ce qui était payant devient gratuit, et ce qui était gratuit devient payant. »<sup>29</sup>

Glissement serviciel des services urbains



Le « glissement serviciel » est entendu par les auteurs comme le glissement vers une logique de « services », ou de « bouquet de services ad hoc offert à chaque individu au plus près de ses besoins. »<sup>30</sup>

Basculement du modèle des grands réseaux au modèle des plateformes

LE MODÈLE DES GRANDS RÉSEAUX		LE MODÈLE DES PLATEFORMES
La ville des infrastructures	→	La ville des services et des données
Fonctionnement linéaire	→	Fonctionnement circulaire
Organisation centralisée	→	Activation de la multitude + circuits courts
Un objectif de croissance	→	Un objectif de sobriété
Cloisonnement des réseaux	→	Hybridation des services

Schémas extraits des pages 13 et 16 de la synthèse de « Qui paiera la ville (de) demain ? Étude sur les nouveaux modèles économiques urbains », Ibicity, Acadie, Espélia, pour le compte de l'ADEME et de l'AMF, avec le soutien du PUCA, janvier 2017.

<sup>29</sup> Extrait de <http://www.modeleseconomiquesurbains.com/notreapproche/> site internet qui présente les principaux résultats de l'étude menée par les cabinets Ibicity, Espelia et Partie Prenante sur les nouveaux modèles économiques urbains, pour le compte de l'ADEME et de l'AMF.

<sup>30</sup> p.23, synthèse de l'étude

## 1.2 Développer la démarche d'open data

Le C2D Hauts-de-Seine avait été saisi en 2015 de la question de l'open data. Lorsqu'elle se lance dans une démarche d'open data, l'administration met à disposition des données, dans un format qui permet au grand public de les réutiliser. Près de 45 préconisations avaient été élaborées pour les politiques altoséquanaises, dont plusieurs s'avèrent particulièrement pertinentes pour la saisine actuelle.

La saisine « Open data » avait souligné l'importance de disposer d'espaces physiques de partage entre experts et apprenants, qui seraient permanents ou utilisables ponctuellement. En ce sens, les tiers-lieux, dont le financement public relève depuis la loi NOTre de la compétence régionale, ont tout leur intérêt, mais d'autres formes d'espaces hybrides peuvent être imaginées.

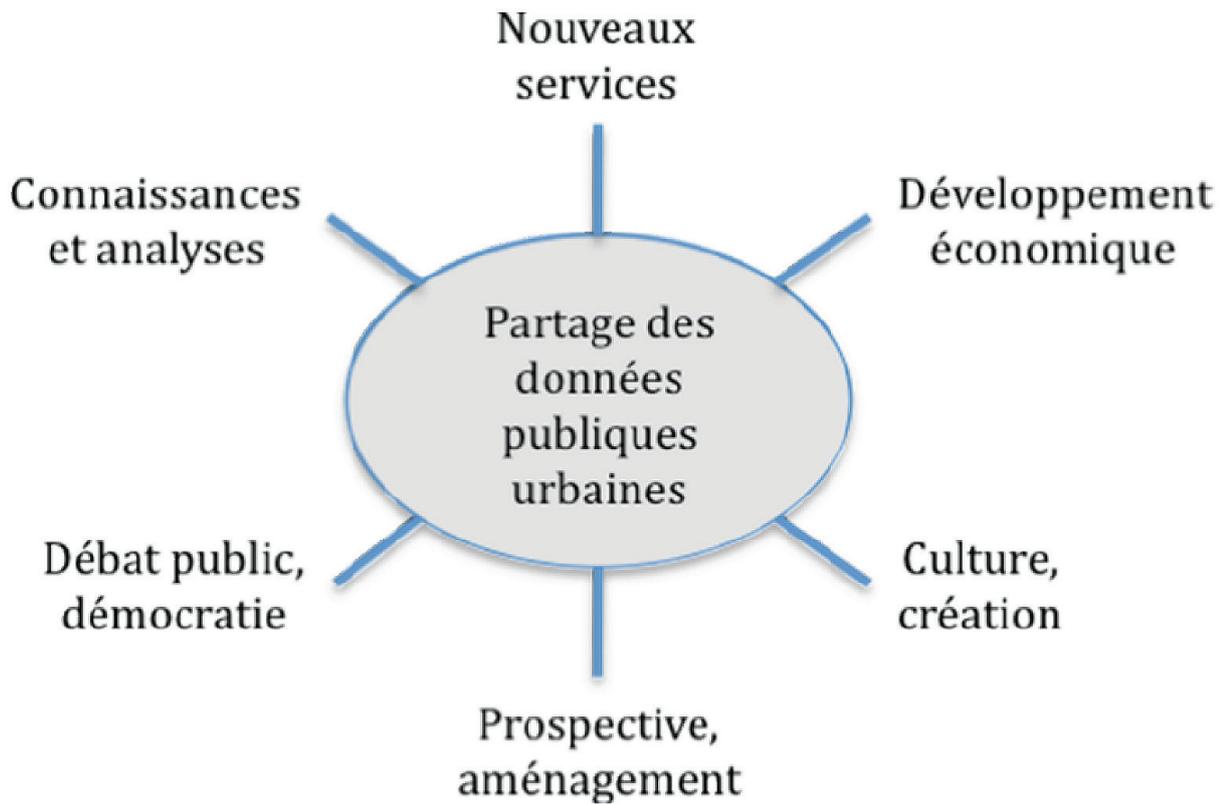
**Préconisation n°9 :** Développer et soutenir des espaces ou des temps dédiés à l'apprentissage de l'utilisation des données. Ils pourraient s'insérer dans des espaces existants, dans des tiers-lieux (en partenariat avec la Région) ou dans des équipements départementaux tels les espaces départementaux d'action sociale.

Lors de la saisine 2017, il a été souligné la nécessité d'ouvrir ces actions d'apprentissage numérique à tous, et particulièrement aux petites entreprises et aux personnes éloignées de l'emploi (jeunes et moins jeunes).

En outre, dans les démarches participatives, l'accès aux données et à l'information par le biais du numérique est très précieux. Les membres de C2DI soulignent que, lorsque l'accès aux données-clés est restreint, il est difficile d'avoir un dialogue de qualité.

**Préconisation n°10 :** Jouer un rôle fédérateur dans l'ouverture des données sur le territoire et diffuser une culture de l'open data au niveau interdépartemental (production de la donnée, critères de qualité pour sa mise à disposition par les producteurs de données, infolab interne, etc.).

# Qu'est-ce que ça produit ?



Que produit l'ouverture des données ? d'après la présentation de Charles Nepote, Fing, le 11 mars 2015 devant le C2D92

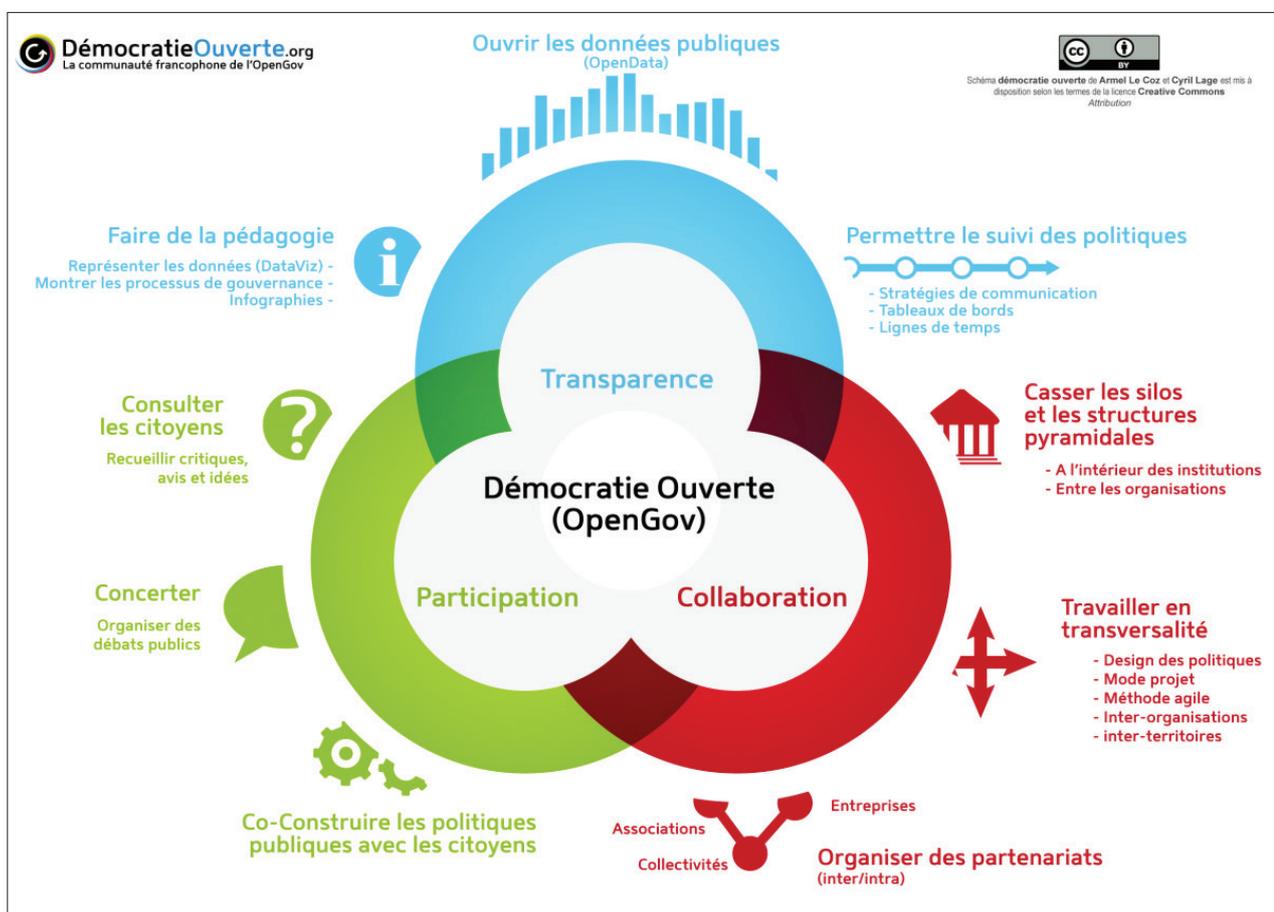


Schéma des principes de la démocratie ouverte par le mouvement Démocratie Ouverte mis en avant dans la saisine Open Data du C2D92

### 1.3 Articuler numérique et présentiel

Lors des travaux du C2DI, il est apparu très fortement la nécessité d'articuler le numérique et les dispositifs reposant sur le « présentiel », sur l'échange entre personnes physiquement présentes dans la même pièce. Tous les administrés, habitants, citoyens, usagers de passage sur le territoire, mais aussi petites entreprises, n'ont pas la même capacité à utiliser les outils numériques (accès au réseau, formation, habitude et pratique, etc.). Comme l'a aussi montré la saisine sur l'open data, l'outil numérique seul - en l'occurrence, la plateforme de partage de données - ne peut se suffire à lui-même.

Le « présentiel » a en effet cet atout majeur qu'est l'établissement ou l'approfondissement d'une relation en proximité.

L'exemple des Assises de la Ruralité est à ce titre particulièrement explicite. Il a mobilisé le numérique : informations sur la démarche, communication, réalisation d'une vidéo d'introduction posant les enjeux de la démarche. Mais son moteur, son objectif principal, est la rencontre des habitants et des forces vives du territoire.

**Préconisation n°11** : Pour les dispositifs « délibératifs », préférer les outils participatifs reposant sur la présence humaine et la proximité, qui permettent débats, controverses, et élaboration d'un compromis collectif.



La SNCF Réseau a, à l'inverse, privilégié le numérique comme cœur de sa démarche de participation. Il a expérimenté un outil de cartographie numérique, Carticipe, dans le cadre de la concertation sur la ligne Paris-Normandie menée entre septembre 2015 et octobre 2016. Cet outil à disposition des internautes collectait les propositions pour affiner le tracé, propositions des internautes pour lesquels chacun pouvait voter et qui pouvaient être commen-

tées. Il a porté la consultation, en recueillant les informations et en les pondérant par le biais des votes.

En complément, des réunions publiques ont été organisées par la SNCF, dont le résultat a été intégré dans l'outil numérique. Cette stratégie participative a permis à la SNCF d'être primé aux « Trophées de la Participation et de la Concertation » de 2016, organisés par le laboratoire d'idées Décider Ensemble et La Gazette des Communes.

Parmi les atouts majeurs des outils numériques, Luc Picot<sup>31</sup> a souligné la transparence sur les propos tenus (tout ce qui a été dit peut être visible).<sup>32</sup> L'outil numérique s'avère de plus particulièrement puissant pour mobiliser certains types de publics (tels que ceux organisés en communautés

<sup>31</sup> Lors de la table ronde de la commission 2 du C2DI, le 12 octobre 2017.

<sup>32</sup> Un article sur les civic tech dans le dernier cahier de l'IAU-IdF sur la smart city souligne toutefois les interrogations soulevées par les méthodes de traitement et de synthèse (de « curation ») des données et avis récoltés par l'outil numérique.

sur les réseaux sociaux), peu réceptifs aux médias traditionnels. Il a mis en outre en avant la possibilité de consulter les publics (à coût plus faible qu'un sondage) et de pouvoir pondérer les avis exprimés par le nombre de participants qui indiquent y souscrire. L'outil numérique facilite par ailleurs la consultation de certains usagers, en la rendant possible à tout moment, en tout lieu, à condition de disposer de l'équipement numérique nécessaire. Philippe Durance a évoqué en outre la possibilité de mesurer, grâce au moyen de méthodes spécifiques, comment les participants se positionnaient par rapport à telle ou telle vision d'avenir.

**Préconisation n°12 :** Intégrer le ou les outils numériques dans une stratégie participative globale au service du projet.

## 2. Construire avec une société civile experte et agissante

### 2.1 Tous experts, tous sachants - mobiliser l'expertise usagers

La maîtrise d'usage est un processus de conception et de mise en œuvre centrée sur l'expérience de l'utilisateur actuel et/ou futur. Chaque citoyen, habitant ou usager de passage sur le territoire interdépartemental apparaît à ce titre comme un expert potentiel.



© CDS2/Jean-Luc Dolmaire

Cette expertise a de nombreux avantages pour les deux Départements, dont une connaissance enrichie du terrain, ainsi qu'un retour d'expérience sur le service public et sur le besoin auquel il doit répondre.

L'outil de crowdsourcing Perruches à collier présenté devant le C2DI<sup>33</sup>, montre bien l'appui que peuvent apporter les internautes (habitants, usagers de passage, etc.) à l'observation du territoire.

Lors de la deuxième commission du C2DI, l'atelier animé par Bernard Lamy a ainsi évoqué le concept de « greeters », ces habitants bénévoles « qui ont envie de rencontrer, localement, des visiteurs et de partager leurs connaissances et leur passion. [...] Ils se proposent volontairement, durant leur temps libre, d'accompagner les touristes dans leur ville,

<sup>33</sup> Cf partie II.

agglomération, village ou région, dans des lieux qui peuvent être insolites ou plus classiques, selon les goûts et les envies de chacun.<sup>34</sup> » L'expertise de l'habitant est alors une richesse directe du territoire et de sa promotion.

**Préconisation n°13 :** Prendre davantage en compte l'expertise des usagers, administrés, habitants, en développant les projets s'appuyant sur les méthodes de la maîtrise d'usage ou encore du design de services publics. Développer à ce titre les groupes d'usagers.

Plusieurs outils sont possibles :

- le groupe d'usagers accompagne la conception d'un projet. Il est sollicité à différentes étapes de sa conception, puis de son utilisation ;
- le panel d'usagers, tel que celui en projet dans les Hauts-de-Seine, peut faciliter l'amélioration continue du service public, par des études spécifiques et la mise en place d'un baromètre satisfaction ;
- les études de parcours, telles que celles mises en place dans le Département des Hauts-de-Seine<sup>35</sup> et qui ont montré le rôle indispensable de la société civile dans la définition du besoin, ou sa redéfinition ;
- le diagnostic en marchant (ou parcours commentés) permet d'échanger in situ, sur un aménagement, un équipement, un court tronçon du réseau...

La Ville d'Hazebrouck, primée en 2016 dans le cadre des « Trophées de la Participation et de la Concertation »<sup>36</sup>, a ainsi, entre autres outils, mobilisé le diagnostic en marchant sur le volet « mobilité – accessibilité » de son Contrat de Ville.



Lors de la commission du 12 octobre 2017 du C2DI, Joseph Spiegel a évoqué la manière dont il mène les diagnostics en marchant dans sa commune. Ceux-ci se substituent aux classiques réunions de conseils de quartier. Les participants et le maire arpentent le quartier, en définissant ensemble les améliorations à apporter. La séance se conclut par la prise en charge de ces améliorations par les participants (collectivité, mais aussi habitants et organisations). Le diagnostic en marchant apparaît alors comme un outil de diagnostic, mais aussi de mobilisation collective.

<sup>34</sup> Extrait de la Charte « France Greeters », consultée sur le site internet [www.greeters.online](http://www.greeters.online), le 13 novembre 2017.

<sup>35</sup> Cf partie II.

<sup>36</sup> Événement co-organisé par La Gazette des Communes et Décider Ensemble.

## 2.2 Encourager la structuration de réseaux d'acteurs et de collectifs

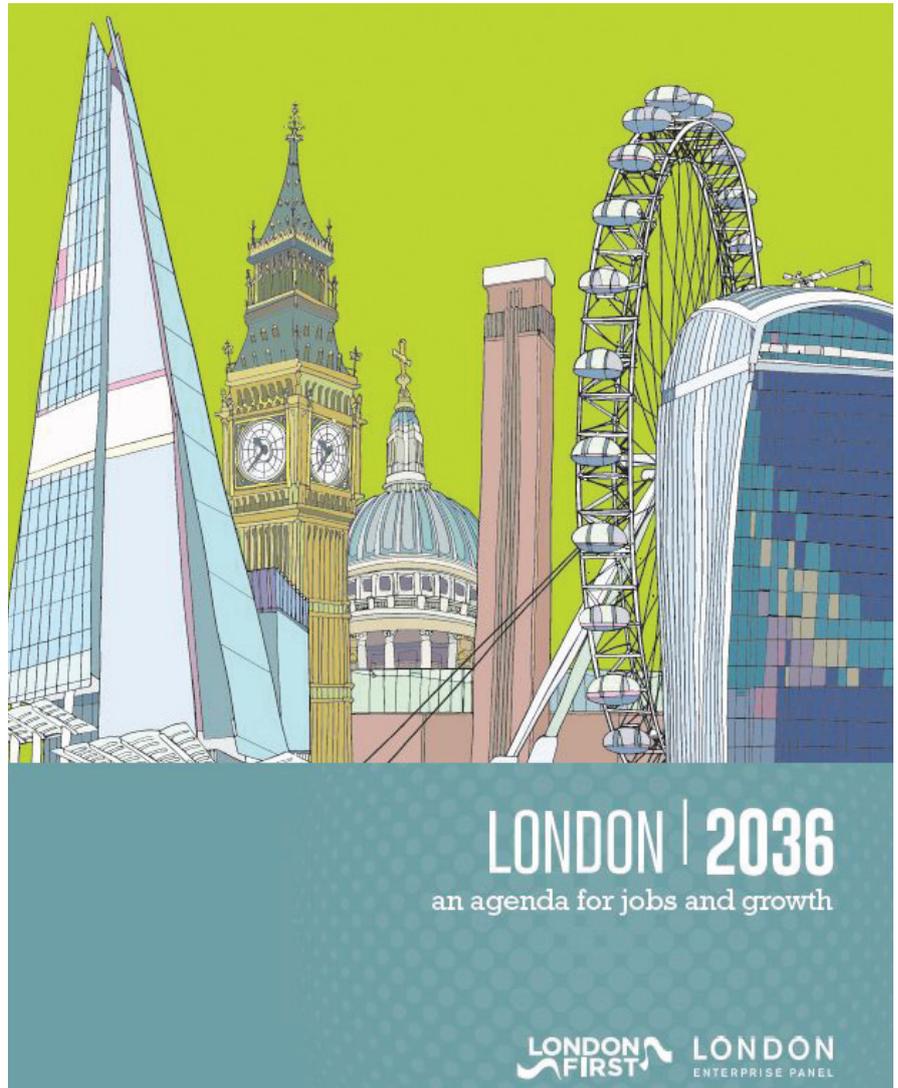
Les travaux du C2DI ont mis en lumière le manque d'information sur ce que font les uns et les autres et la nécessité de se coordonner.

**Préconisation n°14** : Lorsqu'une myriade d'acteurs est partie prenante, faciliter la structuration de collectifs interdépartementaux, en prévoyant des espaces d'échanges et de co-production (instance consultative, équipe-projet, etc), dès la définition du projet.

L'appel à projet pour la plateforme d'établissements et de services destinée aux personnes en situation de handicap dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine donne à ce sujet quelques pistes, dont l'intégration de la société civile dans la commission de sélection des opérateurs.



Comme l'a expliqué Christian Lefèvre en plénière d'ouverture, l'Autorité du Grand Londres est même allée au-delà en constituant en 2012 un collectif d'acteurs économiques, le London Economic Action Partnership, dont la mission est l'élaboration d'une stratégie pour le développement économique, la formation professionnelle, l'emploi et son suivi.

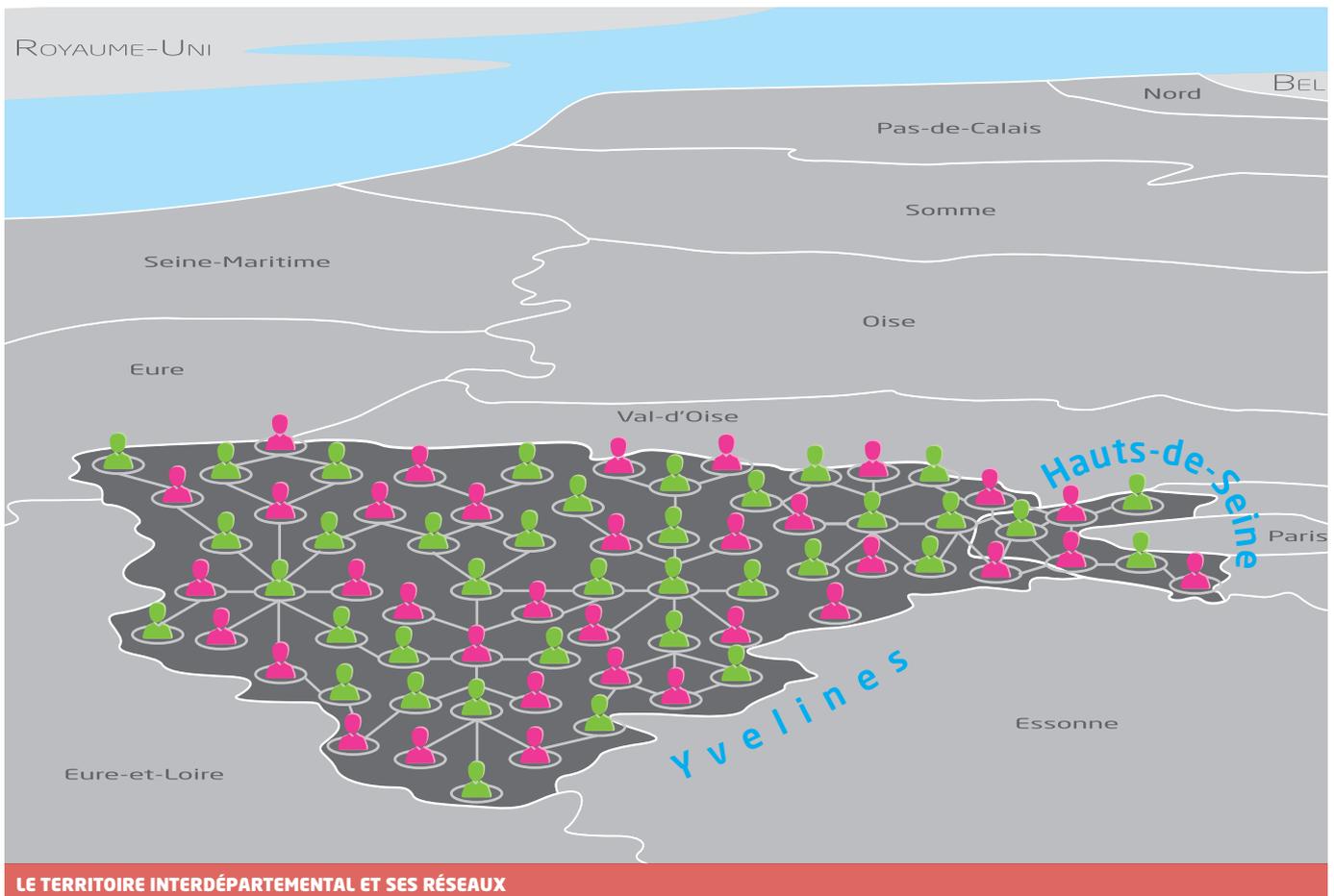


**Préconisation n°15 :** Poursuivre le déploiement du Conseil de Développement Durable Interdépartemental, comme instance de dialogue entre les acteurs du territoire. La qualité actuelle de dialogue lors des réunions, le respect mutuel et la recherche de compromis sont le fruit des années de travail collectif au sein du C2D92.

Outre le C2DI, les deux Départements ont organisé de nombreux événements récurrents (annuels ou trimestriels) pour accompagner la mise en réseau des acteurs du territoire et des porteurs de projets : matinées de l'économie collaborative, Clubs IDEES, matinées des financements alternatifs...

Comme l'a souligné Carine Dartiguepeyrou en plénière d'ouverture, « le Département, ce n'est plus seulement financer des projets et investir, c'est aussi mettre en lien les gens, partager, informer, être acteur et agile dans la mise en réseau ».

**Préconisation n°16 :** Encourager la mise en réseau de la société civile organisée.



## 2.3 Soutenir et faire connaître ceux qui contribuent à l'intérêt général

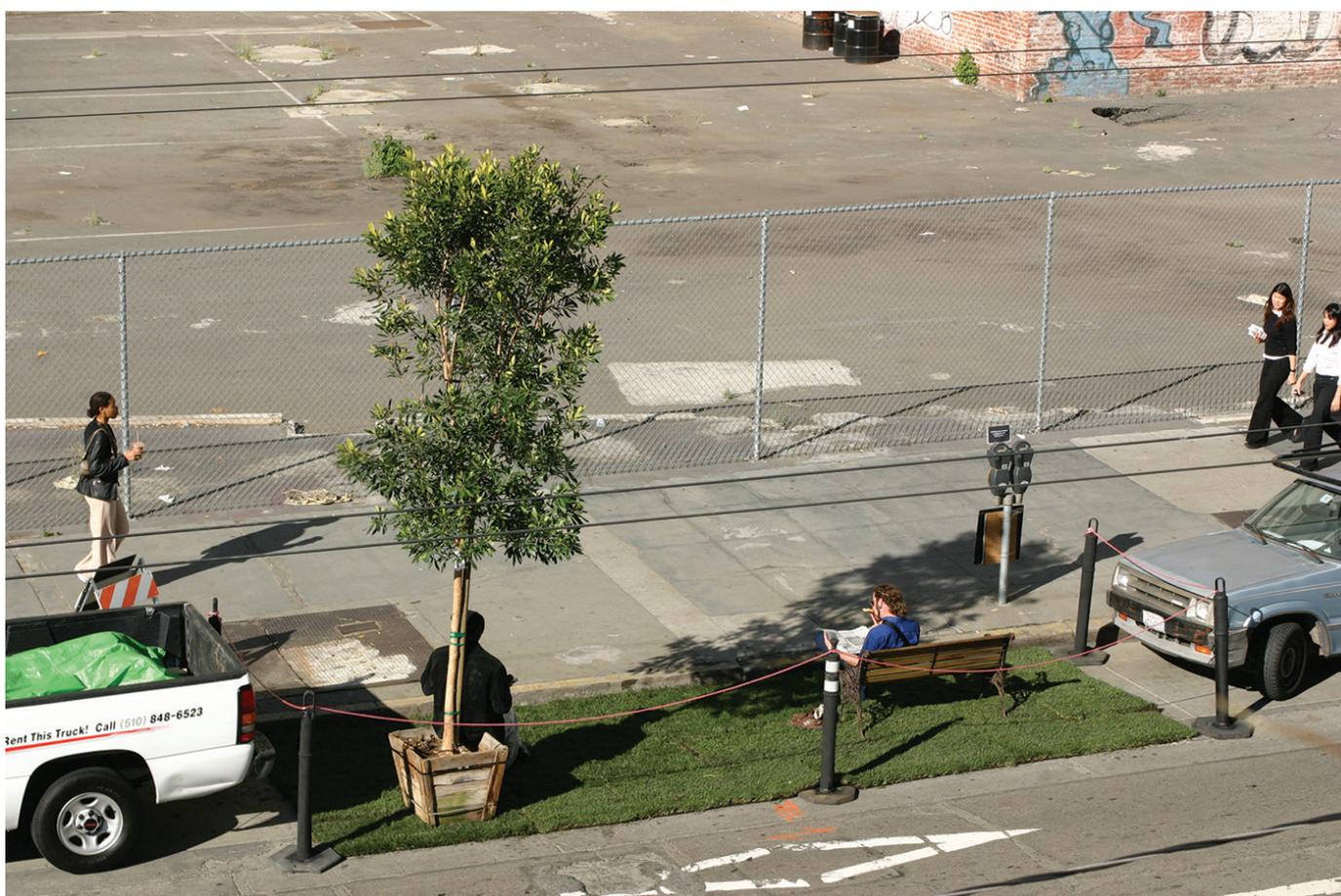
En commission, Philippe Durance a évoqué un Monde où le pouvoir d'agir se diffuse, où le pouvoir de décision se segmente. Selon lui, la première source d'innovation est « l'innovation sociale », qui recouvre les changements de la société « par elle-même et pour elle-même, en dehors des cadres préétablis ».<sup>37</sup>



Cette société civile « agissante » est une tendance de fond, qu'on retrouve dans le « Mouvement des Communs ». En Italie, Bologne, suivie par plusieurs dizaines de villes, a signé une charte avec des représentants de ce mouvement pour accompagner son développement.<sup>38</sup>

En France, une multiplicité d'acteurs et de collectifs se mobilise aussi dans la transformation des villes, proposant des usages éphémères (une journée), à des projets pendant quelques mois, voire quelques années.

Créé à San Francisco en 2005, PARK(ing) DAY est un événement mondial éphémère, qui propose la transformation des places de parking payantes en espaces publics conviviaux. Il a lieu en France depuis 2010. 55 villes en France, 180 dans le monde portent actuellement l'événement.<sup>39</sup>



<sup>37</sup> p.8 in Philippe Durance, « L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement », rapport de recherche pour la Fondation Macif, janvier 2011.

<sup>38</sup> <http://rtes.fr/Le-mouvement-des-communs-en-Italie>, consulté le 13 novembre 2017.

<sup>39</sup> [www.parkingday.fr/presentation](http://www.parkingday.fr/presentation), consulté le 13 novembre 2017.



La SNCF a largement investi le concept de l'urbanisme transitoire, avec « Ground control ». Chaque année, un espace désaffecté est ouvert quelques mois et accueille expositions, concerts, restauration, jardins, brocantes... En 2016, l'ancien dépôt de La Chapelle (Paris) avait attiré près de 400 000 visiteurs en quelques mois.<sup>40</sup> Le site ouvert en 2017, sur l'ancien tri postal du

site Charolais (Paris), le sera jusqu'au chantier, soit dans deux à trois ans, amorçant une occupation transitoire plus installée, à la manière des activités développées par Yes We Camp ou Plateau Urbain.



Bleu Blanc Zèbre est une autre illustration de ce monde en émergence. Lors de la plénière d'ouverture, son vice-président Guillaume Villemot a présenté les objectifs de ce collectif. Bleu Blanc Zèbre fédère des initiatives locales « réalisant une action efficiente permettant de résoudre un problème de la société en impliquant les citoyens dans sa résolution ».<sup>41</sup>

D'une part, le mouvement les structure en offre de services ou « bouquet de solutions ». 317 actions<sup>42</sup> ont ainsi été labellisées et réparties en 6 « bouquets de solutions » :

- Emploi
- Logement
- Fraternité
- Education
- Environnement
- Alimentation / Santé

Ces 317 actions sont portées par des « Faiseux », « opérateurs de la société civile » tels que des « associations, fondations, acteurs des services publics, mairies, mutuelles ou entreprises ».<sup>43</sup>

D'autre part, Bleu Blanc Zèbre accroît la visibilité de ces initiatives, en les rendant accessibles via une plate-forme numérique dotée d'une carte interactive. Bleu Blanc Zèbre accompagne en outre leur mise en réseau au niveau local et leur implantation sur de nouveaux territoires. Le mouvement compte ainsi 17 délégations BBZ locales et 60 territoires partenaires. La Région Provence Alpes Côte d'Azur a notamment sollicité le mouvement afin que l'offre de Bleu Blanc Zèbre complète les dispositifs régionaux existants en matière d'insertion des jeunes et de lutte contre le chômage. Pour autant, la société civile ne peut pas toujours agir seule. Guillaume Villemot a ainsi évoqué la nécessité de travailler ensemble et de se faire mutuellement confiance.

<sup>40</sup> D'après les propos de Denis Legat, <https://soundcloud.com/sncf/denis-legat-grand-train-bilan>.

<sup>41</sup> Site internet de Bleu Blanc Zèbre, consulté le 10 novembre 2017.

<sup>42</sup> Rapport d'activités 2016

<sup>43</sup> Site internet de Bleu Blanc Zèbre, consulté le 10 novembre 2017.



Pour valoriser les initiatives de la société civile en matière de patrimoine, la Ville de Lyon a mis en place un trophée « Citoyens du patrimoine »<sup>44</sup>. Celui-ci est ouvert aux associations, conseils de quartier, fondations, entreprises ou particuliers.

Les critères d'évaluation des projets choisis pour 2017 sont les suivants :

- « La dimension participative, citoyenne et solidaire ;
- Le souci de la sensibilisation du public ;
- L'originalité ;
- L'innovation dans les pratiques de restauration, conservation ou mise en valeur (utilisation de nouveaux outils, du numérique...) ;
- L'attention portée aux partenariats avec d'autres acteurs ;
- Le recours à des modes de financement alternatifs (mécénat, crowdfunding...). »

**Préconisation n°17 :** Face aux grands défis économiques et sociaux, mobiliser la société civile agissante pour travailler ensemble à résoudre les problèmes publics. Intégrer aux actions départementales les projets à l'initiative de la société civile.

Plusieurs voies sont possibles :

- intégration au panel de solutions mobilisées par les services (tel que cela avait été fait dans le « guide des initiatives collaboratives au service du travail social » en 2016) ;
- promotion, en appuyant leur communication ;
- encouragement et financement des « catalyseurs » et « agrégateurs » existants.

<sup>44</sup> Site internet de la Ville de Lyon ([www.lyon.fr/actualite/patrimoine/prix-citoyens-du-patrimoine-.html](http://www.lyon.fr/actualite/patrimoine/prix-citoyens-du-patrimoine-.html)) consulté le 14 novembre 2017.

## 2.4 Elargir le cercle des « agissants »

Au dernier semestre 2016, le Département des Hauts-de-Seine a mené une expérimentation en matière d'accompagnement social. Elle associait le Pôle Solidarités, l'ancien Pôle Attractivité Emploi et le Laboratoire d'Innovation Publique des Entretiens Albert-Kahn.

Cette expérimentation a permis de mieux mesurer comment l'économie collaborative pouvait répondre aux besoins des usagers des services sociaux (se nourrir, s'habiller, se loger, travailler, se déplacer, partir en vacances...). 600 initiatives collaboratives ont été identifiées.

Il s'agissait aussi d'expérimenter comment, grâce par un accompagnement spécifique, les usagers pouvaient développer davantage leurs « ressources propres » (*encapacitation*) et mobiliser d'eux-mêmes l'économie collaborative. L'expérimentation par des travailleurs sociaux altoiséquanais a été concluante et son extension aux Yvelines est en cours.

Ce projet départemental montre comment une administration peut contribuer à développer le « pouvoir d'agir » de ses usagers.

**Préconisation n°18 :** Favoriser une culture du service public, qui rende l'utilisateur davantage actif. Poursuivre le développement d'outils collaboratifs, ascendants, ou encore d'encapacitation. Sensibiliser et former les jeunes, tout particulièrement dans les collèges, aux projets participatifs et au mode coopératif.

L'économie sociale et solidaire, ou économie collaborative, est à ce titre porteuse d'innovation publique et démocratique.

Par ailleurs, lors des séances de travail du C2DI, la méconnaissance des dispositifs, outils, relations existantes a été soulevée plusieurs fois. Outre les échanges entre services et avec les partenaires, il apparaît donc important de développer une communication spécifique à destination des usagers des deux Départements.

**Préconisation n°19 :** Faire mieux connaître les dispositifs de participation, en favorisant leur accès aux usagers départementaux.



### 3. Rechercher une expression plurielle et l'élaboration de compromis

#### 3.1 Susciter une diversité des points de vue : la « significativité »

Au cœur de la participation publique, se trouve la question de ses participants, de ceux qui se mobilisent, s'informent, s'investissent. Une des questions majeures de la démocratie participative est celle de la participation de tous, de l'expression de l'ensemble des points de vue.

Plusieurs analyses socio-politiques soulignent la surreprésentation de certaines tranches d'âges et catégories socio-professionnelles.

Joseph Spiegel les désigne comme les « TLM », les « toujours-les-mêmes ». Certains sont des piliers de l'investissement public, d'autres peuvent chercher à se faire entendre en se répétant, voire en gênant l'expression d'autres points de vue.

Selon les dispositifs, la diversité d'opinions est plus ou moins recherchée, voire des outils spécifiques sont conçus pour « aller chercher » l'avis des personnes à l'écart des dynamiques démocratiques.

*« La représentativité n'a aucun intérêt en participation. Si 1 000 personnes disent une chose et 10 en disent une autre, c'est toute la noblesse du politique de savoir répondre ces points de vue et de rappeler qu'il ne faut pas oublier aussi ces 10 là. »<sup>45</sup>*



Luc Picot souligne qu'en démocratie participative, ce qui compte n'est pas le nombre d'individus à penser la même chose mais la diversité des opinions. On recherche plutôt la significativité. C'est cela qui construit la légitimité du dispositif et non pas le poids du nombre.

Il apparaît donc essentiel de s'interroger sur les résultats attendus de la participation : une remontée d'information, la construction collective du sens de l'action publique...

**Préconisation n°20 :** Faire s'exprimer des points de vue « signifiants », travailler sur la complémentarité des expertises et des points de vue.

**Préconisation n°21 :** La zone géographique couverte doit être définie spécifiquement pour le sujet de la concertation. Selon les sujets, la participation pertinente se situera au niveau du micro-territoire, tandis que dans d'autres cas, elle reposera sur les acteurs structurés au niveau départemental, voire interdépartemental.

<sup>45</sup> Luc Picot, lors de la commission 2 du 12 octobre 2017.

## 3.2 Utiliser la méthode des collèges

Une des méthodes pour assurer cette diversité est la constitution de « collèges ».

Joseph Spiegel a ainsi développé un outil consultatif, « le conseil participatif », constitué à chaque projet afin de croiser les expertises. A l'issue d'une réunion publique (où a lieu un appel à participation), le conseil participatif est organisé en 3 collèges :



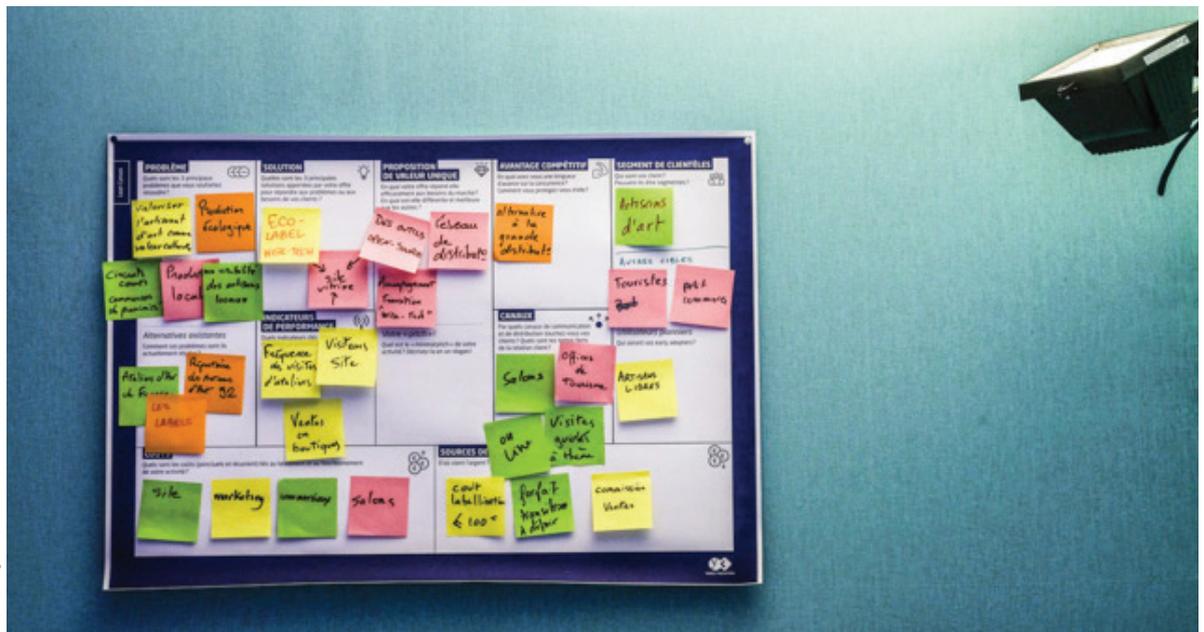
- des élus ;
- des experts (associations, institutions, personnes ressources dont les collaborateurs municipaux) ;
- des habitants - collège lui-même divisé en trois (40% des personnes volontaires, 20% directement concernées par le projet, 40% d'habitants tirés au sort).

« En effet, si l'on veut réduire le fossé entre les représentants et les représentés, entre ceux qui sont supposés savoir et ceux qui sont supposés ne pas savoir, entre ceux qui vivent la ville et ceux qui la gèrent, entre ceux qui ont l'expertise d'usage et ceux qui ont l'expertise de la technique ou de la pensée, alors il est essentiel que leurs apports spécifiques, particuliers, singuliers puissent être croisés, et que les différents points de vue puissent être fertilisés. La composition pluridisciplinaire des conseils participatifs est essentielle, consubstantielle à l'émergence de compromis dynamiques.

[...]

En dix ans, quarante conseils participatifs se sont réunis, avec sept cents participants. »<sup>46</sup>

Selon Luc Picot, il est inutile par ailleurs de chercher à mixer tous les publics. A la manière de celles qui avaient été mises en place lors des Assises de la Ruralité ou de la concertation préalable sur le projet de tramway, peuvent ainsi être organisées des réunions sur des thèmes spécifiques (à destination de certaines parties prenantes) en sus des réunions publiques larges.



<sup>46</sup> p.57-58, in Jo Spiegel, « Et si on prenait - enfin ! - les électeurs au sérieux. », Temps Présent, 2017, 93 p.

### 3.3 Faire émerger un compromis sur les sujets conflictuels

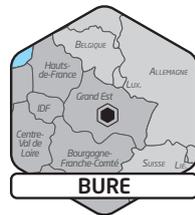
Joseph Spiegel, lors de la commission 2, a rappelé toute la difficulté à construire des compromis.

*« Regardez comment on échange sur les grands sujets. On fonctionne par l'affrontement, par l'affect. Rarement par une intelligence collective qui s'organise. Comment rendre la contribution des uns et des autres, collective, intelligente ? Comment sortir des affrontements, souvent systématiques et stériles ? Comment fertiliser des points de vue différents ?*

*La démocratie doit être lente, pour prendre en compte un élément majeur, véritable impensé démocratique : tout sujet est complexe, tout sujet est altérité. Il faut arriver à passer des 'je' à du 'nous'. »*

Dans de nombreux cas, et tout particulièrement dans les dispositifs « délibératifs », où la société civile construit collectivement des propositions, le poids du nombre acquis à une proposition spécifique est moins important que la diversité des points de vue exprimés.

C'est particulièrement crucial sur les sujets controversés. Les conférences de citoyens peuvent être dans ces cas mobilisées. Elles reposent sur la constitution d'un panel de participants représentatifs, experts ou non du sujet à controverse. Après transmission des données-clés et formation sur le sujet, les participants sont invités à débattre, en vue d'élaborer un point de vue commun.



Luc Picot a ainsi évoqué en commission<sup>47</sup> l'exemple du débat en Meuse sur les déchets radioactifs en 2014<sup>48</sup>.

Après des réunions publiques houleuses où seule la contestation pouvait s'exprimer, il a été décidé de mettre en place une conférence de citoyens. 19 citoyens, tirés au sort au niveau national, se sont retrouvés pour trois séances de travail principales (un week-end sur les arguments en faveur du projet, un autre sur les arguments s'y opposant, un troisième de synthèse). Le fruit de leurs échanges a abouti à un rapport reconnu par l'ensemble des parties prenantes comme un « point d'équilibre » très intéressant.

<sup>47</sup> Commission 2 du C2DI en date du 12 octobre 2017.

<sup>48</sup> Le Monde, « Bure : une « conférence de citoyens » sur les déchets radioactifs », 11/12/2013, [www.lemonde.fr/planete/article/2013/12/11/une-conference-de-citoyens-sur-les-dechets-radioactifs\\_4332578\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/12/11/une-conference-de-citoyens-sur-les-dechets-radioactifs_4332578_3244.html)

### 3.4 Concevoir une démarche participative adaptée au projet qu'elle vient nourrir

Que le sujet soit local ou interdépartemental, peu connu ou très controversé, quels que soient les publics concernés, le C2DI recommande les deux principes-clés suivants :

**Préconisation n°22 :** Construire des dispositifs conçus spécifiquement pour les projets et politiques départementales qu'ils accompagnent.

**Préconisation n°23 :** S'approprier pleinement les dispositifs obligatoires, en identifiant les marges de manœuvre qui vont permettre l'innovation et l'adaptation au projet.



**IV**  
**Déployer une culture  
commune du projet  
« participatif »**



© Getty Images

Lors de la commission 1 du C2DI, Baptiste Bondu, directeur de cabinet, a présenté un retour d'expérience sur le système relationnel de l'Université Paris Nanterre.

Aspect méconnu de ses activités, le développement des partenariats est devenu une de ses missions principales depuis 2012. La direction de l'Université a alors choisi de s'ouvrir sur l'extérieur. Il s'agissait d'un véritable changement de culture : il a fallu apprendre à se percevoir comme faisant partie d'un ensemble et trouver sa place au sein de l'écosystème territorial.

Baptiste Bondu a par ailleurs mis en avant deux questions-clés : la cohérence de ce système partenarial en croissance et l'accompagnement de la communauté universitaire dans ses nouvelles missions.

Le développement de partenariats et de relations fructueuses, ou encore la mise en place des outils participatifs, repose en effet sur une ingénierie spécifique, des méthodes, des personnels qui y sont formés, voire le recours à des prestataires spécialisés.

*« Les Assises de la Ruralité ont été organisées avec un grand professionnalisme. C'est ce vers quoi il faut tendre aujourd'hui. Créer les conditions techniques du dialogue [...] ça ne s'invente pas. C'est là que l'on peut progresser, sur la dimension technique du dialogue, de la médiation, des rencontres. »<sup>49</sup>*

Le C2DI préconise donc de faire du rapprochement des deux Départements une opportunité pour développer une ingénierie et une culture commune de la participation.

Cette culture commune reposerait sur plusieurs piliers :

- l'identification des ressources à mobilier ;
- la structuration d'un socle méthodologique ;
- le développement de l'évaluation et de la communication sur les dispositifs participatifs.

<sup>49</sup>Carine Dartiguepeyrou, lors de la plénière d'ouverture du C2DI, le 22 juin 2017.

# 1. Identifier clairement le rôle de la société civile

L'identification du rôle de la société civile repose sur deux phases-clés des projets et actions départementales :

- lors de sa préparation ou de sa définition et
- lors la clôture de la séquence participative.

En amont, lors de la conception d'un projet quel qu'il soit, le C2DI préconise deux analyses distinctes.

D'une part, un diagnostic et une évaluation ex-ante doivent être menés pour déterminer l'opportunité pour les Départements d'intervenir. Sont en outre comparées les pratiques et actions d'autres collectivités (dite méthode de benchmark ou parangonnage).



**Préconisation n°24 :** Dans le cadre du diagnostic de la situation initiale, prendre le temps d'identifier les actions similaires et projets existants qui seraient d'ores et déjà portés par la société civile. Travailler dès le départ dans un esprit de complémentarité public-privé.

D'autre part, le C2DI observe que tous les domaines de compétences départementales peuvent bénéficier de l'implication de la société civile.

Lors des ateliers dédiés au diagnostic de l'existant<sup>50</sup>, il est apparu que, bien que les Départements soient des acteurs indispensables pour l'action sociale, les dispositifs sociaux n'étaient pas forcément bien perçus, car les usagers et les associations avaient l'impression qu'on les leur imposait sans consultation. Ils n'avaient plus l'impression de pouvoir porter des initiatives. Ce sentiment serait renforcé par la numérisation qui a fortement bousculé les habitudes et le rapport à l'administration.

**Préconisation n°25 :** Interroger systématiquement la pertinence et la plus-value d'une association de la société civile (sous quelque forme que ce soit).

En aval, le C2DI observe la nécessité de développer l'évaluation et la communication sur les dispositifs et les résultats obtenus.

Cela est particulièrement sensible dans le cas des dispositifs « délibératifs ». Après la séquence participative, où la société civile a fait des propositions, la décision est prise par l'élu.

Le risque est que les participants aux dispositifs n'aient pas de retour sur ce qui a été fait de leurs propositions – ce qui nourrit désillusion et désengagement.

<sup>50</sup> Commission n°1 du C2DI en date du 13 septembre 2017, dédiée au diagnostic des pratiques existantes.

**Préconisation n°26 :** Développer l'évaluation de l'intervention de la société civile, tout particulièrement lorsque celle-ci concourt à la mise en œuvre des politiques départementales.

Lors des ateliers sur le diagnostic de l'existant, les échanges ont mis en lumière l'exemple de la coopération décentralisée, où les projets mis en œuvre à l'international reposent essentiellement sur les associations locales. L'évaluation des projets réalisés par la société civile avec l'appui des Départements apparaît alors comme indispensable, pour pouvoir rendre compte aux citoyens.

Après la décision, il est donc recommandé de transmettre aux participants un bilan (oral ou écrit) de ce qui a été retenu et pourquoi. Dans les dispositifs délibératifs d'envergure, il est même préconisé que ce soit l'élu qui porte ce retour, par exemple lors d'une réunion publique spécifique.

**Préconisation n°27 :** Communiquer sur les choix opérés et les résultats obtenus, ensemble ou grâce aux propositions de la société civile. Pour chaque projet, donner à voir ce qui est fait et comment la société civile a été prise en compte.

## 2. Mobiliser les ressources et l'ingénierie nécessaires à une participation efficace

Le déploiement d'une participation efficace et efficiente nécessite de renforcer les ressources dédiées (temps homme, finances) et l'ingénierie des deux Départements en la matière (méthodes, outils-projets, formation, réseau interne).

### 2.1 Prendre en compte la question du temps

De nombreux intervenants et participants aux travaux du C2DI ont mis en avant la question du temps : temps nécessaire à la concertation, au déploiement des outils et des projets, de relations, de projets partenariaux.

Lors de la première commission, le 13 septembre 2017, Daniel Level nous l'a lui aussi précisé : les échanges avec les nombreux acteurs d'un projet peuvent être bien plus longs que prévu.

Pour Joseph Spiegel, une démarche de concertation en accompagnement d'un projet doit être calibrée sur au moins 18 mois.

Cependant, donner du temps à la participation citoyenne doit se conjuguer avec efficacité. Quelle que ce soit la forme que prennent les temps d'échanges, ils doivent être rythmés par des productions (propositions, communiqués de presse), etc.

**Préconisation n°28 :** Intégrer dans les projets le temps, le rythme (et donc le budget ainsi que les ressources humaines) que nécessitent les démarches participatives.

### 2.2 Construire des partenariats

Par ailleurs, tisser des relations avec les forces vives du territoire nécessite du temps. Elles reposent, comme le soulignent Nathalie Bertrand et Patrick Moquay, sur des « processus d'apprentissage progressifs, [des] interactions répétées qui prennent sens sur le long terme ».<sup>51</sup>

L'exemple du dispositif « Femmes victimes de violence » montre l'avantage d'une convention de partenariat, pour inscrire dans la durée la co-production du service public.

**Préconisation n°29 :** Pour renforcer la stabilité des relations avec la société civile, développer le recours à la contractualisation.



<sup>51</sup> p.91, in Nathalie Bertrand, Patrick Moquay, « La gouvernance locale, le retour de la proximité », Economie rurale n°280, mars-avril 2004, Proximité et territoire, pp77-95.

Dans le cas des perruches à collier, dont certains habitants pointaient les nuisances, les services de l'État n'ont pas souhaité agir, car l'espèce n'était pas reconnue comme « envahissante préoccupante ». Plutôt que de rester dans cette impasse, les services altonséquanais ont construit des partenariats pour agir, en associant la société civile (experts, associations, usagers) et des partenaires institutionnels tels que les communes ou des agences d'État...

**Préconisation n°30 :** Les deux Départements ont tissé des relations de proximité avec leurs usagers et leurs partenaires issus de la société civile. Ils peuvent en outre s'appuyer sur leurs partenaires institutionnels (dont les communes) pour le développement de nouvelles relations.

**Préconisation n°31 :** Développer de nouveaux partenariats (ou enrichir les partenariats existants) autour de la question de la participation citoyenne. Il s'agit d'aller au-delà de ce que les Départements ont la possibilité légale de faire seuls, en construisant des actions collectives. A titre d'exemple, un événement interdépartemental participatif organisé dans les Tiers-Lieux financés par la Région attirerait des publics un peu écartés des systèmes de mobilisation classiques, telles que les 25-35 ans.



© Pixabay

## 2.3 Faire appel aux ressources méthodologiques

Laurence Bherer, professeur à l'Université de Montréal, rappelle la grande diversité des outils participatifs. Elle souligne le nombre de typologies existantes qui s'efforcent de recenser les outils participatifs, outils dont les appellations varient, sans définition fixe.

*« Il existe une variété de dispositifs participatifs. Par exemple, Rowe et Frewer ont recensé près d'une centaine de désignations différentes et Smith a identifié 44 dispositifs participatifs distincts. [...] Dans certains cas, une même appellation recouvre des fonctionnements très différents. Dans d'autres, des pratiques similaires ont des désignations différentes. Les rares travaux comparatifs internationaux ou nationaux le montrent bien, de même que la variété des termes disponibles pour désigner les dispositifs participatifs, en français (démocratie participative, débat public, délibération, etc.), comme en anglais (public involvement, public engagement, participatory democracy, etc.) alimente également cette confusion. »<sup>52</sup>*

Son analyse de 2011 reste très actuelle : plusieurs publications d'associations, de laboratoires d'idées ou d'administrations proposent leurs propres typologies de dispositifs. L'une des plus récentes est celle publiée par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), principalement à destination des ministères, en octobre 2017. Il y propose onze types de dispositifs.

<sup>52</sup> p.115 -116, in Laurence Bherer, « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », Participations 2011/1 (N° 1), p. 105-133. DOI 10.3917/parti.001.0105.

Démarche	Objectif opérationnel	Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
<b>Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques</b>						
Atelier citoyen	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe avec des moyens et des délais contraints	 Echantillon diversifié	 Mixte	 1 mois et plus	€€€€€ 25 000 à 90 000€	 10 à 30
Conférence de citoyens	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe	 Echantillon diversifié	 Présentiel	 1 mois et plus	€€€€€ 90 000€ et plus	 10 à 30
Consultation en ligne	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé dans un délai contraint	 Tous citoyens/ public spécifique	 En ligne	 1 mois et plus	€€€€ 1 000 à 25 000€	 Plus de 1000
Ministère ouvert	Ouvrir un ministère aux citoyens et dialoguer avec eux sur les projets gouvernementaux	 Tous citoyens	 Présentiel	 2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
World Wide Views	Mener une réflexion collective avec un public large et diversifié géographiquement en simultané	 Echantillon diversifié	 Présentiel	 2 h à une journée	€€€€€ 90 000€ et plus	 100 à 1000
<b>Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau</b>						
Barcamp	Mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique	 Tous citoyens	 Mixte	 2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
Concours / challenge	Valoriser la créativité citoyenne	 Tous citoyens/ public spécifique	 Mixte	 1 mois et plus	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
Hackathon	Faire émerger de nouveaux usages des données à forte valeur ajoutée et rencontrer leurs utilisateurs	 Public spécifique	 Présentiel	 2 jours à 1 semaine	€€€ 1 000 à 25 000€	 30 à 100
Open data camp	Faire émerger de nouveaux usages des données rencontrer leurs utilisateurs	 Public spécifique	 Présentiel	 2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	 30 à 100
<b>Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers</b>						
Atelier collaboratif	Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public	 Echantillon non construit ou diversifié	 Présentiel	 2 h à une journée	€€€ 1 000 à 50 000€	 10 à 50
Co-design de services	Co-construire un dispositif public et le prototyper à partir de l'expérience des usagers	 Echantillon non construit ou diversifié	 Présentiel	 2 h à 1 mois et plus	€€€€€ 25 000 à 90 000€	 30 à 100

Extrait de la page 3  
 Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique,  
 Les démarches de participation citoyenne, Boîte à outils, Octobre 2017

Face à cette multiplicité d'outils et de référentiels, la clé est d'avoir défini précisément le cadrage et les objectifs à atteindre grâce à la participation publique.

**Préconisation n°32 :** Elaborer un guide des outils participatifs, afin d'accompagner les services départementaux dans l'élaboration et le pilotage d'outils participatifs adaptés à leurs projets.

Ce guide serait élaboré de façon collective (à l'échelle interdépartementale) et en s'appuyant sur les ressources méthodologiques existantes, telles que la boîte à outil du SGMAP ou les travaux de Décider Ensemble.

Enfin, il pourrait être intéressant de créer un référentiel des acteurs de la société civile déjà constitués à l'échelle départementale et interdépartementale (à intégrer dans les outils existants de type CRM).

**Préconisation n°33 :** Assurer une offre de formations, en interne ou en externe, sur les outils participatifs et les projets collaboratifs, pour les agents et les élus qui seraient intéressés.

Pour autant, il apparaît essentiel de laisser la place à l'initiative, à l'adaptation. De la même manière, au-delà des enseignements tirés de la comparaison des métropoles européennes, Christian Lefèvre a montré (lors de son intervention devant le C2DI) le caractère unique de chaque système de gouvernance tant dans les équilibres trouvés entre les parties prenantes, que dans les méthodes et outils déployés.

La place doit en effet être prioritairement donnée à l'innovation, par les services eux-mêmes, mais aussi lorsqu'ils ont recours à un prestataire externe.

**Préconisation n°34 :** Dans les projets ayant recours à la commande publique et à des prestataires externes, laisser aux candidats la liberté de proposer des méthodes innovantes. Cela passe notamment par une évolution des méthodes de préparation des cahiers des charges et par des besoins exprimés de manière fonctionnelle (par les résultats attendus plutôt que par les moyens à employer).

## Zoom : Questions-clés pour la conception d'une stratégie participative

Extrait de la synthèse de l'étude « Analyse des pratiques de la concertation en France »,  
Décider Ensemble, Mai 2011, 207 p.

« Concevoir un dispositif participatif nécessite d'apporter des réponses à un questionnaire précis.

### Par qui ?

Quels seront les acteurs du pilotage en charge de définir la méthode et d'assurer le suivi de la concertation ? Impliquer les parties prenantes dès ce stade ou encore envisager la présence d'un tiers [tel qu'un garant]. [...]

### Quand ?

A quel moment initier le processus ? A quel rythme ? Concevoir un phasage en amont [...].

### Pour qui ?

Quels sont les destinataires pertinents ?

### Comment ?

Quels outils déployer [...] ? Diversifier et adapter aux différents publics les outils d'informations et d'échange. »

## 2.4 Cultiver une ingénierie de la participation publique



La Ville de Lyon (7 500 agents) a déployé un dispositif tripartite pour la diffusion d'une culture commune de la participation, auprès des administrations, des élus (boîte à outil dématérialisée notamment) et des habitants (sessions de sensibilisation dans le cadre d'une « Université citoyenne »).<sup>53</sup>

Un plan d'action, primé aux « Trophées de la Participation et de la Concertation » de 2016, cible spécifiquement les agents.

Il se décline en trois volets :

- sensibilisation au « bien-fondé » des démarches participatives ;
- professionnalisation des pratiques ;
- accompagnement dans l'élaboration des démarches et outils.

Ce plan d'action est le résultat d'un processus de mobilisation interne, en 4 étapes<sup>54</sup> :

- 1) Elaboration et diffusion d'une lettre d'information (actions menées, actualités techniques et juridiques) – fréquence trimestrielle – diffusion interne et externe ;
- 2) Réunions de partage de bonnes pratiques, entre agents responsables de dispositifs ou de démarches participatives – fréquence trimestrielle ;
- 3) Réalisation d'un état des lieux auprès des directions, puis constitution d'un groupe de travail transversal pour la formulation de propositions ;
- 4) Intégration des propositions dans le plan d'action. Celui-ci a été validé par un comité de pilotage élargi (DGS, DGAs).

<sup>53</sup> [www.lyon.fr/actualite/conseils-de-quartier/luniversite-citoyenne-des-conseils-de-quartier.html](http://www.lyon.fr/actualite/conseils-de-quartier/luniversite-citoyenne-des-conseils-de-quartier.html)

<sup>54</sup> p.15 in Les Trophées de la participation et de la concertation : édition 2016. Décider ensemble. La Gazette des Communes.

## Zoom : Une stratégie de communication dédiée aux relations avec la société civile



La charte de la Participation Citoyenne de la Métropole Européenne de Lille<sup>55</sup> prévoit le déploiement d'une communication et d'une stratégie numérique autour de plusieurs axes, dont :

- > **Développer une charte graphique** formalisée pour la participation citoyenne (pictogrammes, format des cahiers de restitution des dispositifs...);
- > Créer chaque année des **supports de valorisation** des processus participatifs menés par l'institution (« Les cahiers de la participation citoyenne » ou « Les carnets citoyens »). Prévoir une **présentation auprès des partenaires institutionnels** tels que les Maires et une diffusion auprès des services ;
- > **Créer un label / un tampon** « Participation citoyenne » / « Projet concerté » sur les réalisations issues d'un processus participatif ;
- > Promouvoir un volet citoyenneté dans la démarche Open data.
- > Adapter les outils de communication au regard des **publics spécifiques à mobiliser** :
  - Accroître la présence institutionnelle et **s'associer avec les espaces physiques comme numériques fréquentés par les jeunes, les familles, les aînés...** (réseaux sociaux étudiants, Forum jeunesse et espace Web dédié, les écoles, les instances institutionnelles locales...);
  - Développer les conditions favorables pour **l'accès à l'information et pour la participation des personnes en situation de handicap** ;
- > **Développer un bouquet de service « participation »** (open agenda, actualité, newsletter, sondage express...) accessible à travers la création d'un compte-profil citoyen, qui donne droit à plusieurs autres options (s'inscrire au suivi spécifique d'une concertation, information via e-mailing...).

<sup>55</sup> Charte disponible sur le site internet <https://participation.lillemetropole.fr/>

Le développement d'une culture commune en matière de participation pourrait ainsi s'appuyer sur une communication spécifique et un label interdépartemental.

**Préconisation n°35 :** Lancer et animer un label interdépartemental dédié à la participation des publics (du type « projet participatif », « projet concerté », ou encore « participation publique prouvée »). Ce label mettrait en lumière toutes les actions départementales et interdépartementales mobilisant la société civile, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre, en passant par son évaluation.

**Préconisation n°36 :** Développer une communication spécifique, numérique et papier, autour de la participation. Mettre en place un portail ou une page dédiée, mettant en avant très régulièrement (voire chaque jour) un dispositif participatif, qui permettrait de faire connaître largement les moments de rencontre entre la société civile et les Départements.

Le C2DI souligne par ailleurs l'importance d'une proximité physique entre les chefs de projet et responsables de dispositifs travaillant dans les mêmes domaines de compétence. Malgré les outils numériques, le partage d'un même bâtiment, la possibilité de se réunir dans un même espace ou les occasions d'avoir des échanges informels semblent essentielles pour nourrir les relations entre services.

**Préconisation n°37 :** Constituer une mission interdépartementale chargée d'accompagner le développement de la participation des publics.

Cette mission interdépartementale aurait comme feuille de route :

- l'élaboration du guide des outils participatifs (cf partie IV.2) ;
- l'appui technique aux services formations des deux collectivités pour la définition d'une offre adaptée (cf partie IV.2) ;
- la constitution d'une communauté professionnelle de chefs de projet, de chargés de dispositifs, de porteurs de démarches participatives. Cette communauté serait amorcée par deux outils (sous responsabilité de la mission) :
  - l'animation de réunions de partage d'expériences entre ces chefs de projets, qui soient régulières (semestrielles, trimestrielles)
  - l'élaboration et la diffusion d'une lettre d'information sur les pratiques participatives, en interne comme à l'externe.

Ces deux outils apporteraient à la fois échanges, rencontres et contenus experts accessibles à distance ;

- l'apport d'éléments techniques pour la communication en matière de participation ;
- l'animation de la démarche de label et plus largement de toute démarche interdépartementale en matière de participation, telle qu'une charte.

## 2.5 Mobiliser et structurer grâce à une charte interdépartementale



Pour accompagner l'évolution majeure que peut représenter le développement à grande échelle de la participation publique, plusieurs collectivités ont lancé un processus de charte, dont la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Rennes. Cette démarche de transparence permettrait de définir collectivement les valeurs et le plan d'action qui portent la participation publique dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Luc Picot, intervenant lors de la commission 2, a souligné la question de la lisibilité et de la cohérence de l'action interdépartementale en matière de participation :

*« Pour les deux Départements, l'enjeu est la cohérence dans le temps et sur l'ensemble du périmètre. Pour mobiliser, il faut être lisible, il faut un discours de l'institution sur la participation des publics. Il faut que cet engagement s'incarne, par une décision, par une charte, ou encore par un lieu (physique ou pas)... c'est peut-être l'un des futurs rôles du Conseil de Développement. Le Conseil de Développement de Bordeaux Métropole a ainsi été, pendant toute une période, un acteur de la participation citoyenne. La concertation de la Métropole avait été sous-traitée au Conseil de Développement, qui en était le garant. Il faut un dispositif solide, robuste, qui passe le gré des alternances. Pour que cela dure dans le temps, il faut qu'il y ait de la confiance, donc qu'il soit un peu extérieur à la collectivité elle-même, en y étant adossée, comme le Conseil de Développement. »*

Lors de la même séance, les membres du C2DI ont en outre mis en avant l'importance d'associer la société civile à la définition du cadre et des règles qui régissent les relations avec les Départements.

**Préconisation n°38 :** Mettre en place une charte interdépartementale de la participation, qui permette :

- de rappeler le positionnement interdépartemental, ses engagements, en matière de mobilisation de la société civile ;
- d'assurer l'articulation des dispositifs existants et à venir (ce qui implique de les avoir recensés en amont) ;
- d'établir un plan d'action qui vienne compléter les dispositifs existants.

**Préconisation n°39 :** Associer le C2DI au suivi de la charte (élaboration, déploiement).



## Conclusion

Démocratie participative, outil collaboratif, participation des publics, civic tech, villes intelligentes. Autant de mots pour désigner le renouveau de la démocratie locale. Dans un contexte institutionnel mouvant, malgré des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, les exemples abondent de collectivités innovantes. Celles-ci font évoluer leur manière de concevoir leurs politiques publiques, de les mettre en œuvre et de les évaluer. Elles cherchent à être au plus près des besoins d'aujourd'hui et de demain, ou encore à développer de nouvelles complémentarités avec la société civile.

Dans le cadre du rapprochement des deux collectivités, le C2DI a été chargé de dessiner un premier diagnostic des relations que les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont tissées avec la société civile. Ce panorama montre l'importance des mutations en cours de l'action départementale.

Au fil des explorations du C2DI et de la mobilisation des services départementaux, se révèle un fourmillement de projets, de dispositifs, d'actions, de relations. Une énergie qui affleure sous des appellations multiples là encore – concertation, délégation, conférence, qualité du service public, adaptation aux besoins, appel à projets, outil collaboratif, évaluation des politiques publiques, forum, analyse des usages, initiative sociale et solidaire, réunion publique, projets orientés « usagers », transparence, sondage, proximité, animation du territoire, communication, partenariats, soutien aux forces vives, coopération privé-public...

Bien souvent s'y déploient les innovations et les initiatives. Le C2DI salue cette créativité de l'action départementale, sa capacité d'adaptation et de remise en question.

Des dernières innovations numériques (open data, crowdsourcing) aux développements de dispositifs en « présentiel » (parcours d'usagers, Assises de la Ruralité), en passant par les instances d'association des parties prenantes (équipe-projet, commission locale, comité de pilotage...), une grande diversité d'outils et de méthodes sont d'ores et déjà mobilisés par les services. Au final, plus de 20 dispositifs et projets participatifs ont été examinés par le C2DI. Celui-ci a en outre identifié de nombreuses bonnes pratiques de l'un ou de l'autre Département, parfois (déjà) partagées par les deux institutions.

Le C2DI contribue ainsi, dans l'esprit qui est le sien, à faire mieux connaître les actions menées par les deux Départements. Depuis sa création en 2005, le Conseil de Développement Durable a en effet vocation à favoriser la transversalité et le décloisonnement, le croisement des thématiques au service de l'innovation, les rencontres et les échanges entre les services et les acteurs du territoire, mais aussi entre les services eux-mêmes.

Il s'est attelé à cette tâche au cours des dernières années dans ses réponses aux saisines du Président du Conseil départemental. Lors des premières réunions du C2DI, le Département des Yvelines a présenté des initiatives qui, elles aussi, devaient enrichir la réflexion. Grâce à ces changements déjà intervenus, le rapprochement des deux collectivités se fera plus aisément. La mobilisation de la société civile déjà en marche et dont le C2DI propose un développement nouveau permet de mieux combattre les rigidités administratives et doit faciliter les échanges tant internes qu'externes. L'objectif est de toujours mieux percevoir les préoccupations de l'ensemble des habitants de l'Ouest parisien et de veiller à ce qu'ils profitent de tous des changements apportés dans le fonctionnement des services. Prenons une préoccupation majeure des habitants, celle de se déplacer aisément, quels que soient les lieux où ils habitent, à la ville comme à la campagne, et quels qu'en soient les motifs : travail, santé, achats, loisirs, elle sera mieux prise en compte grâce aux apports de la société civile bien relayée par l'établissement public interdépartemental.

Près de 40 préconisations ont été formulées par le C2DI pour une participation des publics qui soit efficace et innovante.

Ces préconisations proposent de nourrir les relations de proximité, qui sont la marque des Départements, grâce à :

- des démarches territoriales interdépartementales qui approfondissent le lien au territoire ;
- des dispositifs participatifs déployés à l'échelle micro-locale, en appui d'un équipement ou d'un projet d'aménagement ;
- des outils et méthodes transformant les relations interpersonnelles et le lien direct à l'utilisateur ;
- des projets s'appuyant sur les partenaires institutionnels ;
- des projets s'appuyant sur tout le tissu associatif local.

La dynamique interdépartementale repose en outre sur le développement de synergies. Aussi, le C2DI propose l'expérimentation de nouvelles manières d'exercice de l'action publique ainsi que la diffusion d'une culture commune en matière de participation publique. Le C2DI voit en effet la coopération interdépartementale comme la possibilité de mettre en place une gouvernance à l'échelle des enjeux territoriaux actuels - enjeux qu'avait mis en lumière le précédent rapport du Conseil de Développement Durable.

L'ambition *in fine*, à laquelle souscrit le C2DI, est celle de nourrir l'engagement de chacun dans la vie de la Cité. Elle est celle d'une gouvernance qui saisit toutes les potentialités offertes par la décentralisation, pour faire de l'Ouest parisien, à l'intérieur de la Région Île-de-France, un territoire qui répond toujours mieux aux préoccupations quotidiennes de chacun.



# Annexes

# Synthèse de l'avis



© CD92/Olivier Ravoire

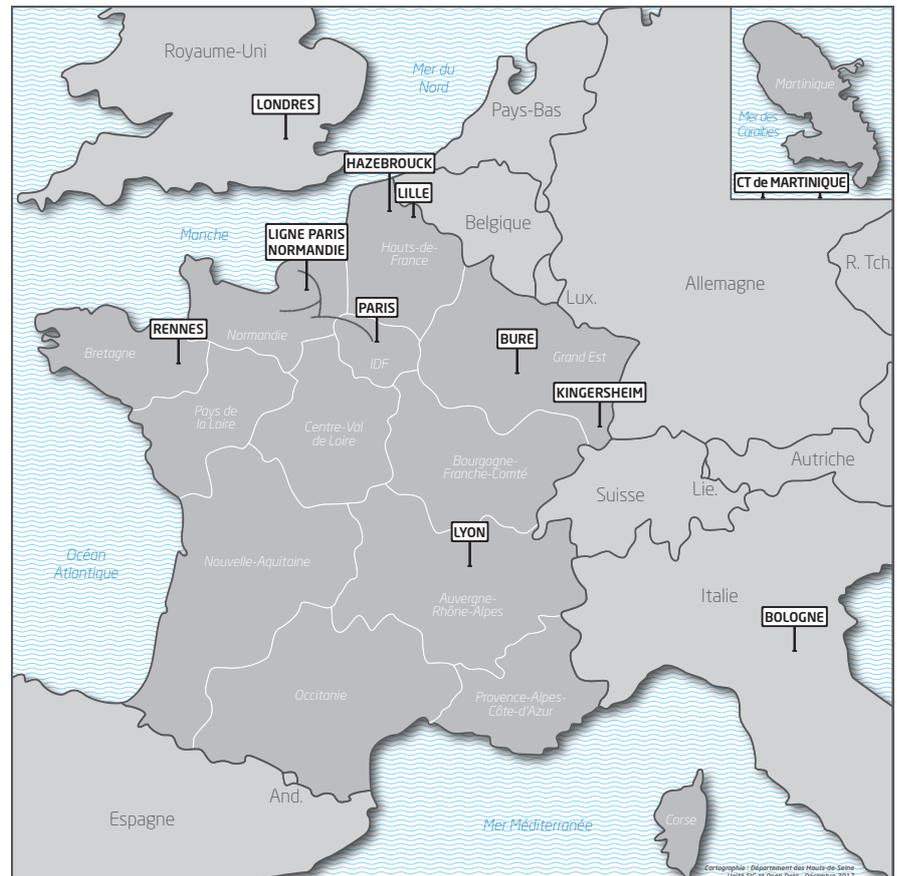
Créé en 2005, devenu interdépartemental depuis 2016, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) est composé de 80 membres représentant les territoires yvelinois et altoséquanais – élus locaux, acteurs-socio-professionnels, personnes qualifiées, partenaires institutionnels, acteurs économiques, représentants associatifs. Il est chargé d'émettre des avis et des propositions sur tout sujet dont le saisit le Président de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines - Hauts-de-Seine (EPI 78-92).

En mars 2017, le Président de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine a saisi le C2DI de la question des relations que les deux Départements ont tissées avec la société civile, dans toute sa diversité - des usagers et citoyens, aux acteurs économiques, en passant par les associations, fédérations et l'ensemble de la société civile organisée.

Pour répondre à cette saisine, trois séances de travail ouvertes à l'ensemble des membres du C2DI et aux élus ont été organisées. Rendu en janvier 2018, l'avis du C2DI, synthétise les échanges, les réflexions en ateliers et les interventions. Au total, près de 100 personnes ont apporté leur contribution.

Sous le pilotage du Président du C2DI, les travaux ont été structurés en deux axes : la réalisation d'un premier diagnostic de l'existant et l'identification d'expériences inspirantes. Grâce au concours des services départementaux, 21 projets et dispositifs existants - yvelinois, altoséquanais et interdépartementaux - ont ainsi été examinés par les membres du C2DI, permettant l'identification de nombreuses bonnes pratiques.

carte de synthèse des expériences mobilisées dans le cadre des travaux



Outre les témoignages et les contributions des membres du C2DI, 6 chercheurs et porteurs de projet ont partagé leurs expériences et expertises venues d'ailleurs .

## I - Le rôle du politique : clé de voûte de la démocratie participative

### 1. Un positionnement qui montre l'ouverture à la société civile

**Préconisation n°1** : Les dispositifs participatifs majeurs devront être portés par le Président de l'EPI ou de chacun des deux Départements, en fonction du périmètre des actions concernées.

**Préconisation n°2** : Poser clairement aux participants, dès le départ, ce qui est en débat et ce qui ne l'est pas. Poser ainsi « le sens de l'action », la vision dans laquelle s'inscrit la mobilisation de la société civile.

**Préconisation n°3** : Mettre en place régulièrement des séquences participatives à l'échelle du territoire interdépartemental.

### 2. La construction d'une vision du territoire partagée avec l'ensemble de ses acteurs

#### 2.1 Une démarche de prospective participative pour explorer ensemble l'avenir

**Préconisation n°4** : Le C2DI propose de poursuivre et d'amplifier cette dynamique, en élaborant une vision prospective du territoire, avec l'appui de la société civile des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Cette vision viendrait nourrir une démarche de marketing territorial interdépartemental.

#### 2.2 Des assises interdépartementales pour rassembler les forces vives du territoire

**Préconisation n°5** : En s'inspirant des Assises de la ruralité, il pourrait être envisagé de lancer des Assises à l'échelle interdépartementale (dont le thème serait à définir).

Elles pourraient couvrir l'ensemble des politiques départementales (telles que les « Assises du mieux vivre ensemble » ou « Assises du vivre ensemble », etc.). Elles pourraient potentiellement avoir une dimension prospective (exemple : « Assises du vivre ensemble en 2040 »).

## II - Développer un diagnostic commun interdépartemental et favoriser le partage de bonnes pratiques

Plus de vingt projets et actions ont été analysés dans le cadre des travaux du C2DI.

Trois types de dispositifs ont ainsi été explorés :

- les démarches territoriales participatives
- les concertations «de projet»
- les relations dans une approche plus ascendante, dite « d'empowerment » ou de « participation-action ». Dans certaines des relations examinées, la société contribue à l'amélioration continue du service public, fait des propositions, se positionne en aide à la décision. D'autres dispositifs contribuent à développer les capacités d'agir de la société civile, en mettant à disposition outils et données. D'autres relations, enfin, relèvent davantage de la coproduction.

Le C2DI a décelé toutefois une méconnaissance relative des relations existantes, constatée au sein de chaque Département et entre les acteurs du territoire. Ce premier panorama des systèmes relationnels des deux Départements mériterait d'être approfondi.

**Préconisation n°6 :** Mener un état des lieux interdépartemental des dispositifs existants, avec l'appui des directions dédiées à l'évaluation des politiques publiques.

Ce recensement permettrait des échanges internes de bonnes pratiques, entre porteurs de projet.

## III - Faire évoluer les deux Départements dans le « Monde qui vient »

### 1. Donner sa juste place au numérique

#### 1.1 Accompagner la ville numérique, ses potentialités et ses contradictions

**Préconisation n°7 :** Lancer un forum interne dédié à l'accompagnement du développement de la ville numérique et des nouveaux services urbains, aux opportunités qu'ils génèrent et aux contradictions qu'il pourrait être souhaitable de réguler à l'échelle interdépartementale.

**Préconisation n°8 :** Mobiliser les outils de traçabilité des usagers et les potentiels du numérique au service des actions départementales et interdépartementales.

#### 1.2 Développer la démarche d'open data

**Préconisation n°9 :** Développer et soutenir des espaces ou des temps dédiés à l'apprentissage de l'utilisation des données. Ils pourraient s'insérer dans des espaces existants, dans des tiers-Lieux (en partenariat avec la Région) ou dans des équipements départementaux tels les espaces départementaux d'action sociale.



© CD78/Nicolas Duprey



© CD92/Olivier Ravoire



© Pixabay



© Pixabay



**Préconisation n°10 :** Jouer un rôle fédérateur dans l'ouverture des données sur le territoire et diffuser une culture de l'open data au niveau interdépartemental (production de la donnée, critères de qualité pour sa mise à disposition par les producteurs de données, infolab interne, etc.).

### 1.3 Articuler numérique et présentiel

**Préconisation n°11 :** Pour les dispositifs « délibératifs », préférer les outils participatifs reposant sur la présence humaine et la proximité, qui permettent débats, controverses, et élaboration d'un compromis collectif.

**Préconisation n°12 :** Intégrer le ou les outils numériques dans une stratégie participative globale au service du projet.

## 2. Construire avec une société civile experte et agissante

### 2.1 Tous experts, tous sachants - mobiliser l'expertise usagers

**Préconisation n°13 :** Prendre davantage en compte l'expertise des usagers, administrés, habitants, en développant les projets s'appuyant sur les méthodes de la maîtrise d'usage ou encore du design de services publics. Développer à ce titre les groupes d'usagers.

### 2.2 Encourager la structuration de réseaux d'acteurs et de collectifs

**Préconisation n°14 :** Lorsqu'une myriade d'acteurs est partie prenante, faciliter la structuration de collectifs interdépartementaux, en prévoyant des espaces d'échanges et de co-production (instance consultative, équipe-projet, etc), dès la définition du projet.

**Préconisation n°15 :** Poursuivre le déploiement du Conseil de Développement Durable Interdépartemental, comme instance de dialogue entre les acteurs du territoire. La qualité actuelle de dialogue lors des réunions, le respect mutuel et la recherche de compromis sont le fruit des années de travail collectif au sein du C2D92.

**Préconisation n°16 :** Encourager la mise en réseau de la société civile organisée.

### 2.3 Soutenir et faire connaître ceux qui contribuent à l'intérêt général

**Préconisation n°17 :** Face aux grands défis économiques et sociaux, mobiliser la société civile agissante pour travailler ensemble à résoudre les problèmes publics. Intégrer aux actions départementales les projets à l'initiative de la société civile.

Plusieurs voies sont possibles :

- intégration au panel de solutions mobilisées par les services (tel que cela avait été fait dans le « guide des initiatives collaboratives au service du travail social » en 2016) ;
- promotion, en appuyant leur communication ;
- encouragement et financement des « catalyseurs » et « agrégateurs » existants.





## 2.4 Elargir le cercle des « agissants »

**Préconisation n°18 :** Favoriser une culture du service public, qui rende l'utilisateur davantage actif. Poursuivre le développement d'outils collaboratifs, ascendants, ou encore d'encapacitation. Sensibiliser les jeunes, tout particulièrement dans les collèges, aux projets participatifs et au mode collaboratif.

**Préconisation n°19 :** Faire mieux connaître les dispositifs de participation, en favorisant leur accès aux usagers départementaux.

## 3. Rechercher une expression plurielle et l'élaboration de compromis

**Préconisation n°20 :** Faire s'exprimer des points de vue « signifiants », travailler sur la complémentarité des expertises et des points de vue.

**Préconisation n°21 :** La zone géographique couverte doit être définie spécifiquement pour le sujet de la concertation. Selon les sujets, la participation pertinente se situera au niveau du micro-territoire, tandis que dans d'autres cas, elle reposera sur les acteurs structurés au niveau départemental, voire interdépartemental.

Cette recherche d'expression plurielle peut passer par des dispositifs reposant sur des collèges (tels que les conseils participatifs) et/ou sur des méthodes contribuant à faire émerger des compromis (telles que les conférences de consensus).

Dans tous les cas, la démarche participative doit être adaptée au projet qu'elle vient nourrir.

**Préconisation n°22 :** Construire des dispositifs conçus spécifiquement pour les projets et politiques départementales qu'ils accompagnent.

**Préconisation n°23 :** S'approprier pleinement les dispositifs obligatoires, en identifiant les marges de manœuvre qui vont permettre l'innovation et l'adaptation au projet.



## IV - Déployer une culture commune du projet « participatif »

### 1. Identifier clairement le rôle de la société civile

**Préconisation n°24 :** Lors de la préparation d'un projet, dans le cadre du diagnostic de la situation initiale, prendre le temps d'identifier les actions similaires et projets existants qui seraient d'ores et déjà portés par la société civile. Travailler dès le départ dans un esprit de complémentarité public-privé.

**Préconisation n°25 :** Interroger systématiquement la pertinence et la plus-value d'une association de la société civile (sous quelque forme que ce soit).

**Préconisation n°26 :** Développer l'évaluation de l'intervention de la société civile, tout particulièrement lorsque celle-ci concourt à la mise en œuvre des politiques départementales.



**Préconisation n°27 :** Communiquer sur les choix opérés et les résultats obtenus, ensemble ou grâce aux propositions de la société civile. Pour chaque projet, donner à voir ce qui est fait et comment la société civile a été prise en compte.

## 2. Mobiliser les ressources et l'ingénierie nécessaires à une participation efficace

### 2.1 Prendre en compte la question du temps

**Préconisation n°28 :** Intégrer dans les projets le temps, le rythme (et donc le budget ainsi que les ressources humaines) que nécessitent les démarches participatives.

### 2.2 Construire des partenariats

**Préconisation n°29 :** Pour renforcer la stabilité des relations avec la société civile, développer le recours à la contractualisation.

**Préconisation n°30 :** Les deux Départements ont tissé des relations de proximité avec leurs usagers et leurs partenaires issus de la société civile. Ils peuvent en outre s'appuyer sur leurs partenaires institutionnels (dont les communes) pour le développement de nouvelles relations.

**Préconisation n°31 :** Développer de nouveaux partenariats (ou enrichir les partenariats existants) autour de la question de la participation citoyenne. Il s'agit d'aller au-delà de ce que les Départements ont la possibilité légale de faire seuls, en construisant des actions collectives.

A titre d'exemple, un événement interdépartemental participatif organisé dans les tiers-Lieux financés par la Région attirerait des publics un peu écartés des systèmes de mobilisation classiques, tels que les 25-35 ans.

### 2.3 Faire appel aux ressources méthodologiques

**Préconisation n°32 :** Elaborer un guide des outils participatifs, afin d'accompagner les services départementaux dans l'élaboration et le pilotage d'outils participatifs adaptés à leurs projets.

Ce guide serait élaboré de façon collective (à l'échelle interdépartementale) et en s'appuyant sur les ressources méthodologiques existantes, telles que la boîte à outil du SGMAP ou les travaux de Décider Ensemble.

**Préconisation n°33 :** Assurer une offre de formations, en interne ou en externe, sur les outils participatifs et les projets collaboratifs, pour les agents et les élus qui seraient intéressés.

**Préconisation n°34 :** Dans les projets ayant recours à la commande publique et à des prestataires externes, laisser aux candidats la liberté de proposer des méthodes innovantes. Cela passe notamment par une évolution des méthodes de préparation des cahiers des charges et par des besoins exprimés de manière fonctionnelle (par les résultats attendus plutôt que par les moyens à employer).



© Pixabay



© Pixabay

Démarche	Objectif opérationnel	Public visé ou modalité	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimé	Nombre de participants
<b>Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques</b>						
Atelier citoyen	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique complexe à enjeu complexe avec moyens et des délais contraints	Échantillon diversifié	Mixte	1 mois et plus	25 000 à 90 000€	10 à 30
Conférence de citoyens	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique complexe à enjeu complexe	Échantillon diversifié	Présentiel	1 mois et plus	90 000€ et plus	10 à 30
Consultation en ligne	Récupérer l'avis d'un public large ou ciblé dans un délai contraint	Tous citoyens	En ligne	1 mois et plus	1 000 à 25 000€	Plus de 1000
Ministère ouvert	Couvrir un ministère aux citoyens et dialoguer avec eux sur les projets gouvernementaux	Tous citoyens	Présentiel	2 à 4 semaines	0 à 1 000€	30 à 100
World Wide Views	Mener une réflexion collective avec un public large et diversifié géographiquement en simultané	Échantillon diversifié	Présentiel	2 à 4 semaines	90 000€ et plus	100 à 1000
<b>Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau</b>						
Barcamp	Mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique	Tous citoyens	Mixte	2 à 4 semaines	0 à 1 000€	30 à 100
Concours / challenge	Valoriser la créativité citoyenne	Tous citoyens / public spécifique	Mixte	1 mois et plus	0 à 1 000€	30 à 100
Hackathon	Faire émerger de nouveaux usages des données à force de valeur ajoutée et recueillir leurs utilisateurs	Public spécifique	Présentiel	2 jours à 1 semaine	1 000 à 25 000€	20 à 100
Open data camp	Faire émerger de nouveaux usages des données recueillir leurs utilisateurs	Public spécifique	Présentiel	2 à 4 semaines	0 à 1 000€	30 à 100
<b>Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers</b>						
Atelier collaboratif	Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public	Échantillon non construit ou diversifié	Présentiel	2 à 4 semaines	1 000 à 30 000€	10 à 50
Co-construction de services	Co-construire un dispositif public et le prototyper à partir de l'expérience des usagers	Échantillon non construit ou diversifié	Présentiel	2 à 4 mois et plus	25 000 à 90 000€	30 à 100

© SGMAP

## 2.4 Cultiver une ingénierie de la participation publique

**Préconisation n°35 :** Lancer et animer un label interdépartemental dédié à la participation des publics (du type "projet participatif", "projet concerté", ou encore "participation publique prouvée"). Ce label mettrait en lumière toutes les actions départementales et interdépartementales mobilisant la société civile, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre, en passant par son évaluation.

**Préconisation n°36 :** Développer une communication spécifique, numérique et papier, autour de la participation. Mettre en place un portail ou une page dédiée, mettant en avant très régulièrement (voire chaque jour) un dispositif participatif, qui permettrait de faire connaître largement les moments de rencontre entre la société civile et les Départements.

**Préconisation n°37 :** Constituer une mission interdépartementale chargée d'accompagner le développement de la participation des publics.

## 2.5 Mobiliser et structurer grâce à une charte interdépartementale

**Préconisation n°38 :** Mettre en place une charte interdépartementale de la participation, qui permette :

- de rappeler le positionnement interdépartemental, ses engagements, en matière de mobilisation de la société civile ;
- d'assurer l'articulation des dispositifs existants et à venir (ce qui implique de les avoir recensés en amont) ;
- d'établir un plan d'action qui vienne compléter les dispositifs existants.

**Préconisation n°39 :** Associer le C2DI au suivi de la charte (élaboration, déploiement).

Trente-neuf préconisations ont au final été élaborées, autour de quatre leviers d'actions :

- l'impulsion de démarches participatives d'envergure et régulières ;
- l'identification de bonnes pratiques communes à travers une démarche d'état des lieux ;
- la mise en place d'outils mobilisant tout le potentiel des transformations sociétales et économiques en cours (innovation sociale, ville numérique, compromis démocratique),
- le déploiement d'une culture interdépartementale de la participation des publics, à travers un réseau interne de porteurs de projets participatifs, un label interdépartemental et une démarche de charte.

Par ces préconisations, le C2DI a pour ambition de contribuer à une gouvernance efficace et innovante, qui nourrisse l'engagement démocratique de chacun.



# Déroulé de la saisine

## 31 mars 2017 : Lettre de saisine du Président de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine au Président du C2DI

## 22 juin 2017 : Plénière d'ouverture

Ouverture par :

- **Monsieur Patrick Devedjian**, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- **Monsieur Pierre Bédier**, Président du Conseil départemental des Yvelines, représenté par Marie-Célie Guillaume, Vice-présidente déléguée à l'économie, la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur et à l'interdépartementalité ;
- **Monsieur François Leblond**, Président du Conseil de Développement Durable. Interdépartemental ;

Interventions de :

- **Madame Carine Dartiguepeyrou**, secrétaire générale des Entretiens Albert-Kahn, Laboratoire d'innovation publique au Département des Hauts-de-Seine, « [Regard sur les projets lancés et les réflexions en cours, au sein du Département des Hauts-de-Seine](#) » ;
- **Madame Pauline Winocour-Lefèvre**, vice-présidente du Conseil Départemental des Yvelines déléguée aux ruralités, « [Les Assises de la Ruralité organisées par le Département des Yvelines : partage d'expérience](#) » ;
- **Monsieur Guillaume Villemot**, vice-président du mouvement Bleu Blanc ZEBRE « [Le mouvement Bleu Blanc ZEBRE, partage d'expérience](#) » ;
- **Monsieur André Torre**, directeur de recherche, INRA, « [La gouvernance territoriale : relations avec la société civile et évolutions historiques](#) » ;
- **Monsieur Christian Lefèvre**, professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, chercheur au LATTIS (Laboratoire techniques, territoires et sociétés, université Paris-Est) « [L'organisation et la mobilisation de la société civile par le système institutionnel : l'expérience des métropoles européennes](#) ».

## 13 septembre 2017 : Commission n°1 - Diagnostic des pratiques existantes

Interventions de :

- **Mesdames Yvonne Ravier** et **Gwénaelle Dralou Tanguy**, cheffes de projet à la Direction du Développement Territorial au Département des Hauts-de-Seine, « [Regard sur les relations entre le Département des Hauts-de-Seine et la société civile](#) » ;
- **Monsieur Olivier Bouviala**, chef de service à la Direction Etudes, Paysages, Patrimoine et Environnement au Département des Hauts-de-Seine, « [La perruche à collier. Appel aux citoyens pour collecter des données](#) » ;

- **Monsieur Daniel Level**, Président du Syndicat mixte d'assainissement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, Maire de Fourqueux, « [Les relations avec la société civile lors du projet de restructuration des berges de Seine à Conflans Sainte-Honorine](#) » ;
- **Monsieur Olivier Muth**, Directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine et **Madame Christine Martinez**, Directrice de la Culture, des Patrimoines et des Archives au Département des Yvelines, « [Un projet stratégique commun pour les Archives des Hauts-de-Seine et des Yvelines : prendre en compte les territoires, mettre l'usager au cœur, investir un territoire apprenant](#) » ;
- **Madame Perrine Germain**, chef de service à la Direction de l'Autonomie au Département des Hauts-de-Seine et **Madame Sylvie Laflutte**, chargée de mission à la Direction de la Qualité et de la Performance au Département des Yvelines, « [La plateforme d'établissements et de services, pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine](#) ».
- **Monsieur Baptiste Bondu**, Directeur de Cabinet à l'Université Paris-Nanterre, « [Exemple de système partenarial complexe : l'Université Paris-Nanterre](#) ».

## 12 octobre 2017 : Commission n°2 - Evolutions à envisager dans le cadre du rapprochement des deux Départements

**Table ronde** animée par Monsieur François Leblond, Président du Conseil de Développement Durable Interdépartemental, et Monsieur Bernard Lamy, Urbaniste et Architecte, fondateur de l'agence Inter Faces Architectes.

Avec les interventions de :

- **Monsieur Luc Picot**, Directeur de Décider Ensemble ;
- **Monsieur Philippe Durance**, titulaire de la Chaire Prospective et développement durable au CNAM et président de l'Institut des Futurs Souhaitables ;
- **Monsieur Joseph Spiegel**, Maire de Kingersheim.

# Remerciements

- A l'ensemble des intervenants qui ont effectué une présentation lors de la plénière d'ouverture et des commissions, permettant au Conseil de Développement Durable Interdépartemental d'apporter sa vision sur les relations des Hauts-de-Seine et des Yvelines avec la société civile ;
- Aux membres du C2DI des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour leur contribution à ce travail ;
- Aux membres du C2DI qui ont bien voulu se charger des fonctions de rapporteurs de la saisine :
  - Gilles de Wavrechin, Directeur Hauts-de-Seine de la Fondation des Apprentis d'Auteuil ;
  - Lionel Massetat, Directeur du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Aux membres du C2DI qui, tout comme le Président du C2DI et les rapporteurs, ont bien voulu se charger de l'animation des ateliers lors des commissions :
  - Armelle Bonniord-Péricard, secrétaire de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
  - Odile Fourcade, Conseillère départementale honoraire des Hauts-de-Seine ;
  - Bernard Lamy, architecte-urbaniste, fondateur du cabinet Interface Architectes ;
- A l'ensemble des autres participants qui ont bien voulu s'associer à nos travaux ;
- Aux agents des différents services des Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la recherche, la mise à disposition d'informations, l'élaboration de dossiers documentaires, ainsi que le maquettage de cet avis.

**Coordination des travaux et synthèse :**  
**Secrétariat général du C2DI**

# Lexique

## Civic tech

« Nouveaux outils numériques de participation à la vie politique, les "civic tech" concourent à renforcer l'engagement citoyen, la participation démocratique et la transparence des gouvernements »<sup>1</sup>.

L'IAU-IdF dans son Cahier n°174 identifie quatre niveaux d'intervention des civic tech. Ceux-ci contribuent ainsi à la fabrique des politiques publiques :

- « **en fournissant des informations** sur une loi, l'activité des parlementaires, les controverses, les programmes. Le Drenche présente ainsi le pour et le contre des orientations de politiques publiques pour permettre aux lecteurs de se forger leur opinion. Voxe.org compare les programmes politiques. *Nosdeputes.fr* et *Nossenateurs.org* assurent le suivi de l'activité de nos parlementaires ;
- **en favorisant la mobilisation rapide et massive pour une cause**, notamment via des pétitions en ligne (*change.org*, *avaaz.org*) ou l'organisation de bases militantes. Nation Builder se définit comme un « système d'exploitation de communautés » au service des ONG, des associations, des partis politiques. L'outil permet le profilage précis des membres, la collecte de dons, la mobilisation sur le terrain, la communication instantanée grâce à un site intégré ;
- **en développant de nombreux outils dédiés à la représentation et à la participation dans la prise de décision**. Citons DemocracyOS, expérimentée en Argentine, une plateforme open source (libre, gratuite, indépendante) visant à favoriser la participation de tous à la fabrique de décisions politiques. *LaPrimaire.org* a désigné une candidate issue d'une primaire citoyenne ouverte pour les élections présidentielles de 2017, sur la base d'un programme co-construit. MaVoix propose de tirer au sort des citoyens volontaires qui seront formés à la fabrique des lois et les voteront durant cinq ans au gré de l'opinion des électeurs ;
- **en inventant des outils liés à la mise en œuvre et à l'évaluation de la décision**. Basées sur la mise à disposition de données en open data et sur des remontées citoyennes, les "civic tech" contribuent à l'analyse de l'impact des politiques publiques.<sup>2</sup>»

## Communication

La communication et l'information correspondent aux premiers niveaux de la participation. « Dans une logique de transparence, de sensibilisation, [...] l'information est un préalable ou une condition à une participation plus poussée. »<sup>3</sup> La communication est considérée comme moins neutre, car l'information y est transformée par l'institution pour véhiculer son message au destinataire.

## Compétitivité territoriale

« La notion de compétitivité est désormais définie par l'OCDE comme « la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale ». Auparavant limitée au champ des entreprises ou secteurs d'activités, cette définition s'applique désormais aux territoires et notamment aux régions. Les évolutions

<sup>1</sup> p.134 in Cécile Diguët, Tanguy Le Goff, « Les «civic tech», facilitatrices de démocratie », Les Cahiers de l'IAU-IdF, n° 174 « De la Smart City à la région intelligente », novembre 2017, pp. 134-136.

<sup>2</sup> p.135, *ibid.*

<sup>3</sup> p.7, in «Charte rennaise de la démocratie locale», Ville de Rennes, votée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

apportées par les économistes à la notion de compétitivité territoriale permettent de passer d'une approche centrée sur la capacité à vendre des produits sur les marchés internationaux à une approche plus globale recouvrant l'ensemble des déterminants à la performance d'un territoire, de la création d'entreprises à l'accueil d'événements internationaux en passant par les capacités d'innovation. Plus qu'un but en soi, une politique de compétitivité est un outil, un levier pour agir sur le dynamisme économique, la création d'emplois et le niveau de vie des habitants. Etre compétitif signifie également offrir une forte hospitalité aux habitants, salariés et visiteurs. Le niveau d'hospitalité va dépendre de nombreux facteurs : qualité des aménités urbaines, cadre de vie, "atmosphère", etc. »<sup>4</sup>

### **Concertation**

Dans une concertation, plus impliquante, l'institution « pose le cadre, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et viable qui ne signifie pas la recherche à tout prix d'un consensus »<sup>5</sup> (exemple : élaboration de différents scénarios dans le cas de l'aménagement d'un équipement). La concertation « repose sur une acceptation de la coopération »<sup>6</sup>

### **Consultation**

Dans une consultation, « les acteurs sont sollicités pour formuler un avis et enrichir la proposition initiale de l'institution »<sup>7</sup> (exemple : sondage en ligne sur une politique publique).

### **Crowdsourcing**

« Concept développé par Howe en 2006 dans le magazine Wired, le crowdsourcing est une pratique d'externalisation vers la foule d'activités réalisées traditionnellement en interne ou par un prestataire identifié. Dans une démarche d'innovation ouverte (Chesbrough, 2006 ; 2011), le crowdsourcing a pour objet de puiser les compétences, les connaissances, la créativité, le jugement ou bien encore l'argent (dans le cas du financement participatif) d'une communauté d'individus prête à répondre à la problématique d'une organisation. Consubstantiel au Web 2.0, le crowdsourcing est un phénomène qui connaît une forte croissance : s'il s'est principalement développé dans la sphère privée, nous pouvons noter un intérêt grandissant dans le domaine du management public. »<sup>8</sup>

### **Crowdfunding**

Outil numérique de financement participatif.

« Le *crowdfunding* se présente comme un appel ouvert à tous, principalement via Internet, pour participer au financement d'un projet. »<sup>9</sup>

---

<sup>4</sup> p.16, «Restitution des travaux et préconisation du groupe de travail Compétitivité SRDEII Ile-de-France», Le Labidf, Conseil régional d'Ile-de-France, IAU, CCI Paris Ile-de-France, septembre 2016, 52 p.

<sup>5</sup> p.7, in Charte rennaise de la démocratie locale, Ville de Rennes, votée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

<sup>6</sup> Jean-Eudes Beuret, «Concertation (démarche de)», in Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., ChateauRaynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : [www.dicopart.fr/es/dico/concertation-demarche-de](http://www.dicopart.fr/es/dico/concertation-demarche-de).

<sup>7</sup> p.7, in «Charte rennaise de la démocratie locale», Ville de Rennes, votée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

<sup>8</sup> « Crowdsourcing citoyen : définition et enjeux pour les villes », Sophie Renault, Erwan Boutigny. Politiques et management public, Vol 31/2, 2014, p. 215-237.

<sup>9</sup> Idem.

### **Délibératif (dispositif)**

Dans les dispositifs dits « délibératifs », la société civile apporte son expertise, fait des propositions et joue un rôle d'aide à la décision. L'enjeu est de construire, à partir de points de vue individuels, un avis collectif qui le dépasse. Cela nécessite des temps et/ou des espaces d'échanges, voire parfois de confrontation.

### **Démocratie participative**

La démocratie participative désigne l'ensemble des outils, dispositifs, instances, procédures, permettant l'implication dans les affaires publiques du citoyen (et plus largement de tout usager et habitant d'un territoire, sans limitation au droit de vote). On parle aussi de démocratie semi-directe.

### **Information**

La communication et l'information correspondent aux premiers niveaux de la participation. « Dans une logique de transparence, de sensibilisation, [...] l'information est un préalable ou une condition à une participation plus poussée. »<sup>10</sup> La communication est considérée comme moins neutre, car l'information y est transformée par l'institution pour véhiculer son message au destinataire.

### **Méso-corporatisme**

« Le méso-corporatisme désigne une forme de régulation des relations entre l'économie et le politique par laquelle l'autorité publique régionale sélectionne les organisations représentatives des intérêts économiques et sociaux en leur accordant le monopole de cette représentation. Par là même, elle les choisit en tant qu'interlocuteurs uniques ou privilégiés avec lesquels elle entre en relation pour co-produire les politiques publiques de niveau régional. »<sup>11</sup>

### **Présentiel (dispositif)**

Un dispositif participatif en « présentiel » repose principalement sur le contact humain, la présence des participants dans un même lieu.

### **Prospective**

Démarche d'exploration du futur, ou des futurs « possibles », « souhaitables » (au regard des orientations stratégiques de l'acteur qui porte la démarche), voire « faisables » (au regard de ses capacités d'actions directes ou par le biais d'alliances).

### **Société civile**

La société civile, au sens strict, regroupe l'ensemble des publics « organisés » et corps intermédiaires : associations, acteurs socio-professionnels, groupes d'intérêt, think tank et laboratoires d'idées, associations professionnelles, organisations caritatives, partenaires sociaux, fondations...

Pour les besoins de la saisine, sa définition englobe également l'utilisateur (y compris de passage tel que le touriste), l'habitant, le citoyen, l'internaute, les experts qualifiés, les leaders d'opinion et le monde économique (entreprises, commerçants).

<sup>10</sup> p.7, in «Charte rennaise de la démocratie locale», Ville de Rennes, votée en Conseil Municipal le 9 mars 2015.

<sup>11</sup> p.20, in Christian Lefèvre, « Modes de gouvernance de régions-capitales en Europe : Berlin, Londres, Madrid, Rome Quels enseignements pour l'Île-de-France ? », IAU, 2015, 44 p.

# Bibliographie

## • Gouvernance

### > Gouvernance territoriale

#### Restitution des travaux et préconisation du groupe de travail Compétitivité SRDEII Ile-de-France

[LeLabidf, Conseil régional d'Ile-de-France, IAU, CCI Paris Ile-de-France, septembre 2016, 52 p.]

#### Gouvernance territoriale et conflits d'usages

[André Torre. [www.wikiterritorial.cnfpt.fr](http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr), 2015.]

« La gouvernance territoriale implique ainsi une participation des différentes parties prenantes aux processus de décision locale (gouvernance multi-niveaux) mais également la participation de différents types d'acteurs au processus de décision (gouvernance multi-types), dans une acception qui se rapproche de celle de la démocratie participative. Attention toutefois à ne pas la limiter aux seuls processus de négociation ou de coopération. »

#### Modes de gouvernance de régions-capitales en Europe : Berlin, Londres, Madrid, Rome Quels enseignements pour l'Ile-de-France

[Christian Lefevre. IAU, 2015, 44 p.]

« À l'aube de transformations structurelles du paysage institutionnel, l'IAU souhaite apporter des éléments de réponse pour nourrir le débat de la gouvernance métropolitaine en Île-de-France. Il a confié à Christian Lefèvre, directeur de l'Institut français d'urbanisme (IFU), le soin d'éclairer ses travaux à travers le présent rapport dans lequel quatre capitales européennes sont examinées : Londres, Berlin, Madrid et Rome. »

#### Proximités Territoriales

[André Torrè, Jean-Eudes Beuret, *Economica Anthropos*, 2012, 119 p.]

« Cet ouvrage traite de la question de la gouvernance des territoires, avec la volonté d'en donner un éclairage en termes de proximités. La mise en commun de nos réflexions et expériences de terrain, issues de parcours de recherche très différents, repose sur la conviction que l'approche des proximités est susceptible d'aider à la compréhension des processus de gouvernance et de baliser des pistes d'action pour les acteurs locaux, qu'il s'agisse des modalités d'échange et de concertation, des formes d'organisation et de discussion, des dispositifs de pilotage des conflits ou des structures de gouvernance. »

#### Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation

[Ilaria Casillo, avec Rémi Barbier, Loïc Blondiaux, Francis Chateauraynaud, Jean-Michel Fourniau, Rémi Lefebvre, Catherine Neveu, Denis Salles (dir.), Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, [www.dicopart.fr/es/dico/concertation-demarche-de](http://www.dicopart.fr/es/dico/concertation-demarche-de)]

#### La gouvernance locale, le retour de la proximité

[Nathalie Bertrand, Patrick Moquay, *Economie rurale* n°280, mars-avril 2004, Proximité et territoire, pp77-95.]

### > Démocratie participative

#### La participation des citoyens à la vie locale

[François Dietsch, François Meyer. Wikiterritoriale CNFPT- Dernière mise à jour : février 2016]

Présentation des différents dispositifs de participation du public à la vie locale : referendum, élections, commissions, comités, conseils.

#### Et si on prenait - enfin ! - les électeurs au sérieux

[Jo Spiegel. *Temps Présent*, 2017, 93 p.]

« Comme beaucoup de Français, Jo Spiegel est un citoyen en colère, déçu par le manque de courage de la classe politique. D'autant qu'à son niveau, celui d'une ville située dans la banlieue de Mulhouse, il a prouvé depuis longtemps que l'on pouvait agir. Ancien athlète de haut niveau, c'est à force d'endurance et de volonté qu'il s'est fait le champion de la démocratie participative. Dans sa commune, il a soumis tous les projets à la concertation et au vote d'un panel d'habitants, instauré le tirage au sort, délocalisé le conseil municipal dans une Maison des citoyens, rencontré tous les foyers en porte-à-porte, créé un

système d'alerte par SMS, etc. En 2014, il a été réélu au premier tour avec 60 % des voix. Dans ce livre d'entretiens, il raconte son parcours d'élu atypique, et fait sa part d'autocritique. »

### **L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement**

[Philippe Durance, Rapport de recherche pour la Fondation Macif, janvier 2011]

#### **Démocratie et participation : un état des savoirs**

[Collectif. Participations, n°1, 2011, 348 p.]

« Ce premier numéro propose un état des savoirs, forcément partiel, sur les différents champs de la démocratie participative : urbanisme, environnement, participation en ligne, rapports avec les mouvements sociaux... On trouvera en conclusion un entretien avec l'historien Pierre Rosanvallon, qui revient sur la trilogie qu'il vient de consacrer à la démocratie, dont l'ouvrage « La Société des égaux » constitue le dernier tome. »

#### **Baromètre de l'opinion des Français sur la concertation locale et la prise de décision publique : 4ème vague**

[Sondage Harris Interactive pour ResPublica, avril 2017.]

« Ce baromètre a pour objectif d'appréhender l'image que les Français résidant dans une commune d'au moins 3500 habitants ont de la « démocratie participative » ou « concertation citoyenne », et de suivre dans le temps leurs opinions ainsi que leur propension à participer à ce type de démarches. »

#### **Les logiques d'interaction entre associations et institutions publiques dans la gouvernance locale**

[Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti. Informations sociales, n°172, avril 2012, pp. 81-90.]

« Face aux mutations du contexte institutionnel, les contours de la coopération entre acteurs publics et associatifs se redéfinissent dans le champ sanitaire et social. Centré sur les services de care, cet article propose de lire ces évolutions sous l'angle de la gouvernance locale et du rôle qu'y jouent les associations. Différentes logiques d'interaction déployées par les associations sont identifiées : des logiques d'intégration, de normalisation, de médiation et d'innovation sociale. »

#### **Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République**

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, pose les principes de la déconcentration administrative et vise à améliorer l'information des citoyens, à relancer la coopération intercommunale et à renforcer les droits des élus au sein des assemblées locales.

#### **Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité**

#### **Mission d'information sur la démocratie représentative, démocratie participative, démocratie paritaire : comment décider avec efficacité et légitimité en France en 2017**

[Henri Cabanel, Philippe Bonnacarrère. Sénat, mars 2017.]

### **> Ville numérique, ville « intelligente »**

#### **Qui paiera la ville (de) demain ? Etude sur les nouveaux modèles économiques urbains**

[Ibicity, Acadie, Espélia, pour le compte de l'ADEME et de l'AMF, avec le soutien du PUCA, janvier 2017. Synthèse et résultats de l'étude : [www.modeleseconomiquesurbains.com](http://www.modeleseconomiquesurbains.com)]

#### **Un « péage positif » anti-bouchons va être testé en Ile-de-France**

[Lisa Burek, Le Monde, 09/03/2017.]

## • Instances de la démocratie participative

### > Instances dans le domaine social

– Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

**Décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie**

**Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie se met en place**

[Jean-Noël Escudié. Localtis, 12/09/2016]

« Un décret du 7 septembre 2016 met en place le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Derrière ce titre pas forcément très explicite se cache l'instance résultant de la fusion du comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH). Le principe de la création de cette nouvelle instance était prévu par l'article 81 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. »

– Conseil de la vie sociale

**Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles**

**Le conseil de la vie sociale**

[Pour les personnes âgées : Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches, 30/08/2016]

« Le conseil de la vie sociale a été créé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale afin de renforcer les droits des résidents hébergés dans des établissements médico-sociaux : foyers pour personnes handicapées, EHPAD... »

**Conseils de la vie sociale (CVS)**

[Agence régionale de santé Ile-de-France, 04/01/2017]

« Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. »

### > Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux lorsqu'un service public est confié à un tiers par convention de délégation de service public ou en cas d'exploitation d'un service public en régie dotée de l'autonomie financière.

Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants peuvent créer une CCSPL.

**Fiche instance synthétique : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

[Métropole du Grand Lyon.]

Présentation du fonctionnement et des attributions des CCSPL.

**La Commission Consultative des Services Publics Locaux du Grand Lyon**

[DPH, 2005.]

Bilan sur la CCSP du Grand Lyon.

**La Commission consultative des services publics locaux**

[Seine-et-Marne numérique.]

Exemple du CCSPL du syndicat mixte Seine-et-Marne numérique..

## > Commissions Locales d'Information (CLI)

Les Commissions locales d'information ont été instituées autour de la plupart des installations nucléaires, sous l'autorité des Conseils départementaux. Elles ont pour mission le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

### Réseau national des CLI

[Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (Page consultée le 08/06/2017)]

## • Démarches

### Les Trophées de la participation et de la concertation : édition 2017

[[www.deciderensemble.com](http://www.deciderensemble.com) (Page consultée en septembre 2017)]

« Les Trophées de la participation et de la concertation » est un dispositif créé en 2016 par Décider Ensemble et la Gazette des Communes. Il vise à récompenser les collectivités territoriales, les associations et les entreprises qui mettent en place des dispositifs de participation, de concertation ou d'information innovants. »

*Voir aussi l'édition 2016*

## > Charte

### Charte de la participation du public

[Delphine Gerbeau. La gazette des communes, 16/11/2016.]

« L'appel à projets « Réinventer Paris », lancé par la mairie de Paris a été l'opération la plus médiatique, mais depuis un moment déjà, l'appel au secteur privé pour réfléchir avec la collectivité à l'évolution d'une partie du territoire se répand. C'est par exemple le cas à Bordeaux pour le secteur des Bassins à flot, à Dijon pour la future Cité de la gastronomie, ou à Massy pour le futur quartier Atlantis... »

### [Fontenay-aux-Roses] Associations : un nouvel appel à projets pour animer le territoire

[Fontenay-aux-Roses Mag, n°424, mars 2017, p. 16.]

« "Sport", "Jeunesse", "Accès à la culture", "Soutien à la parentalité et aux familles", "Accès aux soins et solidarité", "Citoyenneté, lien social et intégration"... autant de thématiques sur lesquelles les associations fontenaisiennes vont proposer des actions dans le cadre de la 2e édition de l'appel à projets autour de l'animation du territoire lancé par la Ville avec le soutien du Conseil départemental. »

## > Jury citoyen

« Le jury citoyen est un dispositif de démocratie participative dans lequel un groupe de 25 personnes environ, tirées au sort, formulent des recommandations sur un sujet de politique publique à l'issue d'un processus d'information et de délibération de quelques jours. Il fait partie des processus plus généralement appelés mini-publics. » (Définition sur [Democratie-et-participation.fr](http://Democratie-et-participation.fr))

### Le journal de 7h30 : un jury citoyen pour attribuer les logements sociaux

[Jérôme Chapuis, Isabelle Choquet. RTL, 07/07/2015.]

« C'est une initiative totalement inédite en France. À Salon-de-Provence, un jury citoyen va discuter de l'attribution des logements sociaux. »

### Portée et limites du dispositif « jury citoyen : Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc

[Rémi Barbier, Clémence Bedu, Nicolas Buclet. Politix, n°86, février 2009, pp. 189-207.]

Cet article rend compte de la première expérience française de jury citoyen touchant l'organisation d'un service technique territorial, en l'occurrence de gestion des déchets.

## > Panel

### A l'Ouest, les démarches de coconstruction des politiques publiques font école

[Jean-Philippe Defawe. Le moniteur, 06/03/2017.]

S'il peut prêter à la critique car s'inscrivant très largement dans la politique de communication de la métropole, l'atelier citoyen est néanmoins un acteur décisif du processus de décision. De son origine à sa fin, que ce soit en amont des études avec des livrets d'attentes citoyennes annexés au cahier des charges, pendant le dialogue compétitif pour auditionner les équipes candidates afin d'émettre un avis citoyen, et enfin, lors de la sélection finale, rejoignant élus et experts, cet outil a montré toute sa pertinence.

## > Empowerment

« L'empowerment est l'octroi de davantage de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés. » (Définition sur Wikipédia)

### Les 10 leçons de l'empowerment

[Marie-Hélène Bacqué. Journal officiel des banlieues, 20/03/2013.]

« Sociologue spécialiste des quartiers, la nouvelle coresponsable de la mission sur la participation des habitants confiée par le ministre de la Ville François Lamy, publie avec Carole Biewener un opuscule dédié à ce nouveau fétiche venu d'outre-atlantique, l'empowerment. Pour réveiller la démocratie locale, participative, communautaire ? On en rêve, mais on peine à y croire. Résumé en 10 points. »

### L'émancipation par l'empowerment

[Katia Rouff. Lien Social, n°1123, 23/10/2013.]

« Le concept d'empowerment définit le développement du pouvoir d'agir des individus et des groupes sur leurs conditions sociales, économiques ou politiques. Si des collectifs d'associations s'en sont emparés, la politique de la ville et le travail social s'y frottent plus timidement. »

### « Pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social » et « Guides des initiatives collaboratives au service du travail social »

[Cahier n°23 des Entretiens Albert Kahn, en deux tomes : synthèse de la rencontre du 6 juin 2016.]

### « Les monnaies complémentaires au service de la cohésion sociale des territoires »

[Cahier n°2 des Entretiens Albert Kahn, synthèse de la rencontre du 23 novembre 2012.]

### Les citoyens, parties prenantes des projets de transition énergétique

[Hélène Huteau. La Gazette des communes, n°2334, 26/09/2016, pp. 52-53.]

« Comment inclure l'économie sociale et solidaire (ESS) dans des projets d'énergie renouvelable locaux ? La collectivité peut impulser et favoriser l'émergence de projets citoyens pour accélérer la transition énergétique. Pour la première fois, le réseau Energy Cities et le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire ont organisé un Séminaire commun, en juin, à Paris, pour montrer combien leur vocation est complémentaire. Le ministère de l'Environnement va dans ce sens, dans son appel d'offres du 24 août, portant sur les centrales solaires de 3000 MW, qui promet une majoration tarifaire pour les projets participatifs. »

## > Stratégies territoriales

### Martinique 2025 : prospective pour un développement durable

[Philippe Durance, Marc Mousli. Territoires 2040 : Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires, n°2, 01/07/2010, pp. 79-92]

« La loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confirmé le rôle des Régions en matière économique et les a encouragées à élaborer, à titre expérimental, un schéma régional de développement économique (SRDE) aux fins de coordonner les différentes actions menées sur leur territoire. Dans ce cadre, fin 2005, la Région Martinique a décidé de construire son propre schéma, rebaptisé pour l'occasion « schéma martiniquais de développement économique et

social » (SMDE), en utilisant la méthode de prospective stratégique et participative développée au sein du Laboratoire d'innovation, de prospective stratégique et d'organisation (Lipsor) du Conservatoire national des arts et métiers de Paris (CNAM). Deux ans plus tard, le Congrès martiniquais, assemblée plénière de l'île réunissant les élus de la Région et du département, a entériné à l'unanimité un document stratégique prospectif conçu par et pour les Martiniquais. »

**Gouverner les institutions par le futur : Usages de la prospective et construction des régions et des métropoles en France (1955-2015)**  
[Nicolas Rio. Thèse en Science politique. Université Lumière - Lyon 2, 2015.]

## > Projets d'aménagement

### **L'influence des parties prenantes dans les grands projets urbains**

[Laurent Viel, Gonzalo Lizarralde, Fella Amina Maherzi et Isabelle Thomas-Maret]

Revue en ligne Cybergeog : European Journal of Geography

Aménagement, Urbanisme, document 604, mis en ligne le 26 avril 2012, consulté le 17 novembre 2017. URL : <http://cybergeog.revues.org/25310>.

### **Tram 1 : prolongement Nanterre-Rueil**

[Site consulté le 29/08/2017]

- La concertation préalable
- La carte participative
- Les rencontres
- Inscription à l'atelier commerçants

### **De l'expertise associative à la constitution d'un contre-pouvoir : Action collective et concertation à Paris Rive Gauche**

[Héloïse Nez. Espaces et sociétés, n°151, mars 2012, pp. 139-154.]

« Dans les dispositifs de démocratie participative, l'impact des citoyens se limite souvent à l'échelle des quartiers, sans pouvoir peser sur les grandes transformations urbaines. Pourtant, à Paris Rive Gauche, les acteurs associatifs sont parvenus à avoir un impact non négligeable sur un projet urbain de grande ampleur. En s'interrogeant sur cette exception, cet article montre que les associations peuvent imposer leurs savoirs sur la table des négociations, en dépit des questions d'échelles et de la dimension économique des projets, à partir du moment où elles arrivent à saisir les effets d'opportunités politiques, à développer une capacité de contre-expertise et à s'inscrire dans une double dynamique de coopération et de contre-pouvoir. »

### **Commission nationale du débat public**

« La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision.

### **Quand le réaménagement d'un parc se fait grâce à un serious game**

[Emmanuelle Picaud. La gazette des communes, 17/02/2017.]

« Pour imaginer le futur parc de 6 hectares qui sera aménagé dans le secteur Chapelle-Charbon (18<sup>e</sup> arrondissement de Paris), la ville a décidé de faire appel aux habitants par le biais d'une concertation publique. Sauf qu'au lieu d'avoir recours aux méthodes classiques (réunion publique, marche exploratoire, etc.), la collectivité a proposé un serious game en ligne. »

### **[Châtenay-Malabry] Participez au choix du design de votre futur tramway**

[Les nouvelles de Châtenay-Malabry, n°216, février 2017, p.5.]

« C'est une première en matière de transport, une concertation pour choisir le design des futurs tramways en Ile-de-France est organisée jusqu'au samedi 18 février.

## > Outils numériques

- Enjeux des Civic Tech

### **De la Smart City à la région intelligente**

[IAU Ile-de-France. Cahiers, n° 174, novembre 2017, 165 p.]

### **Démocratie et numérique, quels impacts pour la gouvernance ?**

[Cahier n°11 des Entretiens Albert Kahn, synthèse de la rencontre du 18 septembre 2014.]

## Les Civic Tech veulent rendre concrète la participation citoyenne

[Marjolaine Koch. La lettre du cadre territorial, 18/04/2017.]

« Elles ont toutes un point commun : leur dimension participative. Voilà le but des Civic Tech, un terme né aux États-Unis en 2013. Contribuer à enrichir le dialogue entre les élus et les citoyens, pour mieux faire fonctionner des institutions imaginées à un autre siècle. Arrivées en France il y a deux ans, ces plateformes peuvent être des applications d'interpellation d'élus, de pétitions en ligne, de signalements de dysfonctionnements locaux, de co-construction de lois ou de financement participatif. »

## Les outils numériques pour «augmenter» la démocratie participative

[Pierre-Marie Langlois. Localtis.info, 08/12/2016.]

« En France, bien au-delà des seules métropoles, des territoires divers explorent le potentiel des outils numériques pour tisser de nouveaux modes de contact avec la population. Le besoin provient souvent de l'insuffisance des communications traditionnelles pour atteindre l'ensemble des publics. »

– Externalisation d'activités vers la « foule » (Crowdsourcing)

## Crowdsourcing citoyen : définition et enjeux pour les villes

[Sophie Renault, Erwan Boutigny. Politiques et management public, Vol 31/2, 2014, p. 215-237.]

« Face à des défis majeurs et dans un contexte économique tendu, les villes sollicitent les ressources et compétences des citoyens afin de conforter leurs axes de développement. Ainsi, à l'instar du secteur privé, les organisations non marchandes s'inscrivent dans des démarches de crowdsourcing. Appliqué à la sphère publique, le crowdsourcing citoyen consiste pour un organisme public à externaliser vers les citoyens des fonctions traditionnellement exercées en interne ou par un prestataire identifié. La créativité, les connaissances, l'avis, l'argent des citoyens peuvent ainsi être mobilisés. Cette recherche a pour objectif de délimiter les contours du crowdsourcing citoyen et d'en identifier les principaux enjeux. À l'appui d'études de cas couvrant le spectre du crowdsourcing citoyen, cet article synthétise les principaux atouts et faiblesses du recours à cette forme de participation citoyenne. »

## Crowdsourcing citoyen : définition, enjeux, typologie

[Thierry Burger-Helmchen, Julien Pénin. Management & Avenir, n°41, janvier 2011, pp. 254-269.]

« L'objectif de ce travail est de définir la notion de crowdsourcing, de proposer une typologie des différentes formes de crowdsourcing existantes (crowdsourcing d'activités routinières, de contenu, d'activités innovantes) et de mettre en lumière les enjeux, avantages et limites de ces pratiques pour les organisations qui souhaitent y recourir. Au-delà de cette analyse, cet article s'interroge sur les conséquences des pratiques de crowdsourcing pour les organisations : l'émergence du crowdsourcing doit-elle nous amener à repenser les raisons de l'existence des organisations, la définition de leurs frontières et de leur structure ? »

## Outil participatif Perruches à collier

[<http://perruche-a-collier.fr> (Site consulté le 29/08/2017)]

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine met à disposition du public ce site afin qu'il contribue à l'inventaire des perruches à collier du département.

– Financement participatif (crowdfunding)

## Crowdsourcing et collectivités : comment s'y prendre ?

[Julia Deschamps. La gazette des communes, 12/01/2017.]

« Le crowdfunding, ou financement participatif, intéresse de plus en plus les collectivités locales. Après avoir présenté la réglementation applicable en matière de crowdfunding, les différents dispositifs ainsi que les objectifs de ce type de financement, nous allons évoquer la mise en œuvre opérationnelle et les différents types de plateforme qui peuvent intéresser les collectivités. »

## Crowdsourcing et collectivités : tour d'horizon des pratiques

[Julia Deschamps, directrice financière. La gazette des communes, 11/01/2017.]

« Le crowdfunding - ou financement participatif - est en plein essor dans les collectivités locales. Tour d'horizon des différentes possibilités offertes par cet outil et des multiples initiatives locales déjà lancées. »

### Les collectivités à l'heure du crowdfunding

[Gabriel Zignani. La Gazette des communes, 11/03/2016.]

« Le décret n°2015-1670 du 16 décembre 2015, qui porte sur les dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, a ouvert l'accès direct au financement participatif pour ces derniers. » Olivier Sanch, chargé de mission collectivités et acteurs publics chez HelloMerci et KissKissBankBank, leader du crowdfunding en Europe, fait un premier bilan de cette mesure. »

### Quand la mobilisation des acteurs privés permet d'économiser les deniers publics

[Thomas Beurey. Localtis.info, 31/01/2017.]

« De nouveaux modes de réalisation et de financement des projets locaux fondés sur la mobilisation des acteurs privés et la coopération entre le public et le privé émergent. »

Exemples de plateformes en ligne :

#### TUDIGO (ex Bulb in Town)

« Site de crowdfunding local. Participez au financement de projets de proximité : Commerce, artisanat, TPE, solidaire. »

#### Collecticity

« Plateforme de financement participatif des projets publics en France. »

## • Méthodes

### Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques

[Laurence Bherer, Participations, 2011/1 (N°1), p. 105-133. DOI 10.3917/parti.001.0105]

### Les démarches de participation citoyenne, Boîte à outils

[Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, Octobre 2017, 31 pages.]

### Territoires Hautement Citoyens

[[www.territoires-hautement-citoyens.fr](http://www.territoires-hautement-citoyens.fr) (Page consultée le 12/06/2017)]

« Outils, méthode et réseau pour améliorer en continu la démocratie sur un territoire vers une citoyenneté active au service de l'intérêt général. [...] »

Le programme Territoires Hautement Citoyens est porté par l'association Démocratie Ouverte, collectif qui regroupe des innovateurs, porteurs de projets, organisations et citoyens qui agissent pour améliorer la transparence, la participation et la coopération au sein de la société. »

### Démocratie participative : guide des outils pour agir : Etat des lieux et analyses

[Charline Diot-Labuset. Fondation Nicolas Hulot, 2015, 56 p.]

« L'objectif de ce document est de s'interroger sur le rôle de la démocratie participative dans la transition écologique à travers un état des lieux des outils participatifs existants. Après une introduction sur les enjeux généraux ainsi que le lien entre démocratie écologique et démocratie participative, ces outils sont présentés sous forme de fiches descriptives. Forum ouvert, world café, sondage collaboratif, initiative citoyenne européenne... Autant d'outils et d'expériences dont la démultiplication sera la clé pour ouvrir les chemins de la transition. Le panorama dressé ici, s'il ne peut prétendre à l'exhaustivité, montre que des solutions existent et qu'il nous appartient de les mettre en œuvre. »

### Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes

[Comité 21, janvier 2015, 12 p.]

« Les Principes directeurs pour dialogue constructif avec les parties prenantes : Par leur portée universelle, les Principes directeurs ont vocation à promouvoir l'intégration des démarches de dialogue avec les parties prenantes dans les processus de gouvernance et de management de toutes organisations. Le dialogue avec les parties prenantes est présenté comme un levier créateur de liens, d'innovation et de valeur ajoutée dans une société qui doit faire davantage place à l'écoute et la co-construction. Ce texte d'engagement peut être ratifié par toute organisation souscrivant aux Principes directeurs. »

## Dispositifs et outils pour le dialogue territorial

[Pierre-Yves Guihéneuf, Robert Douillet. DialTer, 2013, 30 p.]

« Ce guide méthodologique présente divers outils utiles aux processus de dialogue territorial. Ces outils ne sont pas interchangeables, ont chacun des intérêts et des limites et répondent à des objectifs particuliers. La première chose à faire est de clarifier les objectifs d'un processus de dialogue territorial et ensuite seulement de rechercher les moyens d'y répondre. »

## Analyse des pratiques de la concertation en France

[DECIDER EMSEMBLE. Mai 2011, 207 p.]

« Décider ensemble a publié une étude sur les pratiques françaises de la concertation sur projet [...] Menée auprès de maîtres d'ouvrages privés et publics, d'entreprises et de collectivités locales, l'étude de Décider ensemble fait émerger des pratiques, des méthodes et des outils de concertation portant sur des projets d'aménagement, des projets industriels ou des projets de politique publique. » Rapport complet et synthèse.

## • Acteurs

### > Acteurs engagés en faveur du développement de la démocratie participative

#### Décider ensemble

[Site consulté le 27/09/2017]

« Décider ensemble a pour vocation de réunir les acteurs de la société française afin de créer et diffuser une culture de la décision partagée. »

#### Institut de Recherche et Débat sur la Gouvernance

[Site consulté le 12/06/2017]

« L'IRG a pour objectif d'identifier, analyser et valoriser les initiatives innovantes de gouvernance démocratique pour la transition. Il cherche également à faire évoluer les pratiques en accompagnant les acteurs en animant le débat public. »

#### Démocratie ouverte

« Association qui a pour objet d'accélérer la transition démocratique, vers une société plus ouverte. »

#### L'Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence sociale (ODIS)

[Site consulté le 27/09/2017]

« L'ODIS est un centre de recherche appliquée et un cabinet de conseil en Intelligence Sociale. La mission de l'ODIS est de concevoir et d'animer des processus et vecteurs de liens entre structures et acteurs différents, tout en développant la posture de réflexion et de responsabilité de chacun. »

#### Regards Citoyens

Association citoyenne proposant un accès simplifié au fonctionnement des institutions démocratiques à partir des informations publiques.

#### DemocracyOS

« DemocracyOS est un espace en ligne dédié à la délibération et au vote sur des propositions politiques. C'est une plateforme pour un gouvernement plus ouvert et participatif. Le logiciel a pour but de stimuler une meilleure argumentation et d'arriver à de meilleures règles, en tant que paires. [...] Son but est de favoriser la participation de tous à la fabrique de décisions politiques. »

#### Parlement & Citoyens

« Parlement & Citoyens est un site web qui permet aux parlementaires d'associer les citoyens à la rédaction de leurs propositions de loi. »

### > Acteurs commercialisant des outils participatifs

#### Tell My City

Tell My City est une solution numérique de démocratie participative et de gestion des demandes entre les citoyens et la ville (signaler des dégradations, transmettre d'une idée, féliciter sa ville pour une initiative).

#### Assembl

« Activer l'intelligence collective. Assembl est une plateforme conçue pour structurer l'expression libre pour des groupes de grande taille »

# Présentation du Conseil de Développement Durable Interdépartemental et de ses travaux

Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) a été créé en 2016 par délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines • Hauts-de-Seine (EPI). Cette instance permet aux deux Départements de s'appuyer sur l'expertise de la société civile organisée.

Le C2DI poursuit et amplifie l'action du Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine, qui existait depuis 2005 et auquel il se substitue.

## Objectifs

Le C2DI poursuit au moins deux objectifs :

- constituer un lieu de débat et de rencontre entre les acteurs des deux territoires ;
- apporter le regard et l'expertise de la société civile aux réflexions des deux Départements.

Il émet des avis sur saisine du Président de l'EPI. Le C2DI peut ainsi être saisi de toute question relative à l'analyse prospective, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation des politiques départementales.

## Composition

Le C2DI est présidé par François Leblond, ancien Préfet de région et Président de la Confédération Française de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement (COFHUAT).

Cette instance est composée de 80 membres, regroupés en quatre collèges :

- élus ;
- représentants des acteurs socio-économiques ;
- acteurs associatifs ;
- personnalités qualifiées.

Chaque collège dispose d'un président de collège – exception faite du collège des élus qui dispose d'un co-président pour les Hauts-de-Seine et d'un co-président pour les Yvelines.

Les membres du C2DI exercent leur mission à titre bénévole, l'EPI mettant à disposition un secrétariat et un secrétaire général, rattachés à la Direction du Développement Territorial du Département des Hauts-de-Seine.

Les 80 membres sont nommés par arrêté du Président de l'EPI.

## Précédents avis rendus

Le C2DI fait suite au C2D qui a rendu 15 avis depuis 2006.

### **Avis n°1 :**

Contribution du territoire des Hauts-de-Seine à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) - 28 février 2006

### **Avis n°2 :**

Projet de plan climat des Hauts-de-Seine - 2 mars 2006

### **Avis n°3 :**

Avant-projet de déploiement d'un réseau départemental de télécommunications à très haut débit - Mars 2006

### **Avis n°4 :**

Charte de bonne Gouvernance et principes de fonctionnement  
- 15 mai 2007

### **Avis n°5 :**

Protection de la biodiversité dans les Hauts-de-Seine  
- 28 novembre 2007

### **Avis n°6 :**

Avant-projet de Schéma des parcours buissonniers des Hauts-de-Seine  
- 28 novembre 2007

### **Avis n°7 :**

Implications locales du Grenelle de l'Environnement - 10 novembre 2008

### **Avis n°8 :**

Culture et développement durable - 4 mai 2009

### **Avis n°9 :**

Grand Paris - 15 juillet 2010

### **Avis n°10 :**

Protection de l'Enfance et de la Jeunesse - septembre 2011

### **Avis n°11 :**

Grand Paris & Densité - 20 juin 2012

### **Avis n°12 :**

Fret & Logistique Urbaine - 26 juin 2013

### **Avis n°13 :**

Numérique, Très Haut Débit : enjeux de territoire, enjeux de société  
- 23 juin 2014

### **Avis n°14 :**

Open Data : rendre les données accessibles à tous  
- 23 juin 2015

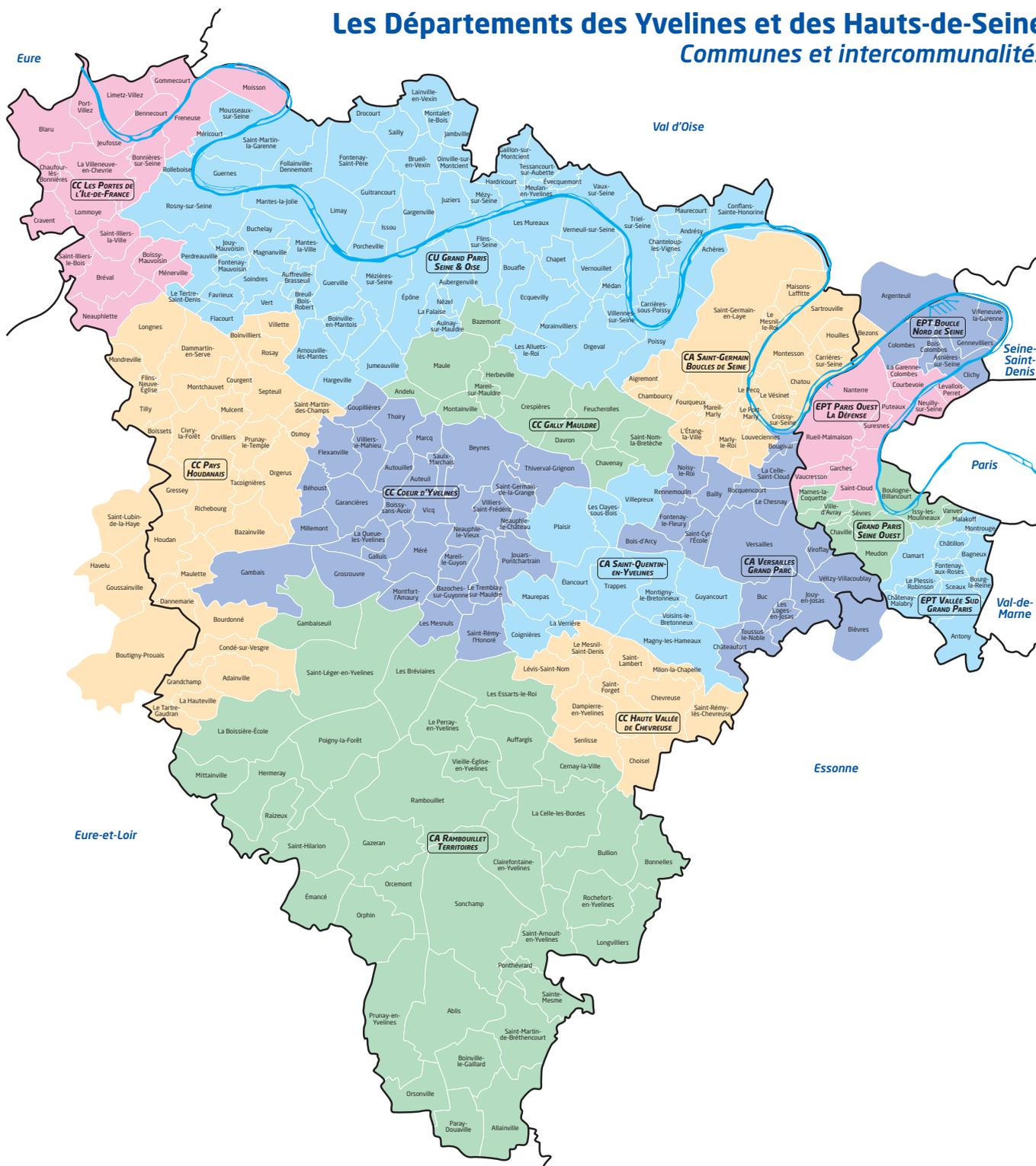
### **Avis n°15 :**

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines : des territoires différents  
et complémentaires - 16 novembre 2016.

Ces avis sont disponibles sur le site internet du Département des Hauts-de-Seine : [www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/initiatives-durables/conseil-de-developpement-durable](http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/initiatives-durables/conseil-de-developpement-durable).

# Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine

## Communes et intercommunalités





# C2D

Conseil de Développement  
Durable Interdépartemental



Yvelines • Hauts-de-Seine